



**Rapport d'activité 2019**  
*Volet technique*



## Sommaire

Tableau de bord principal de l'année 2019	4
1. Flux de matière sur l'UIOM en 2019	5
1.1 Flux de déchets entrants	5
1.2 Disponibilité de l'installation et tonnage traité/h	9
1.3 Flux sortants	10
1.3.1 Détournements de déchets réceptionnés	10
1.3.2 Sous-produits	11
1.4 Consommations de réactifs	14
1.4.1 Bicarbonate de sodium	14
1.4.2 Dioxorb	14
1.4.3 Urée	15
1.4.4 Fioul	15
1.4.5 Eau	15
1.4.6 Electricité	15
2. Production énergétique	19
2.1 Valorisation énergétique	19
2.2 Performance énergétique	21
3. Bilan environnemental	23
3.1 Concentration et quantités mesurées des rejets gazeux à l'atmosphère – Mesures des polluants imposés par l'arrêté d'exploiter	23
3.2 Dépassements 30min et journaliers	24
3.2.1 Dépassements 30 min.	24
3.2.2 Dépassements journaliers	25
3.2.3 Dépassements de flux	25
3.3 Indisponibilité des analyseurs	26
3.4 Concentration et quantité mesurées des rejets gazeux à l'atmosphère par un organisme indépendant – Mesures semestrielles	26
3.5 Plan de surveillance de l'environnement	27
3.6 Les mâchefers	28
3.7 Les eaux pluviales	29
4. Bilan technique	30
4.1 Récapitulatif des principaux incidents	30
4.2 Travaux réalisés dans le cadre du G.E.R. 2019	31
4.3 Descriptif des arrêts techniques	32
4.3.1 Arrêts techniques programmés	32
4.4 Contrôles techniques	32
4.5 Stock des pièces de maintenance	33

4.6	Principaux travaux prévus au titre du G.E.R. de l'année 2019	33
4.7	Inventaire des biens et évolution des ouvrages	33
•	Annexe 1 : Tableau de bord des données techniques	34
•	Annexe 2 : Tableau récapitulatif des apports	35
•	Annexe 3 : Calcul de la performance énergétique	36
•	Annexe 4 : Valorisation des mâchefers produits	38
•	Annexe 5 : Contrôles réglementaires 2019	39
•	Annexe 6 : Détail du stock 2019	44
•	Annexe 7 : Inventaire des biens et des ouvrages	50

## Table des figures et tableaux

Figure 1:	Apports mensuels sur l'année 2019	5
Figure 2 :	Ventilation des apports de déchets par nature	6
Figure 3:	Ventilation des apports de déchets par provenance	7
Figure 4 :	Tonnages réceptionnés et traités depuis 2009	8
Figure 5 :	Tonnages réceptionnés et traités mensuellement en 2019	8
Figure 6 :	Disponibilité usine par ligne depuis 2009	9
Figure 7 :	Déchets détournés mensuellement	10
Figure 8 :	Déchets détournés annuellement depuis 2009	11
Figure 9 :	Production et ratios mensuels des sous-produits	13
Figure 10 :	Production annuelle de sous-produits depuis 2009	14
Figure 11 :	Production mensuelle de vapeur par ligne	19
Figure 12 :	Energie produite, vendue et DJU mensuels	20
Figure 13 :	Energie vendue et DJU depuis 2010	21
Figure 14 :	Bilan annuel des mesures à l'émission	23
Figure 15 :	Bilan annuel des flux à l'émission	24
Tableau 1 :	Tableau de bord principal annuel	4
Tableau 2 :	Récapitulatif des apports 2019	5
Tableau 3:	Ventilation des apports de déchets par provenance	6
Tableau 4 :	Disponibilité de l'usine par ligne depuis 2011	9
Tableau 5 :	Production mensuelle de sous-produits	12
Tableau 6 :	Production annuelle de sous-produits depuis 2009	13
Tableau 7 :	Consommation mensuelle de réactifs et produits	16
Tableau 8 :	Productions mensuelles de vapeur et énergie thermique	19
Tableau 9 :	Dépassements 30 min sur l'année	24
Tableau 10 :	Dépassements journaliers sur l'année	25
Tableau 11 :	Mesures semestrielles rejets gazeux	26
Tableau 12 :	Mesures semestrielles rejets gazeux en flux	27
Tableau 13 :	Analyses mensuelles mâchefers (As, Ba, Cd, Cr, Cu, Hg, Mo, Ni)	28
Tableau 14 :	Analyses mensuelles mâchefers (Pb, Sb, Se, Zn, Fluorure, Chlorure, Sulfate, Fraction soluble)	28
Tableau 15 :	Analyses mensuelles mâchefers (COT, BTEX, PCB, Hydrocarbures, HAP, dioxines et furannes)	29
Tableau 16 :	Descriptif des arrêts techniques programmés en 2019	32

## Tableau de bord principal de l'année 2019

Année 2019		Unité	Commentaires	
Tonnage réceptionné	<b>OM</b>	35089	T	dont 1946 T en provenance du SENerval (67)
	<b>Encombrants</b>	5460	T	une baisse de 135 T par rapport à 2018
	<b>Déchets de voirie</b>	704	T	
	<b>DIB</b>	6347	T	
<b>Total</b>		47601	T	en baisse de 2,1 % par rapport à 2018
<b>Tonnage incinéré</b>		42922	T	en baisse de 3,97 % par rapport à 2018
Disponibilité Usine	<b>Ligne A</b>	79.5	%	
	<b>Ligne B</b>	87.8	%	
<b>Livraison Chaleur</b>	<b>Chaufferie de la Petite Hollande</b>	36966	MWh	En hausse par rapport à 2018
<b>Ferrailles valorisées</b>		1723	T	L'intégralité est revendue à un aciériste français (ARCELOR MITTAL) afin d'être refondue.
<b>Mâchefers valorisés</b>		6402	T	L'intégralité des mâchefers produits par l'usine sont valorisables de type V2 et sont évacués vers une plate-forme du groupe LINGENHELD
<b>REFIOM valorisés</b>		2164	T	L'intégralité des REFIOM ont été enfoui en mine de sel après avoir été pris en charge par la société REMEX.
<b>Dépassements VLE 30 mn</b>	<b>Ligne A</b>	65.5	h	Dépassements des 60h autorisées sur la ligne A
	<b>Ligne B</b>	50	h	

**Tableau 1 : Tableau de bord principal annuel**

Un tableau de bord des principaux indicateurs du fonctionnement de l'usine est consigné en annexe 1.

## 1. Flux de matière sur l'UIOM en 2019

### 1.1 Flux de déchets entrants

Les flux de déchets entrants sont détaillés par apporteurs et par mois dans l'annexe 2. Les apports des principales catégories sont représentés par mois dans le graphique ci-dessous :

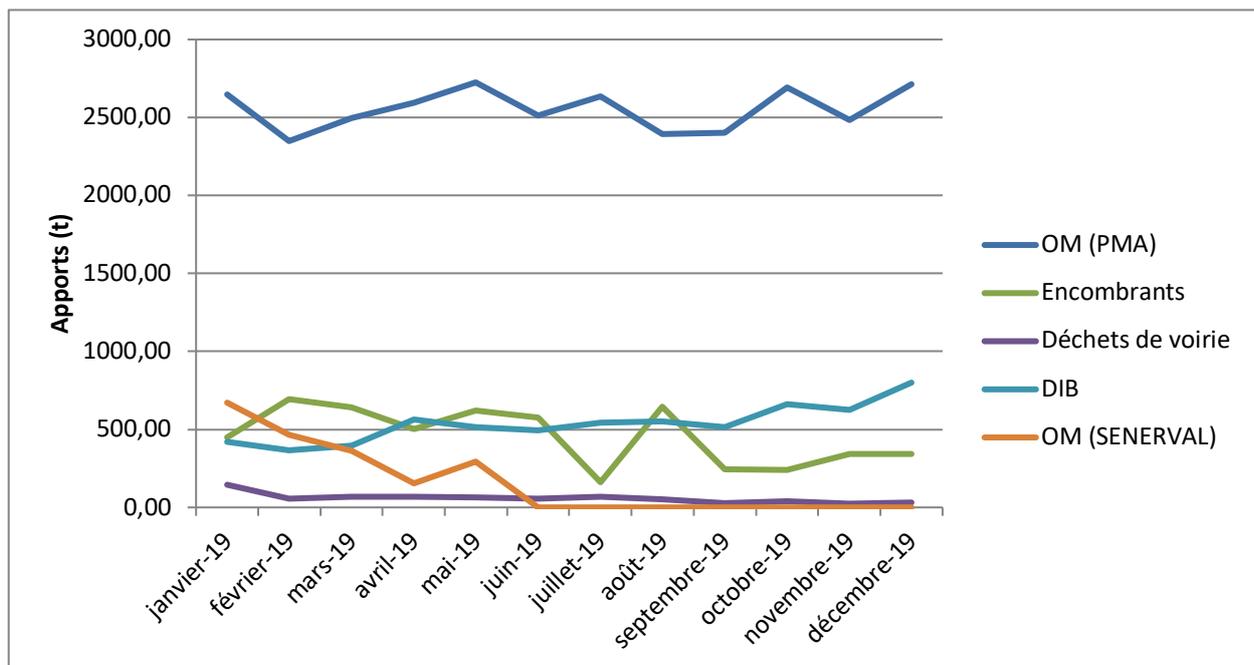


Figure 1: Apports mensuels sur l'année 2019

Le tableau récapitulatif des apports par catégorie de déchets en 2019 est disponible ci-après :

2019			
TOTAL O.M. =	34 992	tonnes	73,51%
Encombrants =	5 460	tonnes	11,47%
Déchets voirie =	704	tonnes	1,48%
D.I.B.=	6 445	tonnes	13,54%
<b>TOTAL =</b>	<b>47 601</b>	<b>tonnes</b>	

Tableau 2 : Récapitulatif des apports 2019

Une représentation graphique des apports classés selon leur catégorie est disponible ci-dessous :

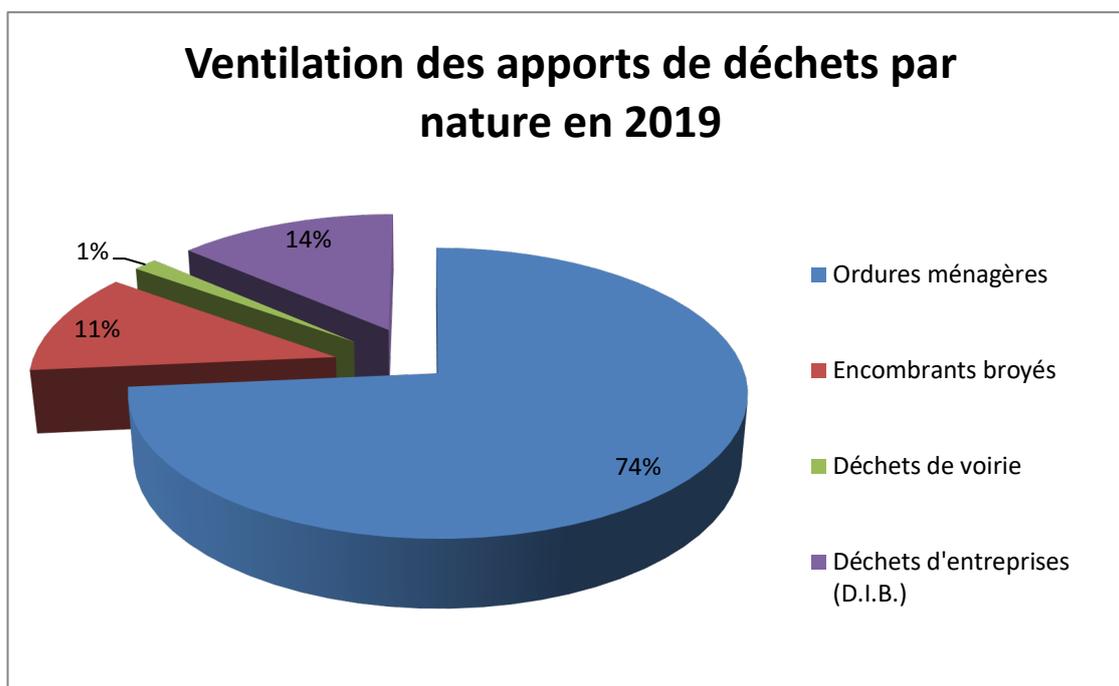


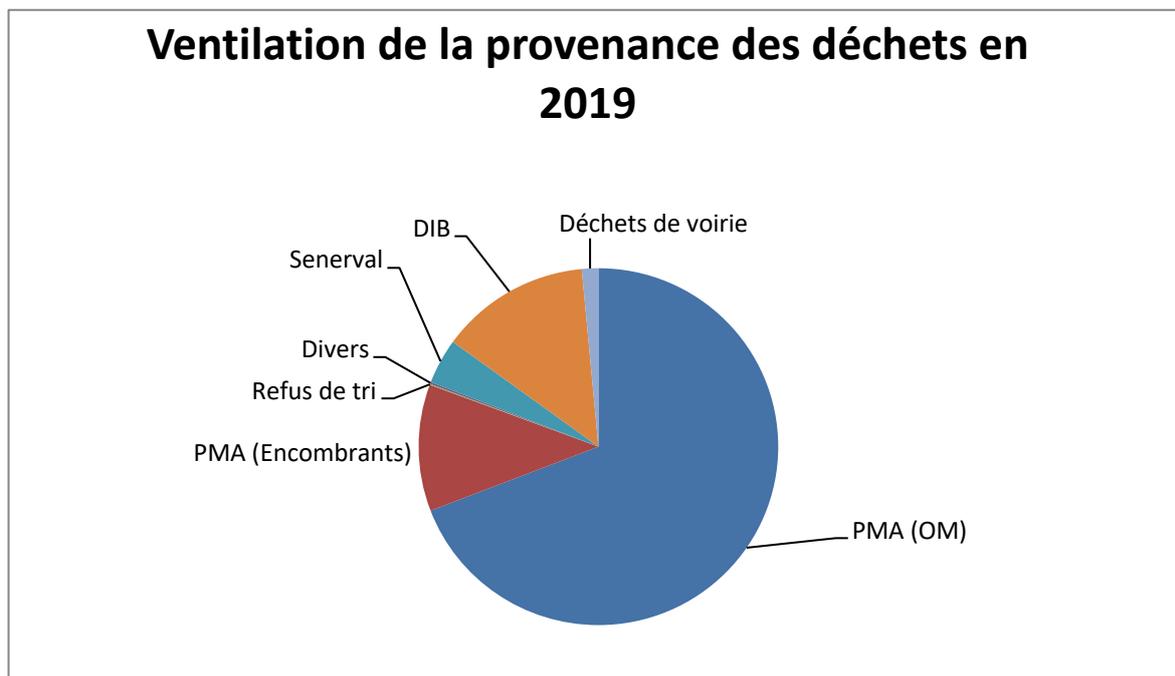
Figure 2 : Ventilation des apports de déchets par nature

Le tableau suivant indique la ventilation des apports par provenance :

Apporteurs (Nature)	Tonnage	Unité	Ratio
<b>PMA (OM)</b>	32919.87	Tonnes	69,2%
<b>PMA (Encombrants)</b>	5 459,78	Tonnes	11,5%
<b>Refus de tri</b>	44,63	Tonnes	0,1%
<b>Divers (Gens du voyage, Brognard)</b>	81.98	Tonnes	0,2%
<b>Senerval (OM)</b>	1945.98	Tonnes	4,0%
<b>DIB</b>	6444.67	Tonnes	13.5%
<b>Déchets de voirie</b>	704.16	Tonnes	1,5%

Tableau 3: Ventilation des apports de déchets par provenance

Sous forme graphique, la ventilation de la provenance des déchets est représentée ci-dessous :



**Figure 3: Ventilation des apports de déchets par provenance**

Au cours de l'année 2019, les déchets à PCI élevés (encombrants, DIB , déchets de voiries) représentent environ 26,5% du tonnage entrant tandis que les OM représentent 73,2% (69,2% pour PMA et 4% pour l'Eurométropole de Strasbourg (SENERVAL)). Les autres déchets (0,3%) constituent le reste des apports.

Les apports de PMA constituent 80,9% des apports de l'usine.

Pour rappel : la mise en place de la loi Notre sur le territoire de l'agglomération a regroupé tous les EPCI sous la dénomination unique PMA.

Le tonnage réceptionné est en baisse par rapport à 2018 du fait de plusieurs facteurs :

- La baisse des réceptions d'OM de SENerval suite à l'arrêt de l'UIOM de Strasbourg pour réfection totale et désamiantage des ensembles four/chaudière, Ces apports se sont arrêtés en juin 2019.
- La diminution du tonnage reçu de D.I.B. afin de compenser la baisse de disponibilité des fours,

Le tonnage traité (incinéré) en 2019 s'élève à 42568 tonnes, en baisse de 8,3% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par une baisse de la disponibilité des installations. Les détournements ont représentés 5041 tonnes cette année.(cf 1.3.1).

Le tableau rassemblant, depuis le début du contrat, les tonnages réceptionnés, traités, ainsi que le tonnage traité par heure est présenté ci-dessous :

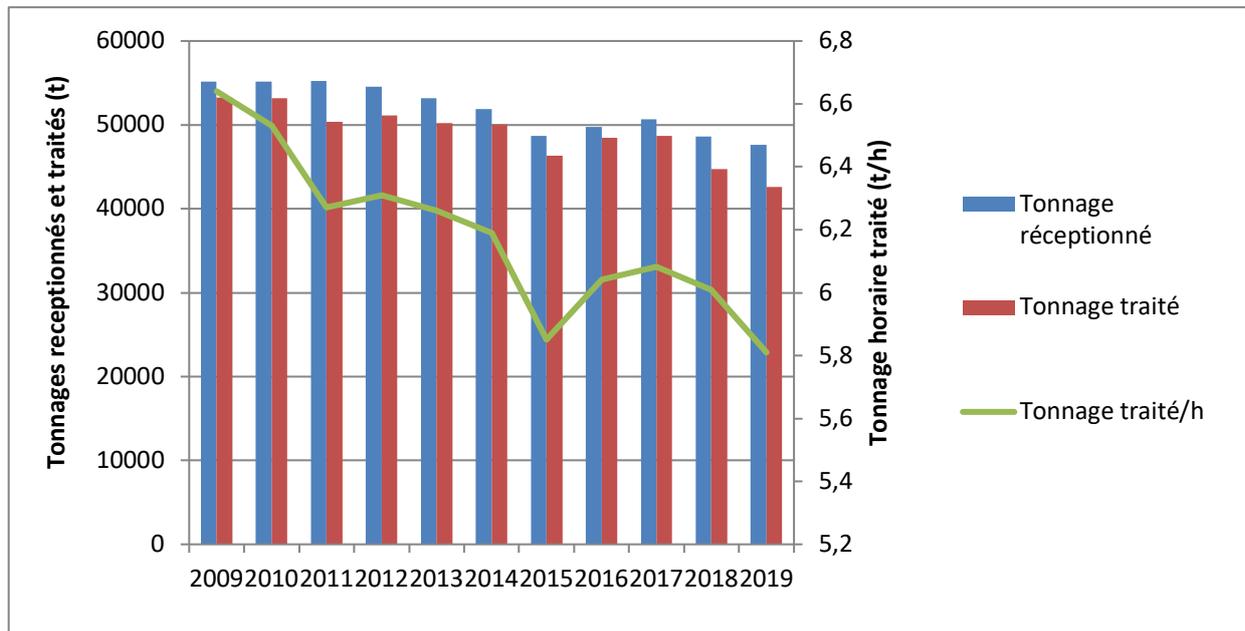


Figure 4 : Tonnages réceptionnés et traités depuis 2009

Mensuellement, les flux de déchets entrants, incinérés ainsi que la capacité horaire moyenne des fours sont représentés dans le graphe suivant :

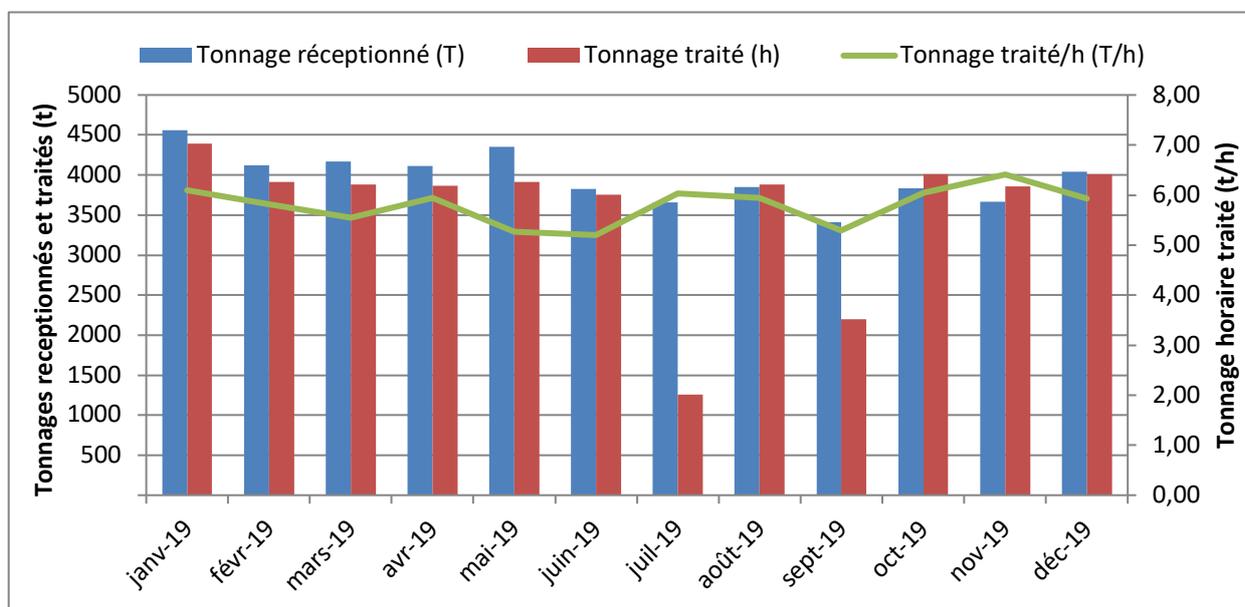


Figure 5 : Tonnages réceptionnés et traités mensuellement en 2019

## 1.2 Disponibilité de l'installation et tonnage traité/h

En 2019, la disponibilité totale de l'usine s'élève à 83.7%. Celle-ci est en baisse par rapport à l'année précédente et se situe dans la moyenne basse des usines d'incinération françaises.

L'évolution de cet indicateur par ligne depuis le début du contrat est représentée ci-après.

	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Disponibilité Ligne A	h	7884	8009	7899	8071	7714	7979	7881	7492	6970
	%	8182	8204	8130	8125	8124	8064	8141	7381	79,6%
Disponibilité Ligne B	h	91,7%	92,3%	91,5%	92,4%	90,4%	91,6%	91,4%	84,9%	7695
	%	8760	8784	8760	8760	8760	8784	8760	8760	87,9%
Disponibilité Usine	%	90,0%	91,2%	90,2%	92,1%	88,1%	90,8%	90,0%	85,5%	83,7%

Tableau 4 : Disponibilité de l'usine par ligne depuis 2011

Plusieurs bourrages de la chambre de postcombustion ont fortement pesé sur la disponibilité de la ligne A.

La ligne B a également subi plusieurs bourrages de la chambre de postcombustion mais aussi une fuite chaudière.

Ces évènements ont fortement pesé sur la disponibilité de la ligne.

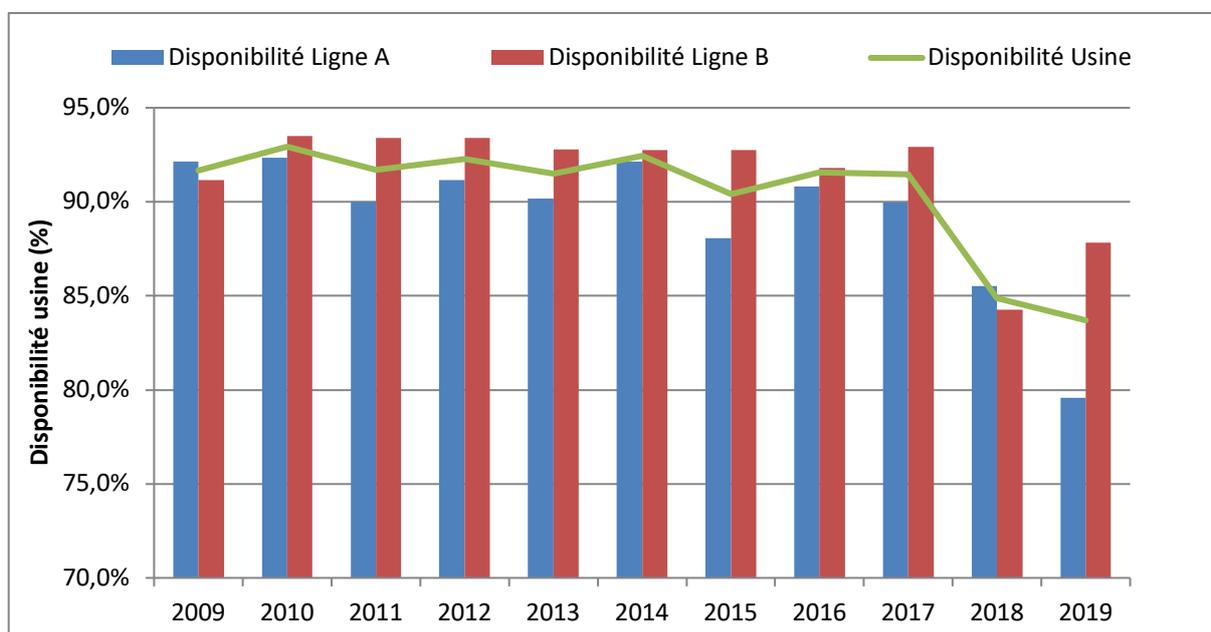


Figure 6 : Disponibilité usine par ligne depuis 2009

Le tonnage par heure est calculé comme le rapport entre le tonnage traité (incinéré) et le nombre d'heures de fonctionnement de l'usine. En 2019, ce dernier s'élève à 5.81 T/h soit 2.90T/h/four.

La cadence des fours est en baisse sur plusieurs années du fait de l'évolution du PCI des déchets entrants.

### 1.3 Flux sortants

#### 1.3.1 Détournements de déchets réceptionnés

En 2019, l'usine a détourné 5041 tonnes de déchets, ce qui représente 9,95% des apports annuels. En juillet, environ 2361 T ont été détournées lors des deux semaines d'arrêt technique programmé. Le reste des détournements sont étalés sur l'année. Les arrêts techniques non programmés en sont la raison.

Les déchets ont été détournés vers :

- l'usine d'incinération du SERTRID (Bourogne\_90) pour 218,48 tonnes
- l'usine d'incinération du SYTEVOM (Noidans\_70) pour 470,46 tonnes
- l'usine d'incinération du PREVAL (Pontalier\_25) pour 52,8 tonnes
- le centre de stockage GRANGES pour 1436,98 tonnes
- le centre de stockage SUEZ (Drambon\_21) pour 2342,2 tonnes
- le centre de stockage SITA (Fontaine les Clerval\_25) pour 345,42 tonnes (encombrant)
- l'usine d'incinération de Juralia (Lons le saunier 39) pour 174,56 tonnes

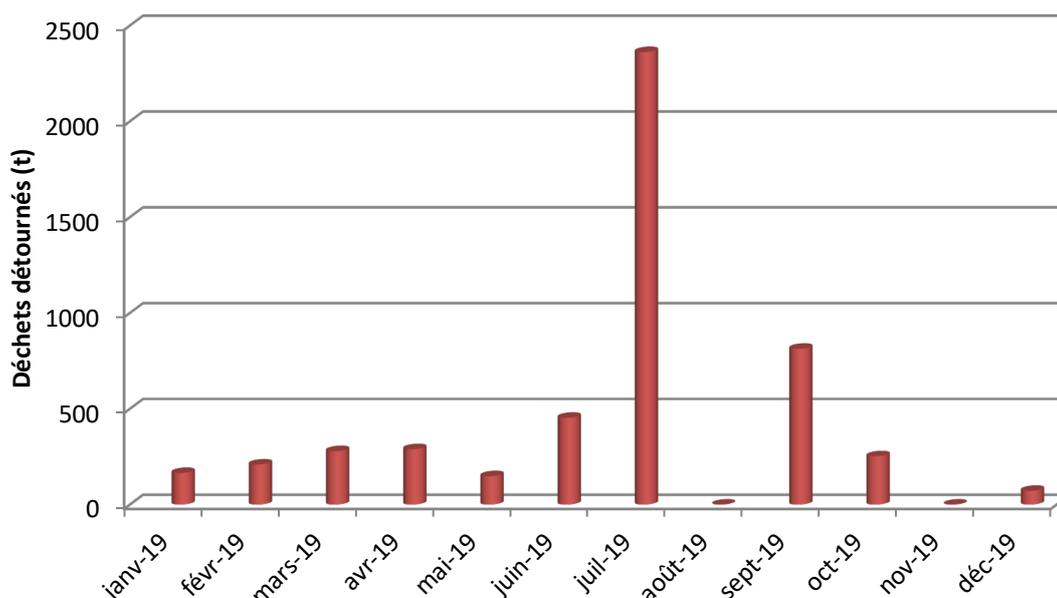


Figure 7 : Déchets détournés mensuellement

Depuis le début du contrat, l'évolution des détournements annuels de déchets figure dans le graphe ci-dessous.

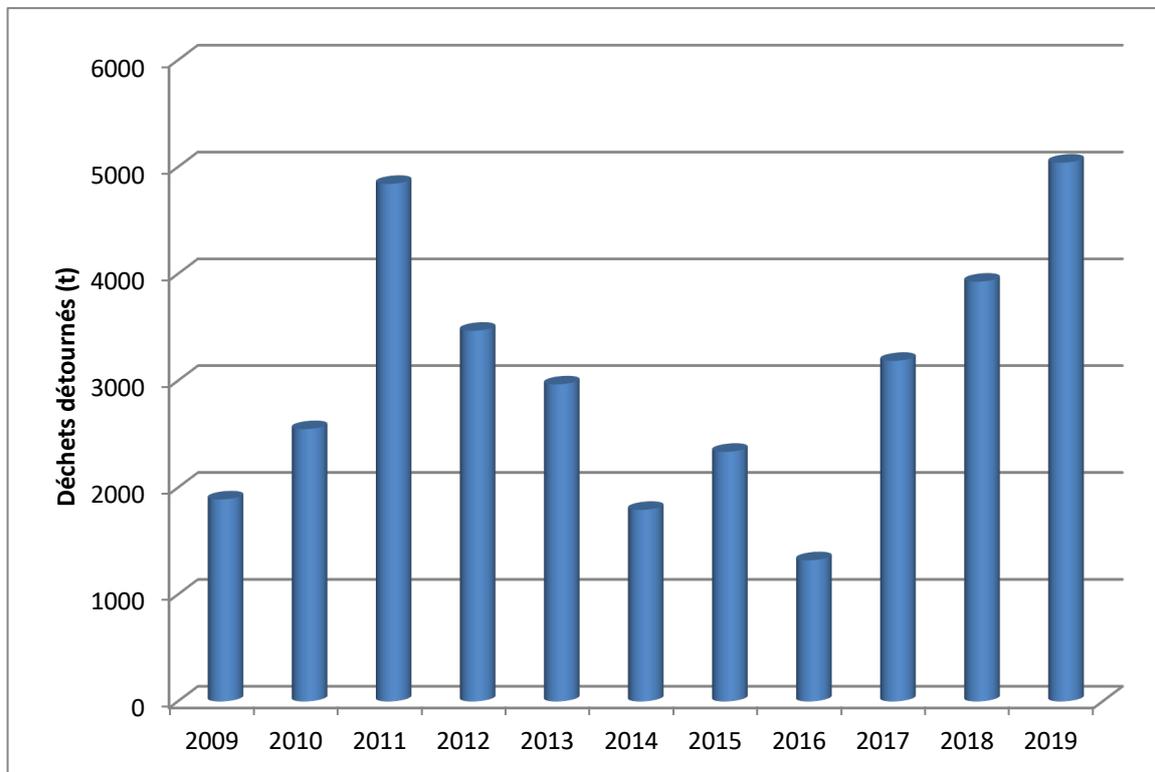


Figure 8 : Déchets détournés annuellement depuis 2009

### 1.3.2 Sous-produits

Le processus d'incinération de déchets induit la production de sous-produits issus de combustion des déchets. Les trois principaux sont les mâchefers, ferrailles et R.E.F.I.O.M. (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).

Durant l'année, l'usine a produit :

- 6402 tonnes de mâchefers
- 1723 tonnes de ferrailles
- 2185 tonnes de REFIOM

La production de ceux-ci sur l'année 2019 est rassemblée dans le tableau suivant :

	Mâchefers		Ferrailles		REFIOM	
	T	kgMâchefers/T <sub>incinérée</sub>	T	kgFerrailles/T <sub>incinérée</sub>	T	kgREFIOM/T <sub>incinérée</sub>
janv-19	704	160,3	152	34,5	251	57,2
févr-19	571	145,9	113	28,9	186	47,4
mars-19	644	166,0	169	43,6	212	54,7
avr-19	548	142,0	141	36,4	215	55,7
mai-19	641,5	163,9	155,5	39,7	235,3	60,1
juin-19	546,4	145,5	129,6	34,5	177,7	47,3
juil-19	223,4	177,6	44,6	35,4	74,2	59,0
août-19	509,5	131,4	178,0	45,9	179,5	46,3
sept-19	358,4	163,1	128,8	58,6	134,7	61,3
oct-19	538,9	134,4	190,1	47,4	183,8	45,8
nov-19	503,1	130,5	144,9	37,6	159,5	41,4
déc-19	613,7	153,2	177,1	44,2	176,3	44,0
<b>Total</b>	6402		1723		2185	
<b>Moyenne mensuelle</b>	533,5	149	143,6	40	182,1	51

**Tableau 5 : Production mensuelle de sous-produits**

Ainsi, en 2019, chaque mois, l'usine a produit en moyenne :

- 533.5 Tonnes de mâchefers
- 143.6 Tonnes de ferrailles
- 182.1 Tonnes de REFIOM

Soit 859.2 Tonnes de sous-produits créés par mois pour environ 3576.8 tonnes de déchets incinérés. Ce ratio est conforme aux standards de l'incinération française.

Par type de sous-produit, nous pouvons aussi observer qu'une tonne de déchets incinérée sur l'installation produit en moyenne :

- 149,16 kg de mâchefers
- 40,15 kg de ferrailles
- 50,91 kg de REFIOM

Ces ratios sont, eux aussi, tout à fait conformes aux standards de l'incinération française pour les usines d'une technologie identique.

Ci-après sont représentées les productions mensuelles des trois sous-produits ainsi que leurs ratios :

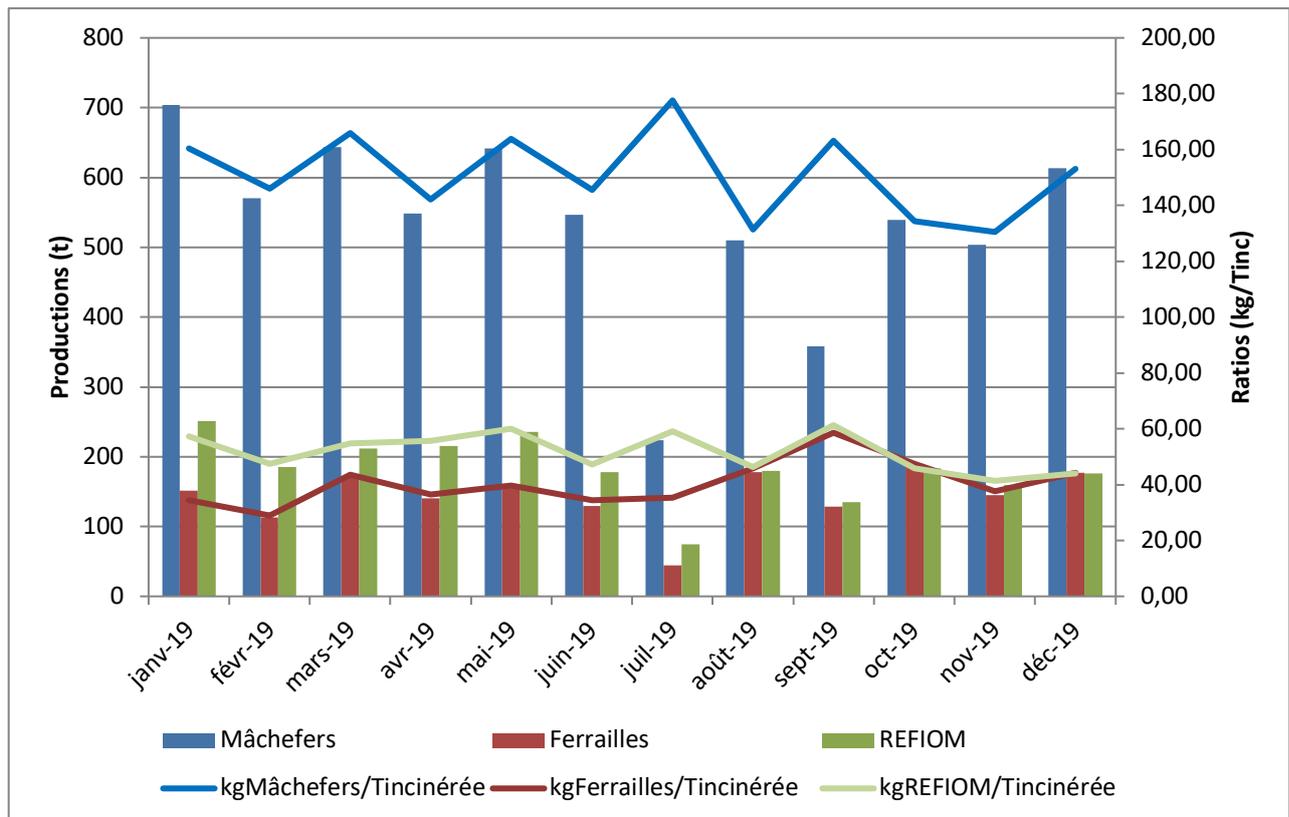


Figure 9 : Production et ratios mensuels des sous-produits

La séparation par criblage des mâchefers en sortie de four ne permet pas une séparation optimale des ferrailles et des mâchefers.

Les mâchefers contiennent potentiellement une quantité non négligeable de ferrailles et aucune distinction entre métaux ferreux et non ferreux n'est effectuée sur le site. Ils sont ensuite déferrillés puis séparés des non ferreux une fois pris en charge sur la plateforme de maturation.

Depuis le début du contrat, l'évolution de production des sous-produits est conforme au tonnage traité, comme le montre le graphique à la suite du tableau suivant :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mâchefers	T	8257	8516	8646	8527	7947	7741	7250	7686	7580	7234	6402
	kg/Tinc	155	160	172	167	158	155	156	159	156	162	150
Ferrailles	T	2027	2169	2449	2285	2419	1975	1818	1969	2138	1912	1723
	kg/Tinc	38	41	49	45	48	39	39	41	44	43	40
REFIOM	T	2932	2893	2583	2707	2626	2682	2461	2527	2185	2067	2164
	kg/Tinc	55	54	51	53	52	54	53	52	50	46	51

Tableau 6 : Production annuelle de sous-produits depuis 2009

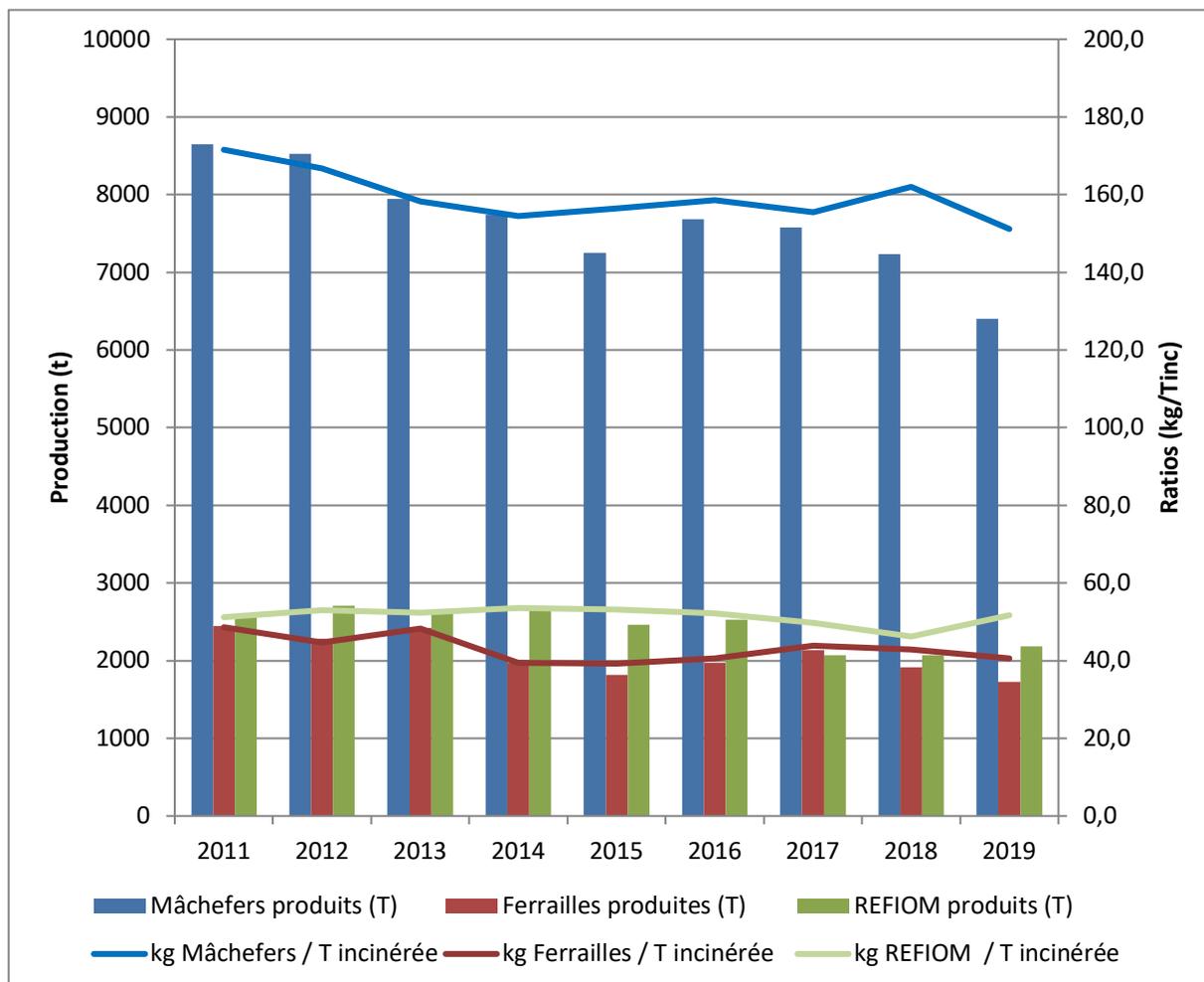


Figure 10 : Production annuelle de sous-produits depuis 2009

## 1.4 Consommations de réactifs

### 1.4.1 Bicarbonate de sodium

Ce produit chimique, basique, est injecté en amont du FAM afin de neutraliser les composés acides présents dans les fumées (HCl, SO<sub>x</sub>, HF). La quantité injectée est contrôlée en temps réel et est asservie aux mesures de rejets gazeux au niveau de la cheminée.

En 2019, 806 tonnes de bicarbonate de sodium ont été nécessaires au traitement des fumées, soit 18,8 kg de bicarbonate de sodium consommés par tonne incinérée.

### 1.4.2 Dioxorb

Ce produit minéral sert de substitut au charbon actif avec comme avantage de ne pas présenter de caractère explosif comme ce dernier. Les performances de piégeage des dioxines et métaux lourds sont identiques à celles du charbon actif, c'est-à-dire parfaitement approprié pour le traitement de fumée de l'usine. Il est injecté en même temps que le bicarbonate de sodium, toujours en amont du FAM.

En 2019, 35,5 tonnes de DIOXORB ont été nécessaires au traitement des fumées, soit 827 g de DIOXORB consommés par tonne incinérée.

### 1.4.3 Urée

Ce produit chimique, fortement réducteur, est injecté dans la chambre de post-combustion afin de détruire les oxydes d'azote présents dans les fumées en sortie de four. La réaction chimique, une réduction des oxydes d'azote en ammoniac gazeux, n'a lieu qu'à des températures élevées (supérieures à 800°C) ce qui explique l'étage d'injection de ce réactif. De même que dans le cas du bicarbonate de sodium, la quantité injectée est contrôlée en temps réel et asservie aux mesures de rejets gazeux au niveau de la cheminée.

En 2019, 73443 litres d'urée ont été nécessaires au traitement des fumées, soit 1,71 litres d'urée par tonne incinérée.

### 1.4.4 Fioul

Le fioul est utilisé principalement lors de démarrage d'une ligne afin d'atteindre la température minimale de combustion pour pouvoir introduire les déchets fixée par la loi à (850°C). Sinon, il est aussi utilisé afin de maintenir la température de la chambre de postcombustion (T<sub>2S</sub>) au-dessus de ce seuil lors d'interventions curatives sur une ligne (e.g. réparation d'un extracteur à chaînes, déboussages de trémies ou de goulottes, etc...).

En 2019, 74343 litres de fioul ont été nécessaires à la bonne marche des installations, représentant 1,73 litre de fioul par tonne incinérée.

### 1.4.5 Eau

L'eau est nécessaire au bon fonctionnement de l'usine à travers de multiples aspects. Bien évidemment, la production de vapeur réalisée dans les chaudières nécessite un appoint d'eau constant mais l'eau remplit bien d'autres fonctions :

En effet, l'installation a besoin d'eau à la fois pour le refroidissement des fours, des fumées ou encore des mâchefers en sortie de process mais aussi afin de refroidir nombre d'équipements critiques, tels que des moteurs ou vis.

Dans le but de minimiser son impact environnemental sur son environnement, VALINEA a mis en place depuis plusieurs années déjà, une récupération des eaux de pluie du site pour les réinjecter dans son process ainsi qu'un système en circuit fermé de ses eaux de process. Si cette quantité d'eau ne suffit pas, l'usine peut compter sur l'apport d'eau extérieure au site comme de l'eau potable issue des canalisations urbaines et d'un forage; c'est cette quantité d'eau (potable+forage) qui sert ici d'indicateur comme impact de l'installation sur son milieu.

En 2019, 20132 m<sup>3</sup> ont été nécessaires au bon fonctionnement des installations, soit 0,47 m<sup>3</sup> par tonne incinérée.

### 1.4.6 Electricité

Même si l'électricité consommée ne rentre pas dans le bilan matière, il est intéressant de suivre l'évolution de sa consommation. Les principaux postes de consommations électriques sont les ventilateurs de tirage et d'air primaire, les centrales hydrauliques, l'aérocondenseur et les ponts roulants.

En 2019, l'usine a consommé 3545 MWh ; soit 8259 kWh par T incinérée.

La consommation de réactifs et de tout autre produit nécessaire à la transformation des déchets est rassemblée dans le tableau ci-dessous :

		janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	Total 2019	Total 2018	Variation
Bicar	T	88,9	87,5	118,0	88,4	59,3	59,3	29,5	58,7	58,8	58,7	10,8	87,8	805,6	729,2	10,5%
	kg/Tinc	20,2	22,4	30,4	22,9	15,2	15,8	23,4	15,1	26,8	14,6	2,8	21,9	18,9	16,3	16,0%
DIOXORB	kg	1000	2500	3000	3000	2500	2500	1000	4000	4000	3000	4000	5000	35500	23500	51,1%
	kg/Tinc	0,23	0,64	0,77	0,78	0,64	0,67	0,79	1,03	1,82	0,75	1,04	1,25	0,83	0,53	58,6%
Urée	L	4924	4872	6795	6910	6200	5450	2106	6034	6421	8400	6478	8853	73443	40800	80,0%
	L/Tinc	1,12	1,25	1,75	1,79	1,58	1,45	1,67	1,56	2,92	2,09	1,68	2,21	1,73	0,91	89,0%
Fioul	L	0	281	137	1000	80	3500	20677	12223	11310	8076	7438	9621	74343	57705	28,8%
	L/Tinc	0,04	0,07	0,04	0,26	0,02	0,93	16,44	3,15	5,15	2,01	1,93	2,40	1,75	1,29	35,3%
Eau	m <sup>3</sup>	2434	1946	1261	1084	1514	1532	2380	2126	1493	0	2735	1627	20132	19892	1,2%
	m <sup>3</sup> /Tinc	0,55	0,50	0,33	0,28	0,39	0,41	1,89	0,55	0,68	0,00	0,71	0,41	0,47	0,45	6,3%
Electricité	MWh	321	340	340	313	344	319	150	298	240	291	290	299	3545	3788	-6,4%
	kWh/Tinc	73	87	88	81	88	85	119	77	109	72	75	75	83	85	-1,7%

**Tableau 7 : Consommation mensuelle de réactifs et produits**

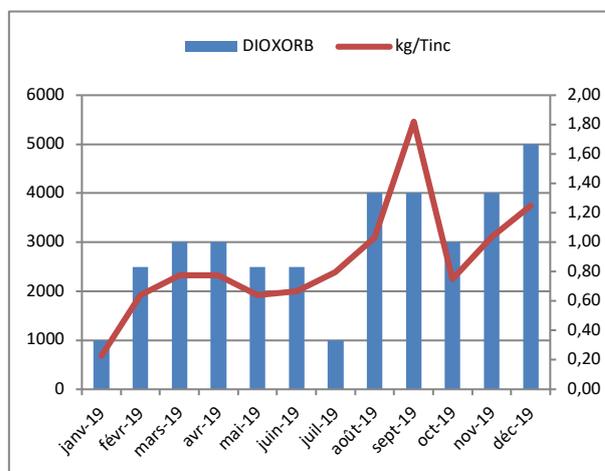
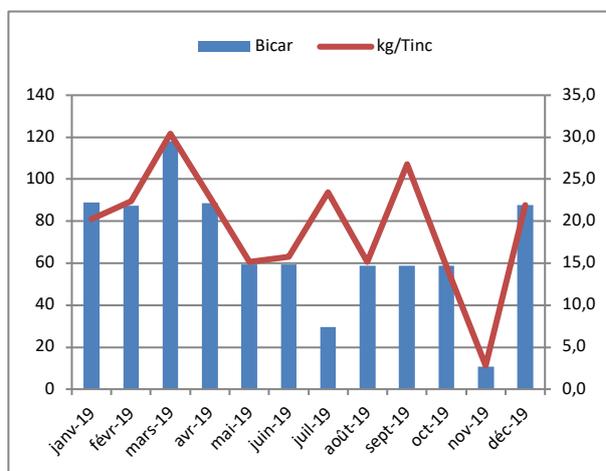
La baisse du tonnage incinéré en 2019 a contribué à la baisse des quantités de réactifs consommées. Le ratio des réactifs consommés par tonne incinérée est là aussi en hausse ; l'évolution de la nature des déchets y contribue fortement.

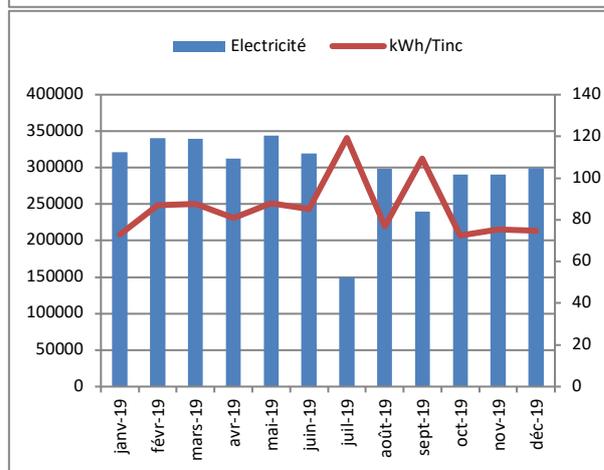
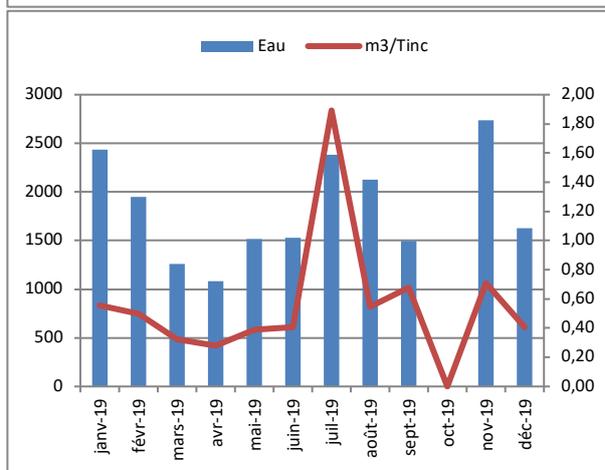
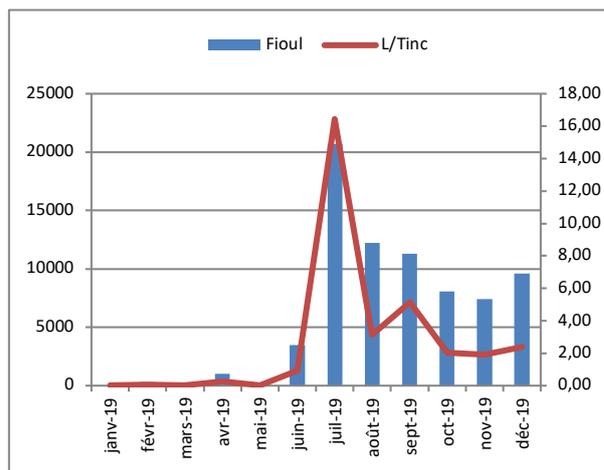
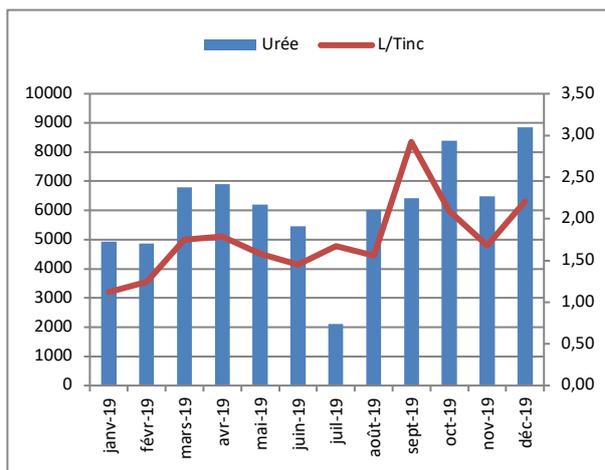
Les consommations de fioul sont en nette hausse. Ceci est dû aux nombreux arrêts qui ont impacté le fonctionnement des 2 lignes cette année.

Détaillons l'évolution des consommations pour chaque réactif :

- Le ratio consommé de bicarbonate de sodium par tonne incinérée est en hausse.
- La quantité de DIOXORB ainsi que le ratio par tonne incinérée ont eux aussi augmenté.
- La consommation de fioul a augmenté. Les arrêts techniques non programmés (engendrant des redémarrages de ligne) supplémentaires en est la principale cause.
- Concernant la consommation d'eau, celle-ci est en légère hausse.
- La consommation électrique est en baisse par rapport à 2018 du à l'achat de nouveaux compresseurs et à l'économie d'énergie effectué sur le site.

L'historique mensuel des consommations de réactifs et autres produits est rassemblée dans les graphes ci-dessous :





L'examen de ces graphiques amène plusieurs remarques :

- La consommation de bicarbonate de sodium est calculée à partir du tonnage reçu chaque mois.
- Le ratio bicar consommé/tonnage incinéré est ainsi calculé à partir de cet indicateur. La forte hausse de ce ratio en janvier, février, avril mais surtout mars, s'explique par une livraison supplémentaire durant ces mois.
- La consommation d'urée varie de manière sensible tout au long de l'année avec une augmentation notable des consommations à partir du mois de octobre. Un travail d'optimisation d'injection va débuter en 2020 et devra permettre d'améliorer l'efficacité de ce traitement après une modification au niveau de l'injection dans la chambre.
- Le redémarrage des lignes suite à des arrêts techniques est parfaitement visible sur le graphique représentant la plus grosse consommation de fioul au cours de l'année 2019.

Depuis le début du contrat, l'évolution de ces différents paramètres est représentée au travers des graphiques ci-après :



L'examen de ces graphiques amène plusieurs remarques :

- Les quantités de Bicarbonate et de DIOXORB nécessaires pour traiter une tonne de déchets sont stables hormis le bicarbonate qui a vu sa consommation augmenter en 2019 à 19 kg/Ti, vraisemblablement due à l'évolution des déchets et des apports d'encombrants.
- Concernant la consommation d'urée, le système de réduction des rejets de NOx (SNCR) sur l'usine a été implanté en septembre 2009. Les données de 2009 ne sont donc pas réellement représentatives. Les optimisations des modifications effectuées fin 2015 prennent cette année leur plein effet.
- La consommation de fioul ramenée à la tonne incinérée est stable depuis 2009 hormis cette année qui a été très impactée par de nombreux arrêts non programmés, ce qui

indique que cette consommation est directement impactée par la maîtrise ou non des arrêts techniques. Il est à noter cependant que la diminution des apports de déchets entraîne une plus grande sensibilité de ce paramètre.

- La réutilisation des eaux de pluie et leur utilisation dans le process a permis d'économiser environ 5000m<sup>3</sup>/an depuis 2011 hormis cette année qui est revenue au même niveau que 2011. A noter que cet indicateur est soumis aux aléas climatiques.
- La consommation électrique, a baissé en 2019 mais le ratio à la tonne incinéré reste quasiment inchangé. Cette baisse de la consommation est donc due à la baisse du tonnage incinéré.

## 2. Production énergétique

### 2.1 Valorisation énergétique

L'usine d'incinération permet de valoriser l'énergie thermique libérée lors de la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée. Un réseau de chaleur véhicule la vapeur produite de l'usine jusqu'à la chaufferie de la Petite Hollande où deux échangeurs se chargent d'échanger l'énergie avec le réseau secondaire.

En 2019, La chaufferie de la Petite Hollande a consommée 36966 MWh d'énergie en provenance de l'usine d'incinération. La décomposition mensuelle est décrite ci-après :

		janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
<b>Tonnage incinéré</b>	T	4393	3913	3880	3862	3913	3756	1258	3878	2197	4011	3856	4007
<b>Vapeur produite LA</b>	T	7446	7144	7171	6944	8058	6762	1308	6530	3007	6654	5770	7093
<b>Vapeur produite LB</b>	T	4654	3882	4623	4733	5188	5051	3801	7092	6012	8124	7240	7351
<b>Vapeur produite</b>	T	12100	11026	11794	11677	13246	11813	5109	13622	9019	14778	13010	14444
<b>Vapeur produite/T<sub>inc</sub></b>	$T_{vap}/T_{inc}$	2,75	2,82	3,04	3,02	3,38	3,15	4,06	3,51	4,10	3,68	3,37	3,61
<b>Energie produite</b>	MWh	8342	7601	8131	8050	9132	8144	3522	9391	6218	10188	8969	9958
<b>Energie vendue</b>	MWh	5648	4592	3909	4385	3222	1381	175	905	867	3490	3623	4769

Tableau 8 : Productions mensuelles de vapeur et énergie thermique

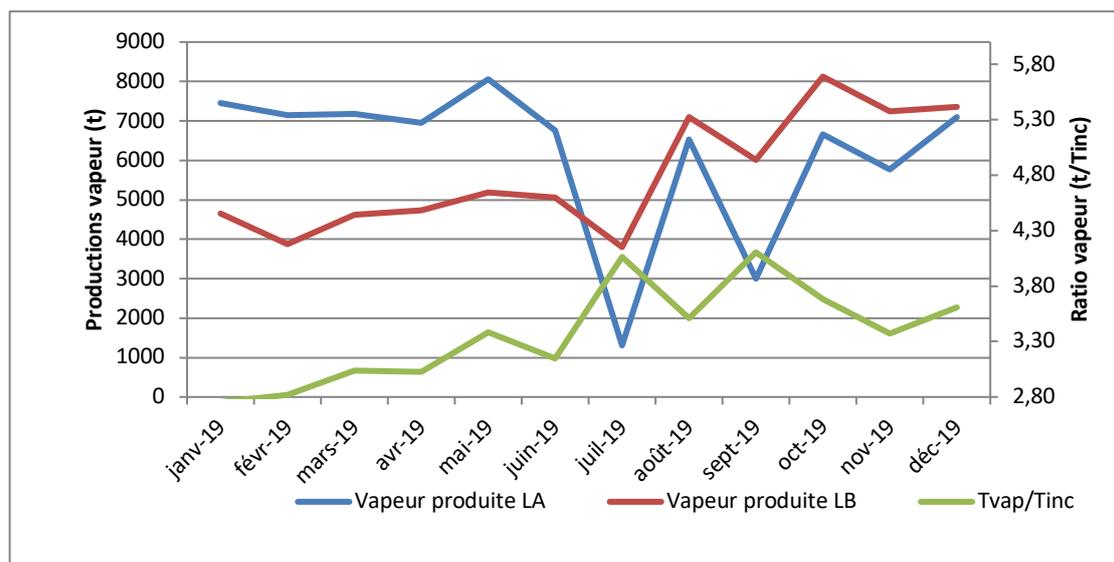


Figure 11 : Production mensuelle de vapeur par ligne

Sur le graphique ci-dessus, la surproduction de la ligne A par rapport à la ligne B s'explique par un mauvais fonctionnement du capteur vapeur de la ligne B. Celui-ci semble minimiser le tonnage vapeur produit. La démarche initiée lors de la certification ISO 50 001 doit permettre d'identifier les pistes de progrès et de corriger ces incertitudes afin d'avoir une mesure énergétique fiable sur le périmètre de l'installation.

En outre, le tonnage de vapeur produit par tonne incinéré varie sensiblement.

Concernant l'énergie produite et celle vendue, le graphique suivant permet de constater que l'usine produit nettement plus de vapeur que la chaufferie ne peut en acheter.

Cette année est marquée par le fonctionnement en année pleine d'une unité de cogénération sur le site de la chaufferie de la Petite Hollande.

D'autre part, la pertinence d'effectuer l'arrêt technique annuel en juillet, tant en termes d'efficacité de maintenance et renouvellement des équipements que de perturbations de la livraison de vapeur est entièrement justifié au vu de ces deux courbes.

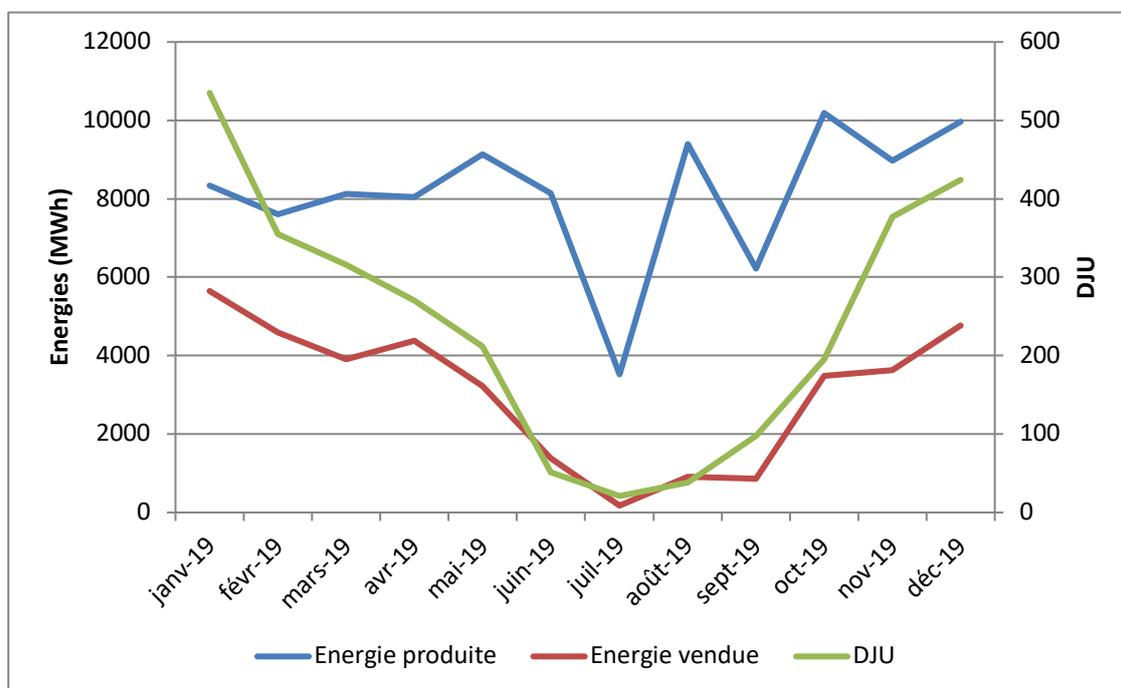


Figure 12 : Energie produite, vendue et DJU mensuels

Depuis 2009, l'énergie vendue est dépendante de la demande de la chaufferie, donc des conditions météorologiques sur Montbéliard et maintenant du fonctionnement de la cogénération. Elle n'est donc pas corrélée au tonnage incinéré, ni à l'énergie produite.

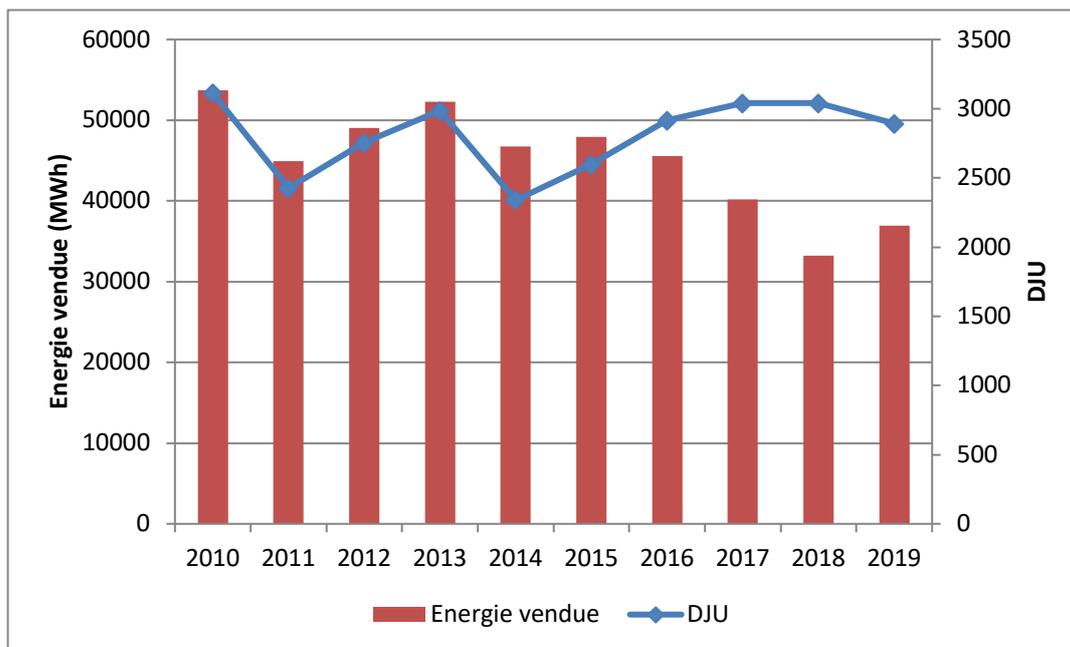


Figure 13 : Energie vendue et DJU depuis 2010

On constate une baisse des DJU en 2019 par rapport à 2018. Néanmoins notre collaboration avec Dalkia nous a permis d'avoir livré plus d'énergie qu'en 2018 de vente d'énergie par rapport à l'année dernière.

Il faut noter que le nouveau contrat encadrant la vente de chaleur provenant de l'usine d'incinération stipule que la chaufferie exploitée par DALKIA doit acheter au minimum 48 000MWh d'énergie pour une rigueur climatique de 2867 DJU calculée lors de la saison de chauffe (du 1<sup>er</sup> octobre au 20 mai), soit un ratio de 16,74 MWh/DJU.

## 2.2 Performance énergétique

Depuis l'année 2016 une évolution du calcul de la performance énergétique a introduit un facteur de pondération (appelé facteur de correction climatique ou coefficient général) dans les formules de calcul qui permet de prendre en compte la rigueur climatique de la zone géographique où est implantée l'installation et ainsi mieux évaluer les performances des usines entre elles.

Ainsi, la performance énergétique (indicateur destiné à la DREAL) est définie comme le R1 (européen) pondéré à l'aide d'un facteur de correction climatique. La valeur de ce dernier résulte d'un algorithme de calcul prenant en compte les DJC étalés sur les vingt dernières années de la station météo la plus proche.

Le rendement énergétique (indicateur destiné aux Douanes) est défini comme l'ancienne Pe pondérée elle aussi par le « coefficient générique » uniforme sur toute la France de 1,089.

			Unité	Formule P <sub>e</sub> -"DREAL"-	Formule R <sub>e</sub> -"Douanes"-
<b>E<sub>w</sub></b>	Tonnage annuel incinéré PCI		T/an	42922	
			Kcal/kg	2164	
<b>E<sub>p</sub></b>	E <sub>e,p</sub> <i>Energie électrique produite</i>		MWh/an	0	0
	E <sub>th,p</sub> <i>Energie thermique produite</i>	Vapeur valorisée	MWh/an	37067	41779
		Réchauffage fumées (DeNOx)		36966	
		Séchage des boues		0	
		Mise hors-ges des aérocondenseurs		0	
		Chaleur pour évaporation des effluents		Non évaluée	
		Chauffage des bâtiments et traçage		0	
		Turbo-pompes/compresseurs		101	
		Ramonage		0	
		Ejecteur sous vide		0	N/A
		Préchauffage de l'air de combustion		0	N/A
		Chauffage du cycle eau/vapeur (dégazage)		0	
		Réchauffage de l'eau alimentaire		N/A	4712
	N/A				
<b>E<sub>f</sub> / E<sub>i</sub></b>	E <sub>e,a</sub> <i>Energie électrique achetée</i>		MWh/an	3521	
	E <sub>th,a</sub> <i>Energie thermique achetée</i>		MWh/an	0	
	E <sub>c,a</sub> <i>Energie externe achetée</i>		MWh/an	726	
Facteur de Correction Climatique			/	1,08	1,089
<b>Performance énergétique</b>			%	<b>31,8</b>	<b>40,1</b>

La performance énergétique de l'usine en 2019 est de 31,8% (Formule « DREAL ») (vs 27,7% en 2018). Cette évolution est due à une meilleure valorisation de la vapeur (plus de 3000 MWh thermiques supplémentaires).

Le détail du calcul de ces indicateurs se trouve en annexe 3.

### 3. Bilan environnemental

#### 3.1 Concentration et quantités mesurées des rejets gazeux à l'atmosphère – Mesures des polluants imposés par l'arrêté d'exploiter

Ces mesures sont effectuées à l'aide d'analyseurs situés au niveau des cheminées de l'usine qui mesurent en continu les polluants qui s'en échappent et ponctuellement par un organisme indépendant (SOCOTEC). Les résultats sont rassemblés dans le tableau ci-après :

Polluants	Types de contrôles	Norme	Unité	2019		Usine (Moyenne des 2 lignes)
				Ligne A	Ligne B	
HCl	Continue	<10	mg/Nm <sup>3</sup>	2,28	3,92	3,10
SO <sub>2</sub>	Continue	<50	mg/Nm <sup>3</sup>	7,72	4,23	5,98
CO	Continue	<50	mg/Nm <sup>3</sup>	19,67	8,84	14,26
Poussières	Continue	<10	mg/Nm <sup>3</sup>	0,30	0,23	0,27
COT	Continue	<10	mg/Nm <sup>3</sup>	1,42	0,29	0,86
NOx	Continue	<200	mg/Nm <sup>3</sup>	153,00	144,13	148,57
NH <sub>3</sub>	Continue	<30	mg/Nm <sup>3</sup>	7,64	3,01	5,33
HF	Continue	<1	mg/Nm <sup>3</sup>	0,00	0,01	0,01
T <sub>2</sub> S	Continue	>850	°C	1028	1055	1041,50
Dioxines / Furannes	Semi-continue	<0,1	ng/Nm <sup>3</sup>	0,001	0,001	0,00
Cd et Tl	Réglementaire	<50	µg/Nm <sup>3</sup>	0,00	0,03	0,02
Hg	Réglementaire	<50	µg/Nm <sup>3</sup>	2,50	1,55	2,03
Total des métaux	Réglementaire	<500	µg/Nm <sup>3</sup>	31,50	125,00	78,25

Figure 14 : Bilan annuel des mesures à l'émission

Toutes les concentrations de polluants émis se situent très en deçà de la VLE, sauf dans le cas des oxydes d'azotes (NOx). Ceci est dû aux performances du process d'abattement des NOx en place sur l'usine (SnCR). D'autre part, les deux températures de combustion se situent au-delà du seuil réglementaire fixé, condition *sine qua none* de fonctionnement de l'usine.

Les quantités journalières rejetées sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Polluants	Norme	Unité	2019		Usine (Moyenne des 2 lignes)
			Ligne A	Ligne B	
HCl	<7,2	kg/j	0,81	1,63	1,22
SO <sub>2</sub>	<16,8	kg/j	2,50	1,77	2,14
CO	/	kg/j	6,43	3,54	4,99
Poussières	<7,2	kg/j	0,09	0,09	0,09
COT	<7,2	kg/j	0,41	0,11	0,26
NOx	<96	kg/j	51,90	60,08	55,99
NH <sub>3</sub>	<21,6	kg/j	2,49	1,26	1,88
HF	<0,72	kg/j	0,00	0,00	0,00
Dioxines / Furannes	<3	ug/h	0,015	0,010	0,012
Cd et Tl	<1,5	g/h	0	0,001	0,0004
Hg	<1,5	g/h	0,065	0,034	0,049
Total des métaux	<15	g/h	0,83	2,54	1,68

Figure 15 : Bilan annuel des flux à l'émission

Aucun flux ne dépasse sa VLE. L'impact environnemental de l'usine reste minime et respecte en tout point les valeurs limites de l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

### 3.2 Dépassements 30min et journaliers

#### 3.2.1 Dépassements 30 min.

Le tableau rassemblant l'intégralité des dépassements 30min au cours de l'année écoulée est présenté ci-dessous :

Ligne A		Ligne B	
Paramètre	Durée de dépassement (h)	Paramètre	Durée de dépassement (h)
HCl	14:00	HCl	13:30
SO <sub>2</sub>	01:30	SO <sub>2</sub>	00:00
CO	51:00	CO	31:30
Pouss.	01:00	Pouss.	05:30
COT	03:30	COT	00:00
NOx	03:00	NOx	00:30
HF	00:00	HF	00:00
<b>Total</b>	<b>74:00</b>	<b>Total</b>	<b>51:00</b>
<b>Corrigé*</b>	<b>65:30</b>	<b>Corrigé*</b>	<b>50:00</b>

<b>Total lignes A+B</b>	<b>125:00</b>
<b>Corrigé* lignes A+B</b>	<b>115:30</b>

Tableau 9 : Dépassements 30 min sur l'année

\* indique que des dépassements simultanés ont été pris en compte dans le calcul du total. Seule la durée du dépassement le plus long a été incrémentée au compteur DREAL.

Suite à nos contacts avec la DREAL de 2018 et 2019, il a été acté que les dépassements en CO ne doivent pas être comptabilisé dans les compteurs 60h. Après déduction des dépassements liés au CO, ces compteurs sont inférieurs à 60 heures.

### 3.2.2 Dépassements journaliers

Le tableau rassemblant l'intégralité des dépassements journaliers au cours de l'année écoulée est présenté ci-dessous :

Ligne A		Ligne B	
Paramètre	Dépassements	Paramètre	Dépassements
HCl	1	HCl	0
SO2	0	SO2	0
CO	0	CO	0
Pouss.	0	Pouss.	0
COT	0	COT	0
NOx	0	NOx	0
HF	0	HF	0
NH3	2	NH3	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>Total</b>	<b>1</b>
<b>Total lignes A+B</b>		<b>4</b>	

**Tableau 10 : Dépassements journaliers sur l'année**

Trois dépassements journaliers ont eu lieu sur la ligne A.

Un dépassement journalier a eu lieu sur la ligne B.

Les dépassements en NOx et NH3 sont consécutifs à un dysfonctionnement de la DéNOx SNCR.

Les 2 autres dépassements sont consécutifs à un redémarrage en fin de journée (moyenne journalière calculée avec très peu de moyennes 1/2h).

### 3.2.3 Dépassements de flux

Un dépassement de flux en HCl a eu lieu sur chaque ligne en 2019.

### 3.3 Indisponibilité des analyseurs

Les durées d'indisponibilité des différents analyseurs de l'usine sont résumées ci-dessous :

	Multipolluant	Poussières	Total par ligne
<b>Ligne A</b>	42h00	0h30	<b>42h30</b>
<b>Ligne B</b>	17h00	0h30	<b>17h30</b>
<b>Total</b>	<b>59h00</b>	<b>1h00</b>	

La disponibilité des analyseurs est conforme à l'arrêté d'exploiter. La fourniture d'air comprimé nécessaire au refroidissement des cellules d'analyses des instruments a souvent fait défaut au cours du premier semestre. Un remplacement des compresseurs générant l'air comprimé a été réalisé lors de l'AT annuel en 2019, ce qui a contribué à fortement réduire l'indisponibilité des analyseurs.

### 3.4 Concentration et quantité mesurées des rejets gazeux à l'atmosphère par un organisme indépendant – Mesures semestrielles

SOCOTEC a procédé aux analyses réglementaires des rejets atmosphériques sur le site au mois de mai pour le premier semestre et au mois de novembre pour le second.

Les résultats sont consignés ci-dessous en ce qui concerne les mesures de concentrations de polluants :

Paramètres	Unités	Valeur réglementaire à 11% O <sub>2</sub>	LA	LB	Moyenne LA et LB
<b>Poussières</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	10	0,85	0,66	0,755
<b>CO</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	50	17,4	12,8	15,1
<b>Cd + Tl</b>	µg/Nm <sup>3</sup>	50	0	0,032	0,016
<b>Hg</b>	µg/Nm <sup>3</sup>	50	2,5	1,55	2,025
<b>Sb+As+Pb+Cr+CO+C u+Mn+Ni+V</b>	µg/Nm <sup>3</sup>	500	31,5	125	78,25
<b>SO<sub>2</sub></b>	mg/Nm <sup>3</sup>	50	2,575	2,67	2,6225
<b>HCl</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	10	1,565	1,635	1,6
<b>HF</b>	mg/Nm <sup>4</sup>	1	0,076	0,145	0,1105
<b>NO<sub>x</sub></b>	mg/Nm <sup>3</sup>	200	196,2	201,35	198,775
<b>Dioxines + furanes (11%O<sub>2</sub>)</b>	ng/Nm <sup>3</sup>	0,1	0,00056	0,001	0,00078
<b>NH<sub>3</sub></b>	mg/Nm <sup>3</sup>	30	3,155	1,415	2,285

Tableau 11 : Mesures semestrielles rejets gazeux

Dans le cas des flux émis, les données sont consignées ci-après :

Paramètres	Unités	Valeur réglementaire à 11% O2	LA	LB	Moyenne LA et LB
Poussières	kg/j	<7,2	0,37	0,23	0,30
CO	kg/j	/	6,76	4,00	5,38
Cd + Tl	g/h	<1,5	0,00	0,0005	0,00
Hg	g/h	<1,5	0,045	0,024	0,03
Sb+As+Pb+Cr+CO+Cu+Mn+Ni+V	g/h	<15	0,56	1,85	1,20
SO2	kg/j	<16,8	1,10	0,97	1,04
HCl	kg/j	<7,2	0,69	0,58	0,63
HF	kg/j	<0,72	0,039	0,048	0,04
NOx	kg/j	<96	64,50	67,00	65,75
Dioxines + furanes (11%O2)	ug/h	<3	0,004	0,014	0,01
NH3	kg/j	<21,6	1,67	0,44	1,06

Tableau 12 : Mesures semestrielles rejets gazeux en flux

Toutes les mesures sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

### 3.5 Plan de surveillance de l'environnement

BIOMONITOR, organisme indépendant reconnu, a réalisé une campagne de surveillance de l'impact de l'UIOM sur l'environnement, par quantification des retombées atmosphériques. Pour l'année 2019, la campagne s'est déroulée entre le 24 septembre et le 22 octobre. Dans ses conclusions, l'organisme souligne qu'aucun phénomène de retombées atmosphériques n'a pu être mis en évidence concernant les dioxines et les métaux lourds.

Ci-dessous, deux extraits *in extenso* des conclusions du rapport annuel :

Concernant les dioxines :

Concernant les dioxines/furannes, les concentrations mesurées dans les retombées atmosphériques n'ont pas mis en évidence de dépôts significatifs pendant la période d'exposition des collecteurs de précipitations sur la zone d'étude. Les teneurs mesurées sont en effet toutes inférieures à la valeur caractéristique d'un bruit de fond urbain, définie par l'INERIS, et de facto inférieures à la valeur forte au-delà de laquelle une anomalie est identifiée. Ce constat est valable depuis plusieurs années et ne traduit pas d'impact de l'incinérateur de Montbéliard sur son environnement en termes de retombées atmosphériques de PCDD/F.

Concernant les métaux :

Ce constat est également valable pour les métaux puisque pour la quasi-totalité des éléments investigués, les niveaux de retombées, bien que souvent plus marqués sur les stations d'impact potentiel, sont systématiquement inférieurs ou égaux aux valeurs de bruit de fond de l'INERIS. Par Ailleurs, les anomalies en Zn identifiées en 2016 et 2017 sur l'ensemble de la zone d'étude, puis de manière ponctuelle en 2018, présentent un retour à des niveaux habituels en 2019. L'ensemble des concentrations en Zn sont en effet inférieures ou équivalentes à la valeur de bruit de fond définie par l'INERIS.

### 3.6 Les mâchefers

L'ensemble des analyses sur les mâchefers produits par l'usine sont rassemblées dans le tableau ci-dessous :

Les analyses sont réalisées en application de l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011, applicable à compter du 1er juillet 2012. Elles portent sur un échantillon représentatif prélevé sur les 2 lignes de l'usine.

	Valeurs en mg/kg de matière sèche							
	As	Ba	Cd	Cr total	Cu	Hg	Mo	Ni
Usage Type V1	0,6	56	0,05	2	50	0,01	5,6	0,5
Usage Type V2	0,6	28	0,05	1	50	0,01	2,8	0,5
janvier	<0,04	2,56	<0,004	<0,04	<0,04	<0,001	0,34	<0,04
février	<0,04	3,65	<0,004	<0,04	<0,04	<0,001	0,38	<0,04
mars	<0,04	3,19	<0,004	<0,04	0,07	<0,001	0,3	<0,04
avril	<0,04	2,33	<0,004	<0,04	<0,04	<0,001	0,23	<0,04
mai	<0,04	1,88	<0,004	<0,04	<0,04	<0,002	0,28	<0,04
juin	<0,04	2,71	<0,004	<0,04	0,04	<0,002	0,31	<0,04
juillet	<0,04	1,54	<0,004	<0,04	1,29	<0,002	0,23	<0,04
août	<0,04	7,1	<0,004	<0,04	<0,04	<0,002	0,34	<0,04
septembre	<0,04	1,81	<0,004	0,14	7,72	<0,002	0,67	0,04
octobre	<0,04	0,78	<0,004	0,19	1,96	<0,002	0,65	<0,04
novembre	<0,04	3,66	<0,004	<0,04	<0,04	<0,002	0,67	<0,04
décembre	<0,04	2,07	<0,004	<0,04	<0,04	<0,002	0,61	<0,04

Tableau 13 : Analyses mensuelles mâchefers (As, Ba, Cd, Cr, Cu, Hg, Mo, Ni)

	Valeurs en mg/kg de matière sèche							
	Pb	Sb	Se	Zn	Fluorure	chlorure	sulfate	Fraction soluble
Usage Type V1	1,6	0,7	0,1	50	60	10 000	10000	2%
Usage Type V2	1	0,6	0,1	50	30	5 000	5000	1%
janvier	0,04	0,45	<0,02	0,12	<20	2 000	700	1,19%
février	0,02	0,27	<0,02	<0,10	<20	3 800	1100	1,63%
mars	0,02	0,19	<0,02	0,28	<20	2 000	780	1,01%
avril	<0,02	0,27	<0,02	0,12	<20	2 200	1300	1,22%
mai	0,15	0,36	<0,02	0,16	<20	2 500	930	1,15%
juin	<0,02	0,29	<0,02	0,15	<20	1 600	770	1,04%
juillet	0,09	0,68	<0,02	<0,1	<20	2 100	1600	1,27%
août	0,1	0,21	<0,02	0,56	<20	1 800	250	1,07%
septembre	0,06	0,39	<0,02	0,35	<20	3 900	1000	1,49%
octobre	<0,02	0,64	<0,02	<0,10	<20	3 100	3200	1,27%
novembre	0,11	0,28	<0,02	0,17	<20	2 700	830	1,18%
décembre	0,11	0,53	<0,02	0,1	<20	2 800	1200	1,30%

Tableau 14 : Analyses mensuelles mâchefers (Pb, Sb, Se, Zn, Fluorure, Chlorure, Sulfate, Fraction soluble)

	COT	BTEX	PCB	Hydrocarbures C10 à C40	HAP	Dioxines / furannes	Valorisation
	( g/kg de m.s )	( mg/kg de m.s )	( mg/kg de m.s )	( mg/kg de m.s )	( mg/kg de m.s )	ng/kg de m.s	
Usage Type V1	30 ( 3% )	6	1	500	50	10	V1
Usage Type V2	30 ( 3% )	6	1	500	50	10	V2
janvier	2,80%	<0,6	<0,07	<25	<0,85	0,65	V2
février	4,71% -> 0,78%	<0,6	<0,07	<25	<0,8	1,5	V2
mars	4,88% -> 1,89%	<0,6	<0,07	<25	<0,8	1,2	V2
avril	3,44% -> 1,31%	<0,6	<0,07	<25	<0,8	0,19	V2
mai	5,18% -> 1,59%	<0,6	<0,07	<25	<0,97	0,59	V2
juin	2,45%	<0,6	<0,07	<25	<0,8	0,3	V2
juillet	5,44% -> 1,07%	<0,6	<0,07	64	<0,97	1,3	V2
août	2,96%	<0,7	<0,07	<25	<0,8	4	V2
septembre	1,16%	<0,6	<0,07	52	<0,91	5,1	V2
octobre	2,89%	<0,6	<0,07	45	<0,87	8,2	V2
novembre	2,73%	<0,6	<0,07	<25	<0,80	1,7	V2
décembre	3,76% -> 2,27%	<0,6	<0,07	33	<0,85	6	V2

Tableau 15 : Analyses mensuelles mâchefers (COT, BTEX, PCB, Hydrocarbures, HAP, dioxines et furannes)

Le rapport de valorisation des mâchefers issus de l'usine sur l'année 2019 est disponible en annexe 4.

### 3.7 Les eaux pluviales

L'eau rejetée au milieu naturel est uniquement de l'eau de pluie. En 2019, aucun rejet n'a eu lieu au cours de l'année.

## 4. Bilan technique

L'usine fonctionne 24h/24 et est soumise à de nombreuses contraintes. Les arrêts techniques permettent de maintenir les équipements et de prévenir les éventuelles pannes. Néanmoins, des incidents peuvent survenir au cours de l'année avec des niveaux d'importance variés. Certains peuvent être résolus rapidement par le personnel de maintenance du site et d'autres nécessitent l'intervention de sociétés extérieures.

Dans tous les cas, il faut déterminer les conséquences, les causes de la panne et les temps d'arrêt d'usine ou du réseau. Ci-après est rassemblé un descriptif succinct des principaux incidents.

### 4.1 Récapitulatif des principaux incidents

- **Janvier 2019**
  - 15 heures d'arrêt sur la ligne A
  - 32 h sur la ligne B
- **Février 2019**

RAS
- **Mars 2019**
  - 89,5 heures d'arrêt sur la ligne A dont 85,5 h en arrêt programmés du 26 au 29/03 pour nettoyage chambre et cellule et réglage bruleur de démarrage suite à remplacement des armoires de régulation
  - 4 heures d'arrêt le 21/03 suite à panne sur le système de rotation de la cellule A.
- **Avril 2019**
  - Arrêt programmé des deux fours pour remplacement de 2 compensateurs de dilatation sur le départ vapeur + nettoyage four A et B + essai de mise en service des bruleurs.
  - Arrêt du four A le 23 avril à 2h20
  - Arrêt four B le 22 avril à 5h30. Le débouillage des deux fours a été effectué (à noter un encrassement important du four A en seulement 3 semaines d'exploitation)
  - Une fuite sur la chambre à vanne N°2 a été détectée le 29/04 matin. Interruption de livraison vapeur le 29/4 à 21h afin d'effectuer le diagnostic. La réparation effectuée le 03 mai n'a pas permis de redémarrer le réseau. En effet des tuyauteries sont en mauvais état et il est impératif d'envisager un remplacement de celles-ci. Remplacement prévu le lundi 6 mai pour relance réseau vapeur le même jour.
- **Mai 2019**
  - Une fuite sur la chambre à vanne N° 2 du réseau de distribution de vapeur a imposé un arrêt de la livraison de vapeur le 30/04 avec comme objectif une remise en service le 06/05.

- **Juin 2019**
  - Arrêt technique non programmé suite à bourrage chambre sur four A du 1er juin au 6 juin.
  - Arrêt technique non programmé suite à bourrage chambre sur four B du 11 juin au 14 juin.
  
- **Juillet 2019**
  - Arrêt technique annuel de l'usine débuté le 05 juillet. Redémarrage Ligne A le 01/08/2019 à 21h (soit 629h d'arrêt). Redémarrage Ligne B le 24/07 à 2h (soit 442h d'arrêt)
  
- **Août 2019**
  - Arrêt de la ligne A le 06 aout (3,5h d'arrêt) suite à casse d'un galet porteur.
  - Arrêt de la ligne A le 09 aout (21h d'arrêt) suite à casse de la vis de grenailage.
  - Arrêt de la ligne B du 19 août à 18h au 23 août à 2h (soit 100h d'arrêt) suite à perte de réfractaire dans la chambre de postcombustion.
  - Arrêt de la ligne A du 30 aout à 9h30 au 05 septembre (soit 38,5h d'arrêt sur le mois d'août) suite à une fuite sur 2 nappes d'économiseur
  
- **Septembre 2019**
  - Arrêts de la ligne A du 15 au 17 septembre (45h d'arrêt) et du 21 septembre au 4 octobre (295h d'arrêt) pour cause de présence de nombreux accrochages sur l'ensemble de la périphérie de l'intérieur du nouveau réacteur. Ces accrochages ont obstrué la canalisation permettant l'injection dans le réacteur du bicarbonate de sodium.
  
- **Octobre 2019**
  - Plusieurs arrêts ligne A et B due essentiellement au bouchage chambre combustion.
  
- **Novembre 2019**
  - Arrêt de la ligne A 1 semaine 186 heures (4 épingles économiseur HS) changement de ces épingles par CNIM
  - Arrêt de la ligne B pendant 52 heures chambre bouchée intervention du sous-traitant pour nettoyage.
  - Arrêt de la ligne B du 21/11/2018 à 13h au 23/11/2018 à 23h (soit 58h d'arrêt imprévu) suite à une fuite au niveau de son économiseur. Mise en place d'une manchette
  
- **Décembre 2019**
  - Arrêt de la ligne A du 8 Décembre à 12h au 11/12 à 7h suite au bouchage de la chambre
  - Fuite chaudière B du 11/12 au 13/12.

## 4.2 Travaux réalisés dans le cadre du G.E.R. 2019

**Réfractaires à l'intérieur des fours et des chambres** : en 2019, sur les deux lignes, 138k€ de travaux de réfractaires ont été engagés. Les principales interventions sur ces deux

équipements ont été effectuées au niveau de la chambre de postcombustion de 2 Lignes, ainsi qu'à l'intérieur des deux fours.

**Réparation et changement des armoires des brûleurs d'allumage** : De nombreuses réparations et réglages ont été effectués en 2018 sur les armoires de brûleurs de démarrage. Il a donc été décidé de les remplacer. Le début des travaux a eu lieu en Janvier 2019. Le montant de ces travaux est de 72k€.

**Remplacement des poussoirs A et B et de leurs trémies** : Le montant de ces travaux est de 73k€.

**Réfection des Guirlandes de pont OM** : un montant de 41k€ a été alloué à la remise en état de l'intégralité de celles-ci.

**Remplacement du vannage réseau usine** : une dépense de 26k€ a permis de remplacer entièrement 13 vannes d'isolement et la révision de 2 vannes. La révision de toutes les vannes samson du site 20k€.

**Chaudière A et B** : Le remplacement d'un panneau cintré avec collecteur, fournitures de 104 coquilles, le remplacement de 2 épingles, ressusage.... 56k€.

**Remplacement intégral de tous les compresseurs, sécheurs, ainsi que tout le gainage du local compresseur** : Montant des travaux 122k€.

## 4.3 Descriptif des arrêts techniques

### 4.3.1 Arrêts techniques programmés

Les arrêts techniques programmés sont des arrêts de lignes prévus et récurrents d'année en année. En 2019, l'usine a été entièrement à l'arrêt durant deux semaines lors de son arrêt annuel. Le tableau suivant rassemble le descriptif les arrêts de ce type :

Date	Durée (h)	Ligne	Commentaires
05/07/2019	629	A	Arrêt technique annuel
	442	B	
Total	1071 heures		

**Tableau 16 : Descriptif des arrêts techniques programmés en 2019**

Les arrêts techniques programmés du mois de décembre n'ont pas eu lieu étant donné que nous avons subis de nombreux arrêts non programmés à cette période qui nous ont permis d'effectuer le préventif.

## 4.4 Contrôles techniques

La liste des contrôles techniques effectués en 2019 est disponible en annexe 5.

#### **4.5 Stock des pièces de maintenance**

Le détail exhaustif des pièces du stock à l'issue de l'année 2019 compose l'annexe 6.

#### **4.6 Principaux travaux prévus au titre du G.E.R. de l'année 2019**

Les principaux travaux rentrant dans le cadre du G.E.R. prévus par le contrat de DSP de l'usine sont :

- Réfractaire fours et chambres de post-combustion A et B
- Réfection des poussoirs d'alimentation A et B (rail de guidage, etc...)
- Réfection des bandes de roulements des fours.
- Changement des trémies d'alimentations fours (partie basse)
- Remplacement des 26 épingles de l'économiseur A ainsi que ses coquilles.

#### **4.7 Inventaire des biens et évolution des ouvrages**

L'inventaire ainsi que l'état des lieux des différents équipements sont présentés en annexe 7.

## Annexe 1 : Tableau de bord des données techniques

U.I.O.M. de	Montbéliard	NATURE Analytique	Unités	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	12 mois	Rappel 2018	Evolution	
HEURES DE MARCHÉ	FOUR A		h	724	672	652	642	744	619	115	680	291	625	535	676	6 570	7 492	-7,0%	
	FOUR B		h	172	672	744	744	652	642	302	644	530	703	667	676	7 685	7 381	4,2%	
	Disponible ligne		%	96,84	100,00	93,88	87,30	100,00	85,00	28,00	87,00	55,30	88,10	80,00	80,00	83,79	84,90	-4,6%	
ORDURES	OM total recus		t	4 121	3 742	3 762	3 659	3 818	3 114	3 091	3 375	2 882	3 183	3 024	3 210	41 026	44 852	-8,5%	
	DIC EXTERNE recus		t	375	315	362	352	382	412	463	542	503	580	580	413	4 130	4 500	-9,3%	
	DIC INTRA-GROUPE recus		t	3 746	3 427	3 400	3 307	3 436	2 699	3 228	2 628	3 233	2 382	2 603	2 611	37 896	40 352	-30,5%	
	OM et DIC recus	0045	t	4 496	4 059	4 122	4 011	4 200	3 526	3 554	3 834	3 877	3 763	3 663	3 634	42 156	45 352	-21,1%	
	Stock lixiv O.M.		t	506	506	516	471	471	383	456	460	400	373	373	367	185	146	28,4%	
	OM démontées	0049	t	165	202	202	276	282	148	453	0,00	0,00	813	262	0,00	71	5 041	3 927	28,4%
MACHÈFERS	OM et DIC traitées	0048	t	4 333	3 913	3 880	3 882	3 913	3 756	1 258	3 878	2 187	4 010	4 010	3 855	4 006	42 568	44 696	-4,8%
	Ratio O.M traitées/OM		t/ht	6,10	5,82	5,98	5,98	5,98	5,52	6,00	5,53	5,30	5,30	5,30	6,00	6,00	6,00	-3,4%	
	Tonnage machèfers		t	702	571	642	642	642	546	223	589	388	538	538	583	613	6 023	7 224	-11,8%
RECUP. METAUX	Ratio inertes / O.M		%	16,00	14,00	16,00	14,00	16,00	14,00	17,00	13,00	16,00	13,00	13,00	16,00	16,00	16,22	-17,7%	
	Consommation (eau extracteur)		m3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,72%	
	Ratio méta eau / O.M		m3/OM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	
TRAITEMENT DES FUMÉES	Poids Ferraille		t	152	115	169	141	153	129	44	178	128	191	144	144	171	1 728	1 912	-9,3%
	Ratio tier / O.M		%	3,13	2,93	4,44	3,13	4,00	3,40	3,13	4,13	5,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,07	4,30	-5,9%
	Poids REF/OM		t	251	186	212	215	235	177	74	175	134	183	159	176	176	2 188	2 067	5,7%
	Ratio REF/OM / O.M		%	5,70	4,95	5,50	5,50	6,00	4,70	4,95	4,95	4,95	4,95	4,95	4,95	5,19	5,19	11,0%	
	Consommation de Béar		kg/t	88	87	118	88	89	89	29	85	85	85	85	85	85	808	729	10,5%
	Ratio ka Béar / O.M		kg/t	20,20	22,40	30,40	22,90	15,20	23,40	15,10	26,30	14,90	21,30	21,30	21,30	16,30	16,30	16,0%	
	Consommation de charbon actif		kg	1 000	2 500	3 000	3 000	2 500	2 500	1 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	35 500	23 500	51,7%	
	Ratio ka Dioxorb / O.M		kg/t	0,225	0,640	0,773	0,773	0,639	0,670	0,730	1,030	1,182	1,182	1,182	1,182	0,534	0,534	98,0%	
	Consommation d'ore		t	4 824	4 872	6 795	6 910	6 200	5 490	2 106	6 924	6 924	5 421	5 421	5 421	4 885	7 443	40,0%	
	Ratio Uvées / O.M		t/OM	1,12	1,25	1,79	1,79	1,394	1,45	1,67	1,36	2,92	2,08	2,08	2,08	2,21	1,79	0,91	
RECUPERATION ENERGIE THERMIQUE	Ion, vapeur produit L.A		t vap	7 446	7 744	7 774	6 944	8 030	6 722	1 388	6 530	3 007	6 654	5 700	7 050	73 891	81 302	-9,1%	
	Tonnage vapeur produit total		t vap	4 654	3 852	4 723	4 723	5 188	5 051	3 801	7 082	5 072	8 124	7 240	7 351	67 751	63 922	6,0%	
	Ratio ton vapeur produit O.M		t vap/OM	12,100	11,026	11,794	11,677	13,246	11,813	5,109	13,622	9,019	14,178	14,444	14,444	14,444	141 638	146 225	-2,5%
	Energie thermique produite		MWh	8 342	7 601	8 131	8 050	9 131	8 144	3 522	9 391	6 277	10 188	8 952	9 957	9 957	97 648	100 119	-2,5%
	Energie produite O.M		MWh/OM	1,93	1,93	2,10	2,08	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	3,33	3,25	2,6%
	Energie thermique vendue		MWh/OM	5 646	4 592	3 906	4 385	3 222	1 381	1 750	905	867	3 490	3 490	3 490	3 490	3 490	3 490	2,2%
	Energie therm. vendue O.M		MWh/OM	1,28	1,18	1,01	1,10	0,80	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	16,0%
	Consommation EDF		kWh	320 842	340 342	339 704	312 716	342 205	319 429	149 988	280 011	240 000	290 601	290 601	290 601	290 601	3 545 099	3 789 055	-6,2%
	Ratio consommation / O.M		kWh/OM	87,05	87,58	87,58	80,38	88,00	85,00	119,20	76,80	109,20	72,10	72,10	72,10	72,10	83,28	84,75	-1,7%
	Consommation Fuel		t	281	137	100	100	80	3 500	20 677	12 223	11 310	8 076	7 438	7 438	9 621	74 343	57 705	28,9%
Ratio consommation / O.M		t/OM	0,04	0,07	0,04	0,04	0,03	0,15	16,40	3,20	5,10	2,00	2,00	2,00	2,00	1,79	1,28	38,9%	
CONSOM. EAU PROCESS	Forage		m3	958	786	471	467	576	571	280	581	410	0,00	1 047	604	6 751	7 287	-7,4%	
	Ratio m3 eau / O.M		m3/OM	0,22	0,20	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,16	0,16	-2,7%	
	Eau de ville		m3	1 476	1 160	790	617	938	961	2 100	1 545	1 083	0,00	1 688	1 023	13 381	12 605	6,2%	
	Ratio m3 eau / O.M		m3/OM	0,34	0,30	0,20	0,16	0,20	0,30	1,70	0,40	0,50	0,00	0,40	0,30	0,31	0,28	11,5%	
	Total		m3	2 434	1 946	1 261	1 084	1 514	1 532	2 380	2 126	1 483	0,00	2 735	1 627	20 132	19 892	1,2%	
	Ratio m3 eau / O.M		m3/OM	0,55	0,50	0,33	0,28	0,40	0,40	1,90	0,50	0,70	0,00	0,70	0,40	0,47	0,47	6,9%	
PERTES EN EAU ENVIRONNEMENT	Dégazeur		m3	626	412	420	486	636	780	989	1 186	725	0,00	1 077	641	7 970	8 015	-0,6%	
	Température Four A		°C	1033	1033	1044	1064	1036	1036	947	1023	1053	1021	1041	1058	1030	> 850	> 850	
	Température Four B		°C	1047	1047	1056	1056	1056	1070	1070	1066	1032	1062	1041	987	1047	> 850	> 850	
CO Four A		mg/Nm3	17,00	18,50	24,70	15,40	18,50	16,40	19,60	17,70	28,90	19,90	24,50	18,40	20,80	< 50	< 50		
CO Four B		mg/Nm3	9,30	4,80	5,70	4,10	4,10	4,10	17,70	19,40	8,50	10,40	5,60	10,10	< 50	< 10	< 10		
HCl Four A		mg/Nm3	1,70	4,20	1,80	1,40	1,50	2,20	3,20	2,50	4,10	2,70	3,40	2,80	4,10	< 10	< 10		
HCl Four B		mg/Nm3	4,50	2,10	4,40	4,40	3,70	3,10	3,80	3,30	3,50	4,30	3,70	3,70	< 10	< 10			

• **Annexe 2 : Tableau récapitulatif des apports**

	OM (PMA)	Encombrants	Déchets de voirie	DIB	OM (SENERVAL)	Total
janvier-19	2647,00	448,98	149,74	419,50	671,42	4336,64
février-19	2348,80	694,06	120,90	366,06	464,14	3993,96
mars-19	2495,28	640,72	136,96	395,08	363,48	4031,52
avril-19	2594,00	504,26	141,96	562,26	152,84	3955,32
mai-19	2725,06	622,52	66,86	512,80	294,10	4221,34
juin-19	2511,18	574,06	110,80	492,33	0,00	3688,37
juillet-19	2635,86	161,44	155,18	542,07	0,00	3494,55
août-19	2392,16	646,66	144,20	551,31	0,00	3734,33
septembre-19	2400,30	242,42	143,94	513,98	0,00	3300,64
octobre-19	2692,67	240,00	146,12	660,28	0,00	3739,07
novembre-19	2481,98	343,56	132,90	624,30	0,00	3582,74
décembre-19	2714,44	341,10	68,32	800,26	0,00	3924,12

## ● **Annexe 3 : Calcul de la performance énergétique**

### CALCUL Performance Energétique TGAP

Site : VALINEA 2019

$$Pe = \frac{(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)}{2,3 \times T} \times \text{Coéf générique (1,089)}$$

<b>Rendement énergétique Re AVEC autoconsommation</b>	<b>0,401</b>
---	--------------

<b>Tonnage déchets incinéré</b>	TOM <b>42 568</b>
---------------------------------	-------------------

#### Energies produites par l'installation

Electricité produite par l'installation - <i>Ee.p</i>	MWh <b>0</b>
---	--------------

Chaleur vendue par l'installation - <i>Eth.p</i>	MWh <b>36 966</b>
--	-------------------

Energie utilisée pour autoconsommations ci-dessous	MWh <b>4 813</b>
--	------------------

#### Energie autoconsommée pour réchauffage éventuel air de combustion

Si vapeur utilisée pour réchauffage de l'air de combustion	OUI = 1 NON = 0	<b>0</b>
--	-----------------	----------

Si énergie autoconsommée connue (mesurée)	MWh <b>0</b>
---	--------------

OU si quantité de vapeur autoconsommée connue (mesurée)	quantité vapeur consommée	T	<b>0</b>	
	pression vapeur	bar abs	<b>0</b>	0 kJ/kg
	température vapeur	°C	<b>0</b>	
	température condensats	°C	<b>0</b>	0 kJ/kg
		MWh	<b>0</b>	

Sinon estimation	température air de combustion	°C	<b>0</b>	
		kWh/TOM	<b>0,00</b>	
		MWh	<b>0</b>	

#### Energie autoconsommée pour réchauffage bache alimentaire

Si vapeur utilisée pour réchauffage de la bache alimentaire	OUI = 1 NON = 0	<b>1</b>
---	-----------------	----------

Si énergie autoconsommée connue (mesurée)	MWh <b>0</b>
---	--------------

OU si quantité de vapeur autoconsommée connue (mesurée)	quantité vapeur consommée	T	<b>0</b>	
	pression vapeur	bar abs	<b>0</b>	0 kJ/kg
	température vapeur	°C	<b>0</b>	
	température eau alimentaire	°C	<b>0</b>	0 kJ/kg
		MWh	<b>0</b>	

Sinon estimation	température eau alimentaire	°C	<b>115</b>	483 kJ/kg
	température condensats	°C	<b>80</b>	335 kJ/kg
		kWh/TOM	<b>110,70</b>	
		MWh	<b>4 712</b>	

#### Energie autoconsommée pour réchauffage de NOx SCR éventuel

Si vapeur utilisée pour réchauffage des gaz avant de NOx SCR	OUI = 1 NON = 0	<b>0</b>
--	-----------------	----------

Si énergie autoconsommée connue (mesurée)	MWh <b>0</b>
---	--------------

OU si quantité de vapeur autoconsommée connue (mesurée)	quantité vapeur consommée	T	<b>0</b>	
	pression vapeur	bar abs	<b>0</b>	0 kJ/kg
	température vapeur	°C	<b>0</b>	
	température condensats	°C	<b>0</b>	0 kJ/kg
		MWh	<b>0</b>	

Sinon estimation	kWh/TOM	<b>75,9</b>	
	MWh	<b>0</b>	

#### Autre énergie autoconsommée éventuelle (séchage de boues, chauffage locaux, traçage vapeur, turbo pompe)

Si autre utilisation de vapeur	OUI = 1 NON = 0	<b>1</b>
--------------------------------	-----------------	----------

Si énergie autoconsommée connue	Réchauffage des locaux	MWh <b>101</b>
---------------------------------	------------------------	----------------

Si quantité de vapeur autoconsommée connue	quantité vapeur consommée	T	<b>0</b>	
	pression vapeur	bar abs	<b>0</b>	0 kJ/kg
	température vapeur	°C	<b>0</b>	
	température condensats	°C	<b>0</b>	0 kJ/kg
		MWh	<b>0</b>	

#### Energies externes apportées à l'installation

Electricité externe achetée par l'installation - <i>Ee.a</i>	MWh <b>3 521</b>
--	------------------

Energie thermique externe apportée à l'installation (par chaudière d'appoint) - <i>Eth.a</i>	MWh <b>0</b>	Généralement = 0
--	--------------	------------------

Energie importée par **tous** les combustibles utilisés (combustible pour démarrage et maintien four + combustible réchauffage SCR éventuel)

Quantités de combustibles normalement connues !				
FOD	litres	<b>74 343</b>	<b>9,77</b>	kJ/kg
GPL	tonnes	<b>0</b>	<b>12,84</b>	kJ/kg
GPL	m3	<b>0</b>	<b>26,20</b>	kJ/m3
Gaz Naturel	tonnes	<b>0</b>	<b>13,73</b>	kJ/kg
Gaz Naturel	m3	<b>0</b>	<b>10,57</b>	kJ/m3

Energie importée par combustible total - <i>Ec.a</i>	MWh <b>726</b>
--	----------------

CALCUL R1		Site : VALINEA 2019
Performance énergétique $Pe = (Ep - (Ef+Ei) / 0.97 \times (Ew + Ef)) \times FCC$ AVEC auto-consommation		0,318
<b>Ew = Energie apportée par les déchets</b>		
Tonnage déchets incinéré TOM <span style="float: right;">42 917</span> PCI (normalement calculé par le site dans eReporting - fiche méthode incinération MS03) kcal/kg <span style="float: right;">2 164</span>		
Energie apportée par les déchets		MWh 107 990
<b>Ep = Energie produite</b>		
$Ep = 2.6 \times \text{Electricité Produite} + 1.1 \times (\text{Energie thermique vendue} + \text{Energie autoconsommée})$		MWh 40 773
Electricité produite		MWh 0
Energie thermique vendue		MWh 36 966
Energie utilisée pour autoconsommation		MWh 101
<b>Energie autoconsommée pour réchauffage de NOx SCR éventuel</b>		
Si vapeur utilisée pour réchauffage des gaz avant de NOx SCR OUI = 1 NON = 0		0
Si énergie autoconsommée connue (mesurée)		MWh 0
OU si quantité de vapeur autoconsommée connue (mesurée)	quantité vapeur consommée T <span style="float: right;">0</span> pression vapeur bar abs <span style="float: right;">0</span> <small>0 kJ/kg</small> température vapeur °C <span style="float: right;">0</span> température condensats °C <span style="float: right;">0</span> <small>0 kJ/kg</small>	MWh 0
Sinon estimation	kWh/TOM <span style="float: right;">75,9</span>	MWh 0
<b>Energie autoconsommée pour ramonage vapeur éventuel</b>		
Si vapeur utilisée pour ramonage OUI = 1 NON = 0		0
Si énergie autoconsommée connue		MWh 0
OU si quantité de vapeur autoconsommée connue	quantité vapeur consommée T <span style="float: right;">0</span> pression vapeur bar abs <span style="float: right;">0</span> <small>0 kJ/kg</small> température vapeur °C <span style="float: right;">0</span> température condensats °C <span style="float: right;">0</span> <small>0 kJ/kg</small>	MWh 0
Sinon estimation	kWh/TOM <span style="float: right;">17,78</span>	MWh 0
<b>Energie autoconsommée éventuellement par éjecteurs mise au vide GTA</b>		
Si vapeur utilisée pour mise au vide GTA OUI = 1 NON = 0		0
Si énergie autoconsommée connue		MWh 0
Si quantité de vapeur autoconsommée connue	quantité vapeur consommée T <span style="float: right;">0</span> pression vapeur bar abs <span style="float: right;">0</span> <small>0 kJ/kg</small> température vapeur °C <span style="float: right;">0</span> température condensats °C <span style="float: right;">0</span> <small>0 kJ/kg</small>	MWh 0
Sinon estimation	kWh/TOM <span style="float: right;">17,78</span>	MWh 0
<b>Autre énergie autoconsommée éventuelle (séchage de boues, chauffage locaux, traçage vapeur, turbo pompe)</b>		
Si autre utilisation de vapeur OUI = 1 NON = 0		1
Si énergie autoconsommée connue	Réchauffage des locaux	MWh 101
Si quantité de vapeur autoconsommée connue	quantité vapeur consommée T <span style="float: right;">0</span> pression vapeur bar abs <span style="float: right;">0</span> <small>0 kJ/kg</small> température vapeur °C <span style="float: right;">0</span> température condensats °C <span style="float: right;">0</span> <small>0 kJ/kg</small>	MWh 0
<b>Ef + Ei</b>		
Energie importée par tous les combustibles utilisés (combustible pour démarrage et maintien four + combustible réchauffage SCR éventuel)		
Quantités de combustibles généralement connues !		
	FOD litres <span style="float: right;">74 343</span> <small>9,77 kWh/l</small>	
	GPL tonnes <span style="float: right;">0</span> <small>12,84 kWh/kg</small>	
	GPL m3 <span style="float: right;">0</span> <small>26,20 kWh/m3</small>	
	Gaz Naturel tonnes <span style="float: right;">0</span> <small>13,73 kWh/kg</small>	
	Gaz Naturel m3 <span style="float: right;">0</span> <small>10,57 kWh/m3</small>	
Energie importée par combustible total		MWh 726
ELECTRICITE ACHETEE		MWh 3 521
Ef + Ei		MWh 9 881
<b>Ef</b>		
Combustibles ne participant pas à la production de vapeur (combustible pour démarrage four + combustible réchauffage SCR éventuel)		
Quantités généralement estimées ! (50 % de la quantité utilisée pour calcul précédent hors de NOx)		
	FOD litres <span style="float: right;">37 172</span> <small>9,77 kWh/l</small>	
	GPL tonnes <span style="float: right;">0</span> <small>12,84 kWh/kg</small>	
	GPL m3 <span style="float: right;">0</span> <small>26,20 kWh/m3</small>	
	Gaz Naturel tonnes <span style="float: right;">0</span> <small>13,73 kWh/kg</small>	
	Gaz Naturel m3 <span style="float: right;">0</span> <small>10,57 kWh/m3</small>	
Ef		MWh 363
<b>FCC (Facteur de Correction Climatique)</b>		
Prise en compte de la directive UE 2015/1127 du 10 juillet 2015 OUI = 1 NON = 0		1
Si FCC connu (compris entre 1 & 1,25)		
OU si DJC (Degrés-jours de chauffage) connus	DJC <span style="float: right;">2 957</span>	
Facteur de Correction climatique	Date de mise en service de l'installation	1,082

## ● Annexe 4 : Valorisation des mâchefers produits

Polluants	USAGÉ type 1 V1	USAGÉ type 2 V2	VALINEA																
			VAL-19-001	VAL-19-002	VAL-19-003	VAL-19-004	VAL-19-005	VAL-19-006	VAL-19-007	VAL-19-008	VAL-19-009	VAL-19-010	VAL-19-011	VAL-19-012	VAL-19-012				
Lot testé			23/01/2019	14/02/2019	19/04/2019	22/03/2019	13/08/2019	23/04/2019	05/09/2019	05/09/2019	30/07/2019	22/08/2019	28/10/2019	26/08/2019	19/12/2019	27/12/2019	18/12/2019	21/02/2020	
Date réception																			
Organisme de contrôle			CAE																
analyse sur lixiviat (mg/kg de MS)																			
As	0,6	0,6	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	
Ba	56	28	2,56	3,65	3,19	3,19	3,19	2,33	1,88	2,71	2,71	1,54	2,1	1,81	0,78	3,66	2,07	<0,04	
Co	0,05	0,05	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004
Cr total	2	1	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04
Cu	50	50	<0,001	<0,001	0,07	0,07	0,07	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	7,72	1,96	<0,001	<0,001	<0,001
Hg	0,01	0,01	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Mn	5,6	2,8	0,34	0,38	0,3	0,3	0,3	0,23	0,28	0,31	0,23	0,23	0,34	0,67	0,65	0,67	0,61	0,61	0,61
Ni	0,5	0,5	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04
Pb	1,6	1	0,04	0,02	0,02	0,02	0,02	<0,02	0,15	<0,02	<0,02	<0,02	0,11	0,06	<0,02	0,11	0,11	0,11	0,11
Sb	0,1	0,1	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,36	<0,02	<0,02	<0,02	0,21	0,39	0,64	0,28	0,53	0,53	0,53
Zn	50	50	0,12	<0,10	0,28	0,28	0,28	0,12	0,16	0,15	<0,1	<0,1	0,56	<0,10	<0,10	0,17	0,1	0,1	0,1
Fluorure	60	30	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20
Chlorures	10000	5000	2000	3800	2000	2000	2000	2000	2500	1600	2100	1800	1800	3900	3100	2700	2800	2800	2800
Sulfates	10000	5000	700	1100	1300	1300	1300	1300	930	770	1600	1600	250	1000	3200	830	1200	1200	1200
Fraction soluble	2%	1%	1,19%	1,63%	1,01%	1,01%	1,01%	1,22%	1,15%	1,04%	1,27%	1,27%	1,07%	1,49%	1,27%	1,18%	1,30%	1,30%	1,30%
analyse sur brut																			
COT (carbone organique total)	3%	3%	2,80%	4,71%	0,78%	4,88%	1,89%	3,44%	1,31%	5,18%	2,45%	5,44%	1,07%	2,96%	2,89%	2,73%	3,76%	2,27%	2,27%
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6 mg/kg de matière sèche	6 mg/kg de matière sèche	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,7	<0,60	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche	1 mg/kg de matière sèche	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,070	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07
Hydrocarbures (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche	500 mg/kg de matière sèche	<25	<25	<25	<25	<25	<25	<25	<25	<25	64	<25	52	45	<25	33	33	33
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche	50 mg/kg de matière sèche	<0,85	<0,8	<0,8	<0,8	<0,8	<0,8	<0,97	<0,97	<0,97	<0,97	<0,8	<0,91	<0,87	<0,80	<0,85	<0,85	<0,85
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQOMS,2005/kg de matière sèche	10 ng I-TEQOMS,2005/kg de matière sèche	0,65	1,5	1,2	1,2	0,19	0,59	0,59	0,3	1,3	1,3	4	5,1	8,2	1,7	6	6	6
TYPE de VALORISATION																			
			V2	V2															

## ● Annexe 5 : Contrôles réglementaires 2019

Rejet : Ligne A						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
vitesse (m/s)	21,1	19,6	19,2	20,0	> 17	
débit de fumées (Nm <sup>3</sup> /h)	28000	26300	25400	26567		
CO	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	15,6	15,3	16,3	15,7	50
	flux (Kg/jour)	6,80	5,95	5,93	6,2	-
Durée des essais (h:min)	0:30	0:30	0:30	-	-	
Date des essais	07/05/19	07/05/19	07/05/19	-	-	
COVT	équivalent C (mg/Nm <sup>3</sup> )	5,53	5,02	4,73	5,1	
	flux (Kg/jour)	2,40	1,98	1,80	2,1	-
Durée des essais (h:min)	0:30	0:30	0:30	-	-	
Date des essais	07/05/19	07/05/19	07/05/19	-	-	
CH <sub>4</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,40	0,29	0,22	0,3	
	flux (Kg/jour)	0,18	0,11	0,084	0,1	-
COV non méthaniques	équivalent C (mg/Nm <sup>3</sup> )	5,17	4,76	4,53	4,8	10
	flux (Kg/jour)	2,25	1,88	1,72	2,0	7,2
NOx exprimés en NO <sub>2</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	198	193	194	195,2	200
	flux (Kg/jour)	86,5	76,9	73,5	79	96
Durée des essais (h:min)	0:30	0:30	0:30	-	-	
Date des essais	07/05/19	07/05/19	07/05/19	-	-	

Rejet : Ligne A						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
poussières	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,70	-	-	0,70	10
	flux (Kg/jour)	0,30	-	-	0,30	7,2
SO <sub>2</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	< 0,43	-	-	0,43	50
	flux (Kg/jour)	< 0,18	-	-	0,18	16,8
1: Cd+Ti	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0	-	-	0	0,05
	flux (mg/h)	0	-	-	0	1,5
2: Hg	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,0015	-	-	0,0015	0,05
	flux (g/h)	0,027	-	-	0,027	1,5
3: Sb+As+Cr+Co +Cu+Mn+N+Pb+V	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,038	-	-	0,038	0,5
	flux (g/h)	0,67	-	-	0,67	15
4: Zn	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,10	-	-	0,10	
	flux (g/h)	1,78	-	-	1,78	-
Durée des essais (h:min)	1:30	-	-	-	-	
Date des essais	07/05/19	-	-	-	-	
HF	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,052	-	-	0,052	1
	flux (Kg/jour)	0,035	-	-	0,035	0,72
HCl	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,17	-	-	0,17	10
	flux (Kg/jour)	0,12	-	-	0,12	7,2
NH <sub>3</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	2,60	-	-	2,60	30
	flux (Kg/jour)	1,78	-	-	1,78	21,6
N <sub>2</sub> O	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	21,3	-	-	21,3	
	flux (g/h)	361	-	-	361	-
Durée des essais (h:min)	0:05	-	-	-	-	
Date des essais	07/05/19	-	-	-	-	

Rejet : Ligne B						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
vitesse (m/s)	19,0	18,9	18,9	18,9	> 17	
débit de fumées (Nm <sup>3</sup> /h)	23800	23500	23700	23667		
CO	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	6,02	6,95	6,09	6,4	50
	flux (Kg/jour)	2,09	2,33	2,04	2	-
Durée des essais (h:min)	0:30	0:30	0:30	-	-	
Date des essais	09/05/19	09/05/19	09/05/19	-	-	
COVT	équivalent C (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,40	0	0	0,1	
	flux (Kg/jour)	0,14	0	0	0	-
Durée des essais (h:min)	0:30	0:30	0:30	-	-	
Date des essais	09/05/19	09/05/19	09/05/19	-	-	
CH <sub>4</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0	0	0	0,0	
	flux (Kg/jour)	0	0	0	0	-
COV non méthaniques	équivalent C (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,40	0	0	0,1	10
	flux (Kg/jour)	0,14	0	0	0	7,2
NOx exprimés en NO <sub>2</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	227	191	203	207,1	200
	flux (Kg/jour)	80,3	67,2	71,0	73	96
Durée des essais (h:min)	0:30	0:30	0:30	-	-	
Date des essais	09/05/19	09/05/19	09/05/19	-	-	

Rejet : Ligne B						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
poussières	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	< 0,65	-	-	0,65	10
	flux (Kg/jour)	< 0,24	-	-	0,24	7,2
SO <sub>2</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	4,28	-	-	4,28	50
	flux (Kg/jour)	1,61	-	-	1,61	16,8
1:Cd+Tl	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	< 0,000064	-	-	0,000064	50
	flux (g/h)	< 0,00100	-	-	0,00100	1,5
2:Hg	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,0021	-	-	0,0021	50
	flux (g/h)	0,033	-	-	0,033	1,5
3:Sb+As+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+Pb+ V	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,11	-	-	0,11	500
	flux (g/h)	1,69	-	-	1,69	15
4:Zn	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,11	-	-	0,11	
	flux (g/h)	1,67	-	-	1,67	-
Durée des essais (h:min)	1:30	-	-	-	-	
Date des essais	09/05/19	-	-	-	-	
HF	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,11	-	-	0,11	1
	flux (Kg/jour)	0,040	-	-	0,040	0,72
HCl	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	3,13	-	-	3,13	10
	flux (Kg/jour)	1,12	-	-	1,12	7,2
NH <sub>3</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,52	-	-	0,52	30
	flux (Kg/jour)	0,18	-	-	0,18	21,6
N <sub>2</sub> O	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	15,0	-	-	15,0	
	flux (Kg/jour)	223	-	-	223	-
Durée des essais (h:min)	0:05	-	-	-	-	
Date des essais	09/05/19	-	-	-	-	

Rejet : LIGNEA						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
vitesse (m/s)	20,4	20,6	20,0	20,4	> 17	
débit de fumées (Nm <sup>3</sup> /h)	25900	25600	25300	25600		
CO	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	21,0	21,4	14,8	19,1	50
	flux (g/h)	336	334	245	305	-
Durée des essais (h:min)	1:00	1:00	1:35	-	-	
Date des essais	13/11/19	13/11/19	13/11/19	-	-	
COVT	équivalent C (mg/Nm <sup>3</sup> )	1,62	2,23	1,88	1,9	
	flux (g/h)	28,3	38,2	32,5	33	-
Durée des essais (h:min)	1:00	1:00	1:35	-	-	
Date des essais	13/11/19	13/11/19	13/11/19	-	-	
CH <sub>4</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,39	0,36	0,39	0,4	
	flux (g/h)	6,71	6,16	6,75	7	-
COV non	équivalent C (mg/Nm <sup>3</sup> )	1,28	1,92	1,54	1,6	10
méthaniques	flux (Kg/jour)	0,54	0,79	0,64	1	7,2
1:Cd+Tl	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0	-	-	0	0,05
	flux (g/h)	0	-	-	0	1,5
2:Hg	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,0035	-	-	0,0035	0,05
	flux (g/h)	0,063	-	-	0,063	1,5
3:Sb+As+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+Pb+V	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,025	-	-	0,025	0,5
	flux (g/h)	0,45	-	-	0,45	15
4:Zn	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,11	-	-	0,11	
	flux (g/h)	1,98	-	-	1,98	-
Durée des essais (h:min)	1:00	-	-	-	-	
Date des essais	13/11/19	-	-	-	-	

Rejet : LIGNEA						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
poussières	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	< 0,91	1,19	< 0,91	1,00	10
	flux (Kg/jour)	< 0,40	0,50	< 0,39	0,43	7,2
HF	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	< 0,013	0,18	0,11	0,100	1
	flux (Kg/jour)	< 0,0056	0,074	0,047	0,043	0,72
SO <sub>2</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	5,55	4,36	4,24	4,72	50
	flux (Kg/jour)	2,40	1,81	1,80	2,02	16,8
HCl	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	1,29	5,14	2,45	2,96	10
	flux (Kg/jour)	0,56	2,14	1,04	1,25	7,2
NH <sub>3</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	2,15	5,80	3,10	3,71	30
	flux (Kg/jour)	0,94	2,42	1,34	1,56	21,6
Durée des essais (h:min)	1:00	1:00	1:35	-	-	
Date des essais	13/11/19	13/11/19	13/11/19	-	-	
N <sub>2</sub> O	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0	-	-	0	-
	flux (g/h)	0	-	-	0	-
Durée des essais (h:min)	0:05	0:05	0:05	-	-	
Date des essais	13/11/19	13/11/19	13/11/19	-	-	

Rejet : LIGNEB						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
vitesse (m/s)	15,3	13,5	13,5	14,1		
débit de fumées (Nm <sup>3</sup> /h)	19200	17000	17000	17733		
CO	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	19,6	19,2	18,8	19,2	50
	flux (g/h)	277	243	229	250	-
Durée des essais (h:min)	1:00	1:00	1:10	-	-	
Date des essais	07/11/19	07/11/19	07/11/19	-	-	
COVT	équivalent C (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,20	0,66	0,75	0,5	
	flux (g/h)	2,85	8,30	9,19	7	-
Durée des essais (h:min)	1:00	1:00	1:10	-	-	
Date des essais	07/11/19	07/11/19	07/11/19	-	-	
CH <sub>4</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,076	0,051	0,086	0,1	
	flux (g/h)	1,08	0,64	1,05	1	-
COV non	équivalent C (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,14	0,62	0,68	0,5	50
méthaniques	flux (Kg/jour)	0,046	0,19	0,20	0	7,2
NOx exprimés en NO <sub>2</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	199	193	195	195,6	200
	flux (Kg/jour)	67,6	58,1	57,4	61	96
Durée des essais (h:min)	1:00	1:00	1:10	-	-	
Date des essais	07/11/19	07/11/19	07/11/19	-	-	
1:Cd+Pb	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0	-	-	0	0,05
	flux (g/h)	0	-	-	0	1,5
2:Hg	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,00100	-	-	0,00100	0,05
	flux (g/h)	0,014	-	-	0,014	1,5
3:Sb+As+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+Pb+V	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,14	-	-	0,14	0,5
	flux (g/h)	2,00	-	-	2,00	15
4:Zn	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,12	-	-	0,12	
	flux (g/h)	1,74	-	-	1,74	-
Durée des essais (h:min)	1:00	-	-	-	-	
Date des essais	07/11/19	-	-	-	-	

Rejet : LIGNEB						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
poussières	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	< 0,67	< 0,67	< 0,67	0,67	10
	flux (Kg/jour)	< 0,23	< 0,20	< 0,22	0,22	7,2
HF	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,19	0,18	0,17	0,18	1
	flux (Kg/jour)	0,065	0,051	0,049	0,055	0,72
SO <sub>2</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	1,22	0,39	1,55	1,06	50
	flux (Kg/jour)	0,42	0,11	0,45	0,33	16,8
HCl	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,14	0	0,28	0,14	10
	flux (Kg/jour)	0,048	0	0,081	0,043	7,2
NH <sub>3</sub>	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	1,61	1,81	3,50	2,31	30
	flux (Kg/jour)	0,55	0,53	1,01	0,70	21,6
Durée des essais (h:min)	1:00	1:10	1:00	-	-	
Date des essais	07/11/19	07/11/19	07/11/19	-	-	
N <sub>2</sub> O	concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	22,0			22,0	
	flux (g/h)	7,51			7,51	-
Durée des essais (h:min)	0:05	0:05	0:05	-	-	
Date des essais	07/11/19	07/11/19	07/11/19	-	-	

Rejet : Ligne A diox						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
vitesse (m/s)	21,9	22,8	22,3	22,3	> 17	
débit de fumées (Nm <sup>3</sup> /h)	28600	29700	29100	29133		
PCDD/PCDF	concentration (ng I-TEQ/Nm3)	0,000056	-	-	0,000056	0,1
	flux (µg I-TEQ/h)	0,00097	-	-	0,00097	3
Durée des essais (h:min)	6:00	-	-	-	-	
Date des essais	06/05/19	-	-	-	-	

Rejet : DIOXINE LIGNEA						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
vitesse (m/s)	15,6	15,3	15,0	15,3		
débit de fumées (Nm <sup>3</sup> /h)	19700	19400	18900	19333		
NOx exprimés	concentration (mg/Nm3)	197	199	196	197,2	200
	en NO <sub>2</sub> flux (Kg/jour)	38,0	58,5	54,9	50	96
Durée des essais (h:min)	0:30	0:50	0:30	-	-	
Date des essais	12/11/19	12/11/19	12/11/19	-	-	
PCDD/PCDF	concentration (ng I-TEQ/Nm3)	0,00056	-	-	0,00056	0,1
	flux (µg I-TEQ/h)	0,0067	-	-	0,0067	3
Durée des essais (h:min)	6:00	-	-	-	-	
Date des essais	12/11/19	-	-	-	-	

Rejet : Ligne B						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
vitesse (m/s)	23,4	23,2	24,3	23,6		
débit de fumées (Nm <sup>3</sup> /h)	28800	28500	29800	29033		
PCDD/PCDF	concentration (ng I-TEQ/Nm3)	< 0,00012	-	-	0,00012	0,1
	flux (µg I-TEQ/h)	< 0,0021	-	-	0,0021	-
Durée des essais (h:min)	6:00	-	-	-	-	
Date des essais	25/03/19	-	-	-	-	

Rejet : LIGNE B DIOXINES						
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE journalière	
	essai 1	essai 2	essai 3			
vitesse (m/s)	25,5	26,8	26,5	26,3	> 17	
débit de fumées (Nm <sup>3</sup> /h)	36800	38700	38200	37900		
PCDD/PCDF	concentration (ng I-TEQ/Nm3)	< 0,0010	-	-	0,0010	0,1
	flux (µg I-TEQ/h)	< 0,025	-	-	0,025	3
Durée des essais (h:min)	6:00	-	-	-	-	
Date des essais	06/11/19	-	-	-	-	

## Annexe 6 : Détail du stock 2019

### Sorties et retours de stock

MAGASIN DE MONTBELIARD ( 2701-S9639 )  
 Centre de coût STOCK du magasin : 66RVJU541M  
 Période du 1 janv. 19 au 31 déc. 19  
 Tri : Par date de mouvement

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant
04/01/2019	1691451	1IM-CVY01	G23113105	C00465	66RVJU371Z	01240400	0051123000	H-VIBRANT-MOT-003	MOTEUR A BALOURDS MV10/3810 S02 VIBRANT SINEX TUB 3		-2,00	3 094,00	-6 188,00
07/01/2019	1693058	2IG-PCA01	G21116140	C00465	66RVJU371Z	01240400	0051123000	M-CHARBON-MOT-001	MOTEUR 0,37 KW 380V VEM K25R63K4 B5 FF115 S1		-1,00	210,00	-210,00
								M-CHARBON-MOT-003	MOTEUR 0,25KW 380V HELMKE B5V1 FF130 IP55 CL.F-BA:14x30		-1,00	197,00	-197,00
								M-CHARBON-REDUC-001	REDUCTEUR VIS RWEB.01 X49,5		-1,00	444,00	-444,00
30/01/2019	1699306	0ID-POM02	G15114203	C00465	66RVJU371M	01100004	0051120000	M-CHAUD-ROUL-001	ROULEMENT 6306-2RS1 POMPE ALIMENTAIRE		-4,00	9,58	-38,32
								M-EAU-POMPE-JOINT-002	JOINT SPI 30X40X7		-1,00	0,00	0,00
	1704004	0ID-POM01	G15114103	C00465	66RVJU371Z	01050000	0051235000	M-CHAUD-VANNE	VANNE BYPASSE POMPE ALIMENTAIRE DN65 PN40		-2,00	1 712,00	-3 424,00
06/02/2019	1627719	0IK-CPR02	G17113005	C00465	66RVJU371M	01100001	0051120000	M-AIRCOMP-GAINE-001	GAINE PLASTIQUE ASPIRATION BLOQUE FILTRE A AIR BOGE		-1,00	0,00	0,00
12/02/2019	1711212	1IR-FAM01	G23116106	C00465	66RVJU371M	01300002	0051123000	M-TP-MANCHE-001	POCHE FILTRANTE		-21,00	86,00	-1 806,00
05/03/2019	1721427	1IG-ATO01	G21116060	C00465	66RVJU371M	01050000	0051235000	M-REACT-REFROID-004	ELECTROVANNE EV220B 15BG12NC000 G1/2"		-1,00	73,50	-73,50
12/03/2019	1724488	1IG-PBI01	G21116301	C00465	66RVJU371M	01600301	0051110100	E-BICAR-AUTOM-005	RELAIS ABR7S21		-1,00	0,00	0,00
15/03/2019	1727131	0IK-CPR01	G17113005	C00465	66RVJU371M	01100001	0051120000	M-AIRCOMP-KIT-001	KIT ENTRETIEN COMPRESSEUR BOGE		-4,00	325,61	-1 302,44
02/04/2019	1734636	0IZ-GFR01	G15113090	C00465	66RVJU371M	01100001	0051120000	M-EAU-	ROUE D.55/133/17X8.1		-1,00	82,17	-82,17

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant
								POMPE-ROUE-001	POUR POMPE LRL404-13/0.25				
06/04/2019	1736752	1IG-PBI01	G21116301	C00465	66RVJU371M	01600100	0051110100	E-BICAR-AUTOM-003	CARTE TSXDMZ 64DTK		-1,00	244,03	-244,03
11/04/2019	1737584	1IR-FAM01	G23116106	C00465	66RVJU371M	01100004	0051120000	M-TP-JOINT-003	JOINT POUR RACCORD MORRIS DIA.76		-2,00	0,00	0,00
								E-BATIM-GYRO-002	GYROPHARE ORANGE 230V		-2,00	129,50	-259,00
18/04/2019	1741272	1IF-ATO01	G15113090	C00465	66RVJU371M	01130003	0051110300	M-AIRCOMP-MANO-004	MANOMETRE 0 A 10BAR MIT3 D22 B22		-2,00	11,14	-22,28
13/05/2019	1749509	0IK-CPR02	G17113005	C00465	66RVJU371M	01100001	0051120000	M-AIRSECH-SILEN-001	SILENCIEUX 1P APM 10		-1,00	45,90	-45,90
21/05/2019	1755072	1IF-CAS01	G13112103	C00465	66RVJU371Z	01130003	0051110300	E-FOUR-SONDE-002	FOURREAU CHROME LG 820 Ø 30		-7,00	291,46	-2 040,23
26/05/2019	1757739	1IG-PBI01	G21116301	C00465	66RVJU371M	01240800	0051123000	M-BICAR-MOT-002	MOTOREDUCTEUR VIS 1400TR/MN		-1,00	262,37	-262,37
05/06/2019	1761633	0IZ-ASS03-001	G30118025	C00465	66RVJU371M	01160106	0051110000	M-EAU-POMPE-009	POMPE PUISARD CENDRIER		-1,00	935,98	-935,98
								M-CHAUD-POMPE-012	TRESSE POMPE ALIMENTAIRE		-7,00	141,88	-993,12
								M-CHAUD-ROUL-001	ROULEMENT 6306-2RS1 POMPE ALIMENTAIRE		-1,00	9,58	-9,58
	1762092	0ID-POM02	G15114203	C00465	66RVJU371M	01100004	0051120000	M-CHAUD-ROUL-003	ROULEMENT NU306EM1 POMPE ALIMENTAIRE		-1,00	10,00	-10,00
06/06/2019	1762485	1IR-SAS01	G23113106	C00465	66RVJU371M	01100001	0051120000	M-FAM-DISTRIB-002	DISTRIBUTEUR PNEUMATIQUE G551A017MS		-1,00	85,68	-85,68
								M-REACT-ECROU-001	ECROU NOIX EN BRONZE POUR VIS		-1,00	170,00	-170,00

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant
06/06/2019	1762791	1IG-REA01	G21116060	C00465	66RVJU371M	01090102	0051120000	M-REACT-VIS-001	CARRE VIS PAS CARRE POUR TRAPPE GUILLOTINE SOUS REACTEUR		-1,00	420,00	-420,00
18/06/2019	1763483	2IG-PCA01	G21116140	C00465	66RVJU371M	01240800	0051123000	M-CHARBON-REDUC-001	REDUCTEUR VIS RWEB.01 X49,5		-1,00	444,00	-444,00
	1764428	2IF-GHY01	G13113210	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	M-CENTHYD-ACCOUP-001	ACCOUPEMENT ALU FLECTOR MOTEUR/POMPE		-1,00	100,00	-100,00
								M-CENTHYD-ACCOUP-003	ACCOUPEMENT FLECTOR PA07030MP260111/M08110MP230710		-1,00	100,00	-100,00
								M-CENTHYD-ACCOUP-004	DEMI ACCOUPEMENT ALU FLECTOR DX250		-1,00	100,00	-100,00
								H-CENTHYD-MOT-001	MOTEUR TRI 400V/690V 18,5KW		-1,00	1 935,00	-1 935,00
	1766529	2IC-RAM01	G18114202	C00465	66RVJU371M	01100001	0051120000	M-GRENAIL-POMPE-002	ARBRE DE POMPE GV50 DIAMETRE 30 LONGUEUR 1045		-1,00	0,00	0,00
					01300002	0051123000	M-GRENAIL-BAGUE-001	BAGUE BRONZE 22X28X35		-1,00	0,00	0,00	
19/06/2019	1763483	2IG-PCA01	G21116140	C00465	66RVJU371M	01240400	0051123000	M-CHARBON-MOT-001	MOTEUR 0,37 KW 380V VEM K25R63K4 B5 FF115 S1		-1,00	210,00	-210,00
								M-CHARBON-MOT-003	MOTEUR 0,25KW 380V HELMKE B5/V1 FF130 IP55 CL.F-BA:14x30		-1,00	85,00	-85,00
								M-CHARBON-REDUC-001	REDUCTEUR VIS RWEB.01 X49,5		-1,00	444,00	-444,00
								M-CHARBON-VIS-001	VIS SANS FIN DOSAGE CHARBON LONGUEUR 700		-1,00	96,00	-96,00

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant
19/06/2019	1767417	0IK-CPR01	G17113005	C00465	66RVJU371M	01100001	0051120000	M-AIRCOMP-FILT-005	FILTRE A AIR BOGE		-4,00	75,12	-300,48
								M-AIRCOMP-FILT-010	FILTRE A AIR		-1,00	17,65	-17,65
								M-AIRCOMP-FILT-011	FILTRE A HUILE		-1,00	31,90	-31,90
								M-AIRCOMP-SEPAR-005	SEPARATEUR AIR COMPRIME CREYSSENSAC		-1,00	103,40	-103,40
24/06/2019	1767888	0IP-GRA02	G11111012	C00465	66RVJU371M	01150000	0051110000	M-PONTS-AMORT-001	AMORTISSEUR TRACTION CABLE ELECTRIQUE		-1,00	108,15	-108,15
								M-CHAUD-POMPE-016	ECROU KM 16		-1,00	0,00	0,00
25/06/2019	1769400	1IF-POM01	G15113090	C00465	66RVJU371M	01130003	0051110300	M-EAU-COMPT-002	COMPTEUR TD8EFCAL15 3/4P 110MM		-1,00	16,90	-16,90
04/07/2019	1769150	0IP-GRA01	G11111011	C00465	66RVJU371M	01100001	0051120000	M-PONTOM-DISTRIB-001	DISTRIBUTEUR HYDRAULIQUE AVEC BOBINE PN617193		-1,00	1 638,00	-1 638,00
								M-AIRCOMP-MANO-001	MANOMETRE 0 A 10BAR P3D-KAB1ANN		-1,00	9,04	-9,04
02/08/2019	1769460	2IF-ATO01	G15113090	C00465	66RVJU371M	01130003	0051110300	M-EAU-COMPT-003	COMPTEUR EAU		-1,00	117,26	-117,26
								M-AERO-COUR-001	COURROIE SPA3550		-19,00	26,26	-498,88
								M-AIRCOMP-COUR-002	COURROIE XPZ1387		-18,00	13,95	-251,10
								M-AIRS-COUR-001	COURROIE SPA2800		-7,00	19,75	-138,28
								M-BICAR-COUR-001	COURROIE SPZ1637		-24,00	13,56	-325,40

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant
02/08/2019	1785709	0IB-BAT02	G30118050	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	M-BICAR-COUR-002	COURROIE SPZ1202		-8,00	10,51	-84,10
								M-EXHAURE-COUR-001	COURROIE SPC6000		-18,00	77,18	-1 389,27
								M-EXHAURE-COUR-002	COURROIE SPB3150		-13,00	25,11	-326,47
05/08/2019	1785709	0IB-BAT02	G30118050	C00465	66RVJU371Z	01100004	0051120000	M-TP-COUR-003	COURROIE SPA1857		-11,00	17,74	-195,16
								M-AERO-ROUL-001	PALIER UCFE.215		-20,00	112,69	-2 253,86
08/08/2019	1787674	1IM-EXT01	G24117101	C00465	66RVJU371M	01050000	0051235000	M-EAU-VANNE-006	ELECTROVANNE PNO 2 A 16 BAR 1"		-1,00	100,00	-100,00
09/08/2019	1788215	1IC-RAM01	G18114102	C00465	66RVJU371Z	01240800	0051123000	M-GRENAIL-MOT-008	MOTOREDUCTEUR SEW R87 DRN100LS4 VIS GRENAILLAGE	GE	-1,00	1 179,00	-1 179,00
12/08/2019	1787671	1IF-CAS03	G13112103	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	H-FOUR-GALET-001	GALET PORTEUR + PALIER		-1,00	2 850,00	-2 850,00
15/10/2019	1808635	0IB-BAT06	G30118050	C00465	66RVJU371M	01300002	0051123000	M-TP-MANCHE-001	POCHE FILTRANTE		-13,00	86,00	-1 118,00
								M-CHARBON-MOT-001	MOTEUR 0,37 KW 380V VEM K25R63K4 B5 FF115 S1		-2,00	214,75	-429,50
								M-CHARBON-MOT-003	MOTEUR 0,25KW 380V HELMKE B5V1 FF130 IP55 CL.F-BA:14x30		-11,00	115,83	-1 274,08
31/10/2019	1789557	0IZ-POM02	G15113090	C00465	66RVJU371Z	01160106	0051110000	M-GRENAIL-POMPE-001	POMPE COMPETE GV50 TRI 380V 2,2KW		-1,00	2 348,00	-2 348,00
05/11/2019	1819408	0IM-GRA01	G24117010	C00465	66RVJU371M	01600301	0051110100	E-PONTS-BAB-008	BOITE A BOUTON 8 RESERVATIONS		-1,00	26,60	-26,60

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant
05/11/2019	1823968	0IP-PON01	G11111007	C00465	66RVJU371M	01150000	0051110000	M-PONTS-AMORT-001	AMORTISSEUR TRACTION CABLE ELECTRIQUE		-1,00	108,15	-108,15
								E-PONTOM-PUPIT-001	MANIPULATEUR DE COMMANDE		-1,00	74,77	-74,77
13/11/2019	1827570	0IB-BAT02	G30118050	C00465	66RVJU371M	01600500	0051110100	E-BATIM-TUBE-001	TUBE FLUO 36W/840		-2,00	1,65	-3,30
14/11/2019	1808753	0IC-TUY01	G15113030	C00465	66RVJU371M	01050000	0051235000	M-ROBIN-VANNE-001	ROBINET KVMD OU KSB DN15 PN40		-1,00	227,55	-227,55
19/11/2019	1830040	2IF-INS01	G16113219	C00465	66RVJU371Z	01130003	0051110300	E-FOUR-SONDE-001	FOURREAU THERMOCOUPLE CERAMIQUE		-2,00	23,75	-47,50
								E-FOUR-SONDE-002	FOURREAU CHROME LG 820 Ø 30		-3,00	32,50	-97,51
								M-TP-MANCHE-001	POCHE FILTRANTE		-3,00	87,00	-261,00
22/11/2019	1830434	1IM-CVY01	G23113105	C00465	66RVJU371Z	01100004	0051120000	M-VIBRANT-ETAN-001	BANDE ARAMIDE EPAISSEUR 1,5 LARGEUR 400 POUR ETANCHEITE VIBRANT		-65,00	50,26	-3 267,10
								E-PONTOM-FDC-002	FIN DE COURSE DE POSITION XCR F17		0,00	73,57	0,00
05/12/2019	1830957	0IB-BAT06	G30118050	C00465	66RVJU371M	01600301	0051110100	E-PONTOM-FDC-007	SELECTEUR DE FIN DE COURSE M/D PF2C		0,00	234,15	0,00
								E-PONTOM-VAR-001	VARIATEUR DE LEVAGE OM PONT 1 ET 2		1,00	1 834,30	1 834,30
	1836182	0IZ-ASS04-001	G15113090	C00465	66RVJU371Z	01160106	0051110000	H-EAU-POMPE-001	POMPE EAU BASSIN - BALLON ECLATEMENT DES PURGES		-1,00	1 693,62	-1 693,62

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant
16/12/2019	1842714	1IF-BRU02	G13112107	C00465	66RVJU371Z	01240800	0051123000	E-BRULEUR-MOT-001	SERVOMOTEUR BRULEUR DEMARRAGE SAACK 7-6966-530732 / HD-60-D3		-1,00	2 096,00	-2 096,00
						01600301	0051110100	E-BRULEUR-DETEC-002	PLATINE F-250		-1,00	1 757,00	-1 757,00
	1842759	1IG-CHE01	G16113115	C00465	66RVJU371M	01600301	0051110100	E-CHEMIN-BOBIN-001	BOBINE 220V 5VA POUR SECHEUR HIROSS		-2,00	150,00	-300,00
	1842764	0IZ-ASS04		C00465	66RVJU371Z	01130003	0051110300	E-EAUXINDUS-SONDE-001	SONDE PHMETRE LG2500		-2,00	833,30	-1 666,60
	1842765	0IP-PON01	G11111007	C00465	66RVJU371Z	01150000	0051110000	M-PONTOM-ENROUL-001	ENROULEUR COMPLET CABLE GRAPPIN OM (BNA22 1W0 SL4 3TP080+4C080)		-3,00	4 075,60	-12 226,80
								M-PONTOM-GUIDE-001	GUIDE CABLE TAMBOUR DROIT COMPLET PONT OM		-2,00	1 120,00	-2 240,00
								M-PONTOM-GUIDE-002	GUIDE CABLE TAMBOUR GAUCHE COMPLET PONT OM		-3,00	1 109,00	-3 327,00
								M-PONTOM-REDUCT-003	REDUCTEUR BNA20 - REF 450N033/1-CODE 0480020		-1,00	1 601,00	-1 601,00
						01160106	0051110000	M-PONTOM-POMPE-002	POMPE T6C 014 CANNELEE		-1,00	1 284,40	-1 284,40
						01160200	0051110200	M-PONTOM-VENTI-001	VENTILATION AUXILIAIRE INCORPOREE MOTEUR LEVAGE PONT OM		-3,00	1 023,54	-3 070,62

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant	
16/12/2019	1842765	0IP-PON01	G11111007	C00465	66RVJU371Z	01240400	0051123000	H-PONTOM-MOT-001	MOTEUR TRI 230V/400V 15KW		-1,00	2 500,00	-2 500,00	
						01240800	0051123000	H-PONTOM-REDUCT-001	REDUCTEUR TREUIL DE LEVAGE		-1,00	6 309,00	-6 309,00	
						01600200	0051110100	E-PONTOM-VAR-001	VARIATEUR DE LEVAGE OM PONT 1 ET 2		-1,00	1 834,30	-1 834,30	
	1842778	0IK-CPR01	G17113005	C00465	66RVJU371Z	66RVJU371M	01240400	0051123000	H-AIRCOMP-MOT-001	MOTEUR COMPRESSEUR BOGE 30KW - 3000TR/MN	COURANT	-1,00	1 426,00	-1 426,00
							01050000	0051235000	M-AIRCOMP-VANNE-002	ELECTROVANNE DE REGULATION 1/4" 230V 50HZ BOGE		-3,00	364,00	-1 092,00
							01060000	0051235000	M-AIRCOMP-SOUP-001	SOUPAPE A PRESSION MINIMUM BOGE		-3,00	143,99	-431,96
							01100001	0051120000	M-AIRCOMP-CLAPET-002	KIT BOITIER ASPIRATION BOGE		-3,00	1 037,00	-3 111,00
									M-AIRCOMP-COUR-001	COURROIE BOGE		-81,00	15,89	-1 286,86
									M-AIRCOMP-FILT-003	NATTE FILTRANTE BOGE		-8,00	18,65	-149,20
									M-AIRCOMP-FILT-004	FILTRE A HUILE BOGE		-15,00	21,03	-315,45
	M-AIRCOMP-FILT-005	FILTRE A AIR BOGE		-6,00	78,96	-473,76								
	M-AIRCOMP-FILT-006	FILTRE AB BJ10/5 BOGE		-2,00	43,53	-87,06								
	M-AIRCOMP-KIT-001	KIT ENTRETIEN COMPRESSEUR BOGE		-1,00	325,61	-325,61								
M-AIRCOMP-KIT-003	KIT TUYAUTERIE HUILE BOGE BS60-2		-1,00	610,82	-610,82									

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant		
16/12/2019	1842778	0IK-CPR01	G17113005	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	M-AIRCOMP-REGUL-001	REGULATEUR D'HUILE BOGE-REPARATION-REF. 2420289671P		-3,00	116,93	-350,78		
								M-AIRCOMP-REGUL-004	REGULATEUR D' HUILE BOGE COMPLET-REF. 242028966P		-1,00	396,94	-396,94		
								M-AIRCOMP-SEPAR-001	KIT SEPARATEUR D'HUILE		-11,00	175,79	-1 933,65		
								M-AIRCOMP-TUYAU-001	FLEX. HYDRAU. MODULE 16. 0.75M.TUYAU 441-16-EMBOUT 1CA48-28-16-BOGE		-1,00	99,55	-99,55		
	1842894	2IG-FAM01	G21116050	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	M-TP-VERIN-001	VERIN PNEUMATIQUE		-11,00	225,00	-2 475,00		
								M-TP-VPELLE-001	VANNE PELLE COMPLET		-2,00	845,00	-1 690,00		
	1843004	0IV-TRO01	G20115100	C00465	66RVJU371Z	01380000	0051110000	M-TP-VPELLE-002	PELLE POUR VANNE PELLE		-12,00	230,83	-2 770,00		
								M-VAPEUR-PURGE-004	PURGEUR 27BAR 1811/5 DN15 PN40		-9,00	700,89	-6 307,99		
								M-VAPEUR-COMP-001	COMPENSATEUR A SOUDER DIAMETRE 160 18-36BAR 92357		-2,00	1 784,50	-3 569,00		
								M-VAPEUR-COMP-002	COMPENSATEUR A SOUDER TTB DN80 RESEAU DE CHALEUR		-3,00	1 347,33	-4 042,00		
	1843063	1IA-VEN01	G13112110	C00465	66RVJU371Z	01240400	0051123000	H-AIRS-MOT-003	MOTEUR TRI 400V/660V 15KW		-2,00	806,00	-1 612,00		
	Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant	
16/12/2019	1843150	1IF-CAS03	G13112103	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	H-FOUR-GALET-002	GALET DE RETENUE + SEMELLE		-2,00	4 145,00	-8 290,00		
								01240400	0051123000	M-CELLULE-MOT-001	MOTEUR HYDRAULIQUE H1CM160MEC1JLM2RV		-1,00	1 972,00	-1 972,00
										M-CELLULE-BARREAU-001	BARREAU ENTRAINEMENT CELLULE DIAMETRE 38 LONGUEUR 325		-1,00	3 215,00	-3 215,00
								01300002	0051123000	M-CELLULE-PATIN-001	PATIN BRONZE COURONNE D'AIR		-32,00	175,18	-5 605,60
	01100001	0051120000	M-VIBRANT-LAME-002	LAME D'ATTAQUE PF 22424-01-101-EP.3MM-SINEX		-20,00	118,46			-2 369,18					
			01240400	0051123000	H-VIBRANT-MOT-002	MOTEUR A BALOURDS MV10/3000 S02 VIBRANT SINEX TUB 1 ET 2		-2,00	2 693,00	-5 386,00					
	H-VIBRANT-MOT-003	MOTEUR A BALOURDS MV10/3810 S02 VIBRANT SINEX TUB 3				-2,00	4 023,75	-8 047,50							
	1843235	1IG-FAM01	G21116040	C00465	66RVJU371Z	01380000	0051110000	H-TP-SURPR-001	SURPRESSEUR XN 4,5		-2,00	2 254,00	-4 508,00		
								H-TP-SURPR-002	SURPRESSEUR XN 6		-1,00	1 597,00	-1 597,00		
	1843236	2IF-CAS03	G13112203	C00465	66RVJU371Z	01100004	0051120000	M-GALET-RLT-002	ROULEMENT GALET DE RETENUE SKF 32224J2		-8,00	322,64	-2 581,08		
	1843443	0IM-PON01	G24117010	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	M-PONTMACH-	VERIN COMPLET PONT MACHEFERS		-2,00	1 000,00	-2 000,00		

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant	
16/12/2019	1843443	0IM-PON01	G24117010	C00465	66RVJU371Z	01150000	0051110000	VERIN-001						
								M-PONTMACH-GUIDE-001	GUIDE CABLE TAMBOUR DROIT COMPLET PONT MACHEFERS		-2,00	937,50	-1 875,00	
									M-PONTMACH-GUIDE-002	GUIDE CABLE TAMBOUR GAUCHE COMPLET PONT MACHEFERS		-2,00	937,50	-1 875,00
	1843454	1IC-ECO01	G18114101	C00465	66RVJU371Z	01300002	0051123000	H-ECONO	FAISCEAU ECONOMISEUR		-5,00	712,00	-3 560,00	
	1843549	1IG-REA01	G21116060	C00465	66RVJU371Z	01090102	0051120000	M-REACT-VIS-001	VIS PAS CARRE POUR TRAPPE GUILLOTINE SOUS REACTEUR		-3,00	684,00	-2 052,00	
								M-REACT-REFROID-005	DIFFUSEUR CANNE 1708011751002		-1,00	916,00	-916,00	
	1843560	2IG-DNC01	G21116270	C00465	66RVJU371Z	01160106	0051110000	U-UREE-POMPE-001	POMPE IMMERSIBLE COMPLETE TRI 380V 2,2KW DWF300		-1,00	1 266,00	-1 266,00	
								U-UREE-DEBIT-002	DEBITMETRE NUMERIQUE PF2A721-F03-69N-X560		-1,00	535,32	-535,32	
	1843667	1IC-RAM01	G18114102	C00465	66RVJU371Z	01300002	0051123000	M-GRENAIL-TAMIS-001	TAMIS DE CRIBLE MAILLE 3X3		-2,00	705,45	-1 410,90	
	1843670	2IM-EXT01	G24117201	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	M-EXTRACT-TOURT-001	TOURTEAU D'ENTRAINEMENT DE CHAINE		-1,00	1 340,00	-1 340,00	
1843673	0IK-SAI02	G17113160	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	M-AIRSECH-ALUMINE-001	SAC DE 25KG 3/16 - 4/6MM		-20,00	85,32	-1 706,31		
1843674	2IC-BAL01	G18114201	C00465	66RVJU371Z	01050000	0051235000	M-CHAUD-VANNE-004	CORPS DE VANNE TYPE MAXFLO		-1,00	1 384,87	-1 384,87		
20/12/2019	1844504	1IC-RAM01	G18114102	C00465	66RVJU371Z	01040307	0051113000	M-GRENAIL-RACCOR-001	RACCORD TOURNANT DROIT		-5,00	264,00	-1 320,00	
<b>Total -190 669,65</b>														

Date de mouvement	N° OT	Code équipement	Code GER	COP destinataire	Centre de coûts destinataire	Catégorie d'achats	PCO	Code article	Description article	Affectation	Quantité	Prix unitaire	Montant
26/12/2019	1829742	0IP-PON01	G11111007	C00465	66RVJU371Z	01100001	0051120000	M-PONTOM-CABLE-001	CABLE LEVAGE 88M		-1,00	757,70	-757,70
30/12/2019	1829742	0IP-PON01	G11111007	C00465	66RVJU371Z	01150000	0051110000	M-PONTOM-GUIDE-001	GUIDE CABLE TAMBOUR DROIT COMPLET PONT OM		-1,00	1 176,00	-1 176,00
								M-PONTOM-GUIDE-002	GUIDE CABLE TAMBOUR GAUCHE COMPLET PONT OM		-1,00	1 176,00	-1 176,00

Sortie de stock : Quantité < 0  
Entrées en stock : Quantité > 0

## ● Annexe 7 : Inventaire des biens et des ouvrages

valinea

31/12/2019

### ETAT DES LIEUX

	Descriptif succinct	Marque	Année de fabrication	Notation	Commentaires Valinea
<b>Alimentation air de combustion</b>					
<b>Ventilateur air primaire L1</b>					
	Moteur	VEM		4	Changement régulier
	Accouplement	Direct		4	
	Ventilateur	SOLYVENT	1988	4	
<b>Gaines air comb.+ tertiaire L1</b>					
	Gaines		1988	4	
	Clapet air tertiaire		1988	4	
	Calorifuge		1988	4	
<b>Ventilateur air secondaire L1</b>					
	Moteur	15kW	AEG	4	Changement régulier
	Accouplement	Courroies		4	
	Ventilateur	SOLYVENT	1988	4	
	Ventelles			4	
<b>Ventilateur air primaire L2</b>					
	Moteur	VEM		4	Changement régulier
	Accouplement	Direct		4	
	Ventilateur	SOLYVENT	1988	4	
<b>Gaines air comb.+ tertiaire L2</b>					
	Gaines		1988	4	
	Clapet air tertiaire		1988	4	
	Calorifuge		1988	4	
<b>Ventilateur air secondaire L2</b>					
	Moteur	15kW	AEG	4	Changement régulier
	Accouplement	Courroies		4	
	Ventilateur	SOLYVENT	1988	4	
	Ventelles			4	
<b>Bâtiment/Génie civil</b>					
<b>Porte hall 1</b>					
	Porte sectionnelle + porte rapide			2	Réparations régulières - heurts de camions
<b>Porte hall 2</b>					
	Porte sectionnelle + porte rapide			2	Réparations régulières - heurts de camion
<b>Porte hall 3</b>					
	Porte sectionnelle			1	Porte condamnée
<b>Bâtiment Fosse</b>					
	Bardage extérieur		1988	3	Bardage partiellement abimé
	Toiture		1988	3	Le toit est en état très moyen et a été dégradé par l'épisode de grêle de juin 2010 - Réparation effectuée en 2011
	Fosse		1988	3	Le béton est dégradé par les coups de grappin mais reste étanche
	Quai de déchargement		1988	4	Réfection des butées de quai + sol en 2017
	Structure		1988	4	Structure métallique en état. Mur de protection coté petit garage dégradé poteaux de maintien de la structure réparés en 2013
<b>Bâtiment fours</b>					
	Bardage extérieur		1988	3	Polycarbonate changé en 2012
	Toiture		1988	3	Polycarbonate changé en 2012
	Caillebotis, passerelles, patelage et gardes corps		1988	3	Bon état général. De nombreuses passerelles ont été ajoutées ces dernières années - passerelle Y bicarbonate de sodium

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 : En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

	Trappes de désenfumage			2016	4	Ouvertes en permanence
	Structure et charpentes			1988	3	Traces de corrosion mais en bon état
	<b>Bâtiment Bicar</b>					
	Bardage extérieur			2001	3	Etat moyen
	Toiture			2001	4	Bon état
	Structure			2001	2	Corrosion
	<b>Bâtiment administratif</b>					
	Structure béton			1988	4	Bon état mais sale
	Terrasse et étanchéité			1988	3	
	Intérieur			2004	3	Repeint en 2013/2014
	<b>Espaces verts</b>					
	Espaces verts				4	Contrat d'entretien
	<b>Voiries</b>					
	Voiries bitumée				3	Quelques zones dégradées, réparations faites en 2019
	Surface béton	Zones "isolement radioactivité" et "dépotage"			5	
	Trottoirs				4	
	Signalisation				4	Signalisation refaite en 2016
	<b>Clotures</b>					
	Clôtures				4	Bon état général
	<b>Bâtiment mâchefers existant</b>					
	Toiture			1988	3	Zone plexi dégradée
	Bardage			1988	2	Mauvais état
	Structure, caillebotis, passerelles			1988	3	Corrosion
	Dalle béton			1988	2	
	Murs béton alvéoles			1988	2	Mauvais état
	<b>Portail usine</b>					
				2010	4	
	<b>Bâtiments annexes stockage big bag</b>					
	Bardage			2005	4	Bâtiment récent
	Toiture			2005	4	Bâtiment récent
	Structure			2005	4	Bâtiment récent
	<b>Bâtiment ensachage (locaux ligne A et B)</b>					
	Bardage				1	Corrosion
	Toiture				1	Corrosion
	Structure				2	Corrosion
	<b>Eclairage extérieur</b>					
					4	Pas suffisamment de lampadaires
	<b>Eclairage intérieur</b>					
					4	changé en 2019 par des LED
	<b>Chauffage</b>					
	Echangeur et pompes	Echangeur tubulaire	HALARD	2010	5	Bon état
	Circuit radiateurs			1988	4	Bon état
	<b>Réseau eaux usées</b>					
	Réseau eaux usées			1998	4	Modifié au cours de la mise aux normes de 2005
	<b>Production vapeur</b>					
	<b>Matériel et tuyauterie vapeur</b>					
	Tuyauterie			1988	4	
	Robinetterie			1988	3	Calorifugée en 2019
	Calorifuge			1988	3	Calorifuge en état moyen

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 : En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

<b>Barillet vapeur</b>						
	Barillet			1988	4	Bon état
	Calorifuge			1988	4	Bon état
<b>Ballon chaudière L1</b>						
	Ballon	STEIN FASEL		1988	4	Dernière décennale en 2017
	Calorifuge			1988	3	neuf
	Soupapes				4	Révisées tous les ans
<b>Tubes d'eau chaudière L1</b>						
		STEIN FASEL		1988	4	Ecrans latéraux 1er parcours changés en 2007
<b>Surchauffeurs L1</b>						
	26 serpentins	EST INDUSTRIE		2010	5	Dernière décennale en 2017
<b>Evaporateurs L1</b>						
	24 serpentins	STEIN ENERGIE	2007/2008		4	Dernière décennale en 2017
<b>Economiseurs L1</b>						
	26 serpentins	STEIN ENERGIE	2007/2008		4	Dernière décennale en 2017
<b>Grenillage L1</b>						
	Pot de répartition				3	
	Crible				2	
	Ventilateur	5,7 kW	ROTAMIL	2019	4	Changé en 2019
<b>Charpente L1</b>						
				1988	4	
<b>Casing et calorifuge L1</b>						
				1988	4	
<b>Ballon chaudière L2</b>						
	Ballon			1988	4	Décennale en 2018
	Calorifuge				3	Bon état
	Soupapes				4	Révisées tous les ans
<b>Tubes chaudières L2</b>						
		STEIN FASEL		1988	4	Décennale en 2018
<b>Surchauffeurs L2</b>						
	26 serpentins	EST INDUSTRIE		2008	5	Décennale en 2018
<b>Evaporateurs L2</b>						
	24 serpentins	STEIN ENERGIE		2008	4	Décennale en 2018
<b>Economiseurs L2</b>						
	26 serpentins	STEIN ENERGIE		2008	4	Décennale en 2018
<b>Grenillage L2</b>						
	Pot de répartition				3	
	Crible				4	Changé en 2016
	Ventilateur	5,7 kW	ROTAMIL	2019	4	Changé en 2019
<b>Charpente L2</b>						
				1988	4	
<b>Casing et calorifuge L2</b>						
				1988	4	
<b>Alimentation/Traitement eau de process</b>						
<b>Aérocondenseur</b>						
	Faisceau	Aéro condenseur et sous refroidisseur	HAMON SPIRO GILLES	2000	3	
	Bâche condensats aéro	1750 l	RENE RUST	2000	4	
	Moteurs	2 moteurs de 15kW	VEM		4	avec variateurs
	Ventilateurs	Pales fixes			4	

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 :En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

<b>Bâche dégazante</b>						
Bâche	18,6 m3	DELAY	1988	4	Visite réglementaire annuelle + décennale en 2008	
Calorifuge			1988	3		
Instrumentation				4		
Vannes et tuyauteries			1988	4		
<b>Pompe alimentaire N°A</b>						
Pompe		STERLING	2015	5		
Moteur	36kW	HELMKE	2015	4		
<b>Pompe alimentaire N°B</b>						
Pompe		SPECK Pompes	2019	5	changée en 2019	
Moteur	30kW	SHORCH		4		
<b>Pompe alimentaire de secours</b>						
Pompe		SPECK Pompes	2015	5		
Moteur	36kW	HELMKE		5		
<b>Adoucisseur 1</b>						
	Type P 9350 A4X	PERMO	1988	4	1 adoucisseur en fonctionnement, 1 en stand by ou régénération (révisé en 2019)	
<b>Adoucisseur 2</b>						
	Type P 9350 A4X	PERMO	1988	4	1 adoucisseur en fonctionnement, 1 en stand by ou régénération (révisé en 2019)	
<b>Pompes doseuses</b>						
	3 pompes Type DMH	GRUNDFOSS	1988	4		
<b>Distribution électrique</b>						
<b>Groupe électrogène secours</b>						
	130 kVA	AMAN Alternateur ACEO	1988	3	Ne sert plus qu'en cas de coupe EDF	
<b>TGBT et câbles</b>						
Disjoncteur de tête		Alstom Record D1250	2015	5		
Onduleur	11 kVA	MGE	2015	5		
<b>Cellule HT</b>						
Cellules H.T.		ALSTOM Fluokit M	2016	5		
Disjoncteur		Schneider	2015	5		
<b>Transformateurs</b>						
Transformateur	800 kVA Protection DGPT2		1988	4		
<b>Local Variateurs</b>						
	Variateurs aéro	SCHNEIDER	2013	5		
	Variateurs Four	SCHNEIDER	2012	5		
	Armoire électrique DéNOx	AREA Impianti	2009	5		
<b>Batterie de condensateurs</b>						
	2x40kVA + 2x50 kVA	LEGRAND		5	remplacée en 2013 suite à l'incendie	
<b>Four Métallurgie réfractaire système hydraulique</b>						
<b>Incinérateur rotatif L1</b>						
Enveloppe extérieure	Four type Semi oscillant	LAURENT BOUILLET	1988	4		
Joint tournants			2010	4	Changés chaque année	
<b>Moteur hydr.+ roue dentée L1</b>						
Moteur hydraulique				4		
Roue dentée		LAURENT BOUILLET	2009	4	Refait en 2009	

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 : En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

<b>Galets L1</b>					
	5 par ligne			4	Changés régulièrement
<b>Bande de roulement L1</b>					
	2 par ligne			3	Changées environ tous les 5 ans
<b>Réfractaire L1</b>					
		FUMITHERM	1988	4	Réfection partielle chaque année
<b>Regards et trappes L1</b>					
		LAURENT BOUILLET	1988	4	
<b>Trémie et guillotine L1</b>					
Trémie				3	Corrosion
Guillotine				4	Refaite en 2009
<b>Alimentateur L1</b>					
		SAETTLER	2010	5	Entièrement refait en 2010
<b>Injection d'eau en four L1</b>					
		V.P.	2004	4	
<b>Groupe hydraulique L1</b>					
Groupe		REXROTH	1988	3	Changement régulier des pompes
Tuyauteries			1988	4	Changement régulier des flexibles
<b>Brûleur allumage L1</b>					
Brûleur	Brûleur 6 MW	SAACKE	2005	3	
Ventilateur du brûleur		SAACKE	2005	3	
Armoire électrique		SAACKE	2019	5	Armoire HS > Remplacée en 2019
<b>Brûleur maintien L1</b>					
Brûleur	Brûleur 4 MW	SAACKE	2005	4	
Ventilateur du brûleur		SAACKE	2005	4	
Ventilateur de balayage		SAACKE	2005	4	
Armoire électrique		SAACKE	2005	4	
<b>Incinérateur rotatif L2</b>					
Enveloppe extérieure	Four type Semi oscillant	LAURENT BOUILLET	1988	4	
Joint tournants				3	Changés chaque année
<b>Moteur hydr.+ roue dentée L2</b>					
Moteur hydraulique				5	Changé en aout 2016
Roue dentée			2007	3	
<b>Galets L2</b>					
	5 par ligne			4	Changés régulièrement
<b>Bande de roulement L2</b>					
	2 par ligne			3	Changées environ tous les 5 ans, voir en 2020
<b>Réfractaire L2</b>					
		FUMITHERM	1988	4	Réfection partielle chaque année
<b>Regards et trappes L2</b>					
		LAURENT BOUILLET	1988	4	
<b>Trémie et guillotine L2</b>					
Trémie				3	Corrosion
Guillotine				4	Refaite en 2009

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 :En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

<b>Alimentateur L2</b>				2013	4	Bon état général
<b>Injection d'eau en four L1</b>						
			VP	2004	4	
<b>Groupe hydraulique L2</b>						
	Groupe	REXROTH		1988	3	
	Tuyauteries			1988	4	
<b>Brûleur allumage L2</b>						
	Brûleur	Brûleur 6 MW	SAACKE	2005	4	
	Ventilateur du brûleur		SAACKE	2005	4	
	Armoire électrique		SAACKE	2019	5	Armoire HS > Remplacée en 2019
<b>Brûleur maintien L2</b>						
	Brûleur	Brûleur 4 MW	SAACKE	2005	4	
	Ventilateur du brûleur		SAACKE	2005	4	
	Ventilateur de balayage		SAACKE	2005	4	
	Armoire électrique		SAACKE	2005	4	
<b>Traitement des fumées</b>						
<b>Stockage urée</b>						
			AREA	2009	5	Cuve de 40 m3
<b>Pompes d'injection urée</b>						
	3 pompes		AREA	2009	5	
<b>Stockage et dépotage Bicar</b>						
	Silo	Silo de 70 m3		2001	4	
	Fonds vibrant			2001	4	
	Vis d'alimentation			2005	4	
	Dépotage charbon actif	big bag				
<b>Gaine entre chaudière et réacteur L1</b>						
	gaines amont et aval				3	
	joint entre gaines				2	
	porte de trappe accès				3	
	sonde oxygène Rosemont	mesure sur brut			4	
<b>Réacteur L1</b>						
	corps du réacteur		NUOVA IMPIANTI	2019	5	Réacteur changé en 2019
	trappe de visite supérieure				5	
	escalier d'accès et paliers extérieurs				5	
<b>Injection d'eau L1 réacteur</b>						
	Panoplie				5	
	Cannes Lechler		LECHLER		5	
	chemin de câbles et coffret élec				5	
<b>Injection bicar / dioxorb L1</b>						
	Canne d'injection				4	
<b>Gaine entre réacteur et fâm L1</b>						
	Gaine				4	
	Passerelle				3	
	chemin de câbles				2	
	by-pass du fâm				2	
<b>Filtre à manches L1</b>						
	Registres d'admission fumées				3	
	distribution air comprimé				3	
	tuyauterie amenée air comprimé				3	

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 : En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

Ensemble des 4 caissons		LODGE COTRELL	1988	3	Corrosion importante intérieure et extérieure - Plafond changé en 2012 - Trémies changées en 2013 - clapets changés en 2014
Manches	580 manches	TTL	2002	5	Changement complet des manches en 2018
Distribution basse fumées sales				2	
batterie de préchauffage				5	
ventilateur de préchauffage				2	
<b>Ventilateur de tirage L1</b>					
Ventilateur		VENT MECA	1988	3	
Moteur principal	90 kW Accouplement par courroies	SHORSSE		4	
Moteur de secours	11kW			4	
joint d'expansion amont				2	
gaine avale vers cheminée				2	
massif béton et chassis support				2	
<b>MIR FT N°1 L1</b>					
	MIR FT	ENV. SA	2014	5	
<b>MIR FT N°2 L1</b>					
	MIR FT	ENV. SA	2014	5	
<b>DURAG N°1 L1</b>					
		DURAG	2005	3	
<b>DURAG N°2 L1</b>					
		DURAG	2014	5	
<b>Sonde O2 L1</b>					
		ROSEMOUNT		4	
<b>Préparation Bicar L1</b>					
	Broyeur	GTS	2001	4	
<b>Dosage et injection dioxorb L1</b>					
			2005	4	
<b>DéNOx L1</b>					
	4 cannes par four	SPRAYING SYSTEM	2009	4	Buses changées régulièrement
<b>Cheminée L1</b>					
Cheminée	44 m		2001	4	
Paratonnerre			2001	4	
fixation et massif béton				3	
<b>Gaine entre chaudière et réacteur L2</b>					
gainés amont et aval				3	
joint entre gainés				2	
porte de trappe accès				3	
sonde oxygène Rosemont	mesure sur brut			4	
<b>Réacteur L2</b>					
corps du réacteur		NUOVA IMPIANTI	2019	5	Réacteur changé en 2019
trappe de visite supérieure				5	
escalier d'accès et paliers extérieurs				5	
trémie inférieure				5	
massifs béton				3	
<b>Injection d'eau L2</b>					
Panoplie				5	
Cannes Lechler				5	
chemin de câbles et coffret élec				5	
<b>Injection bicar / dioxorb L2</b>					

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 : En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

Canne d'injection				4	
<b>Gaine entre réacteur et fâm L2</b>					
Gaine				2	
Passerelle				3	
chemin de câbles				2	
by-pass du fâm					
<b>Filtre à manches L2</b>					
Registres haut admission fumées				3	
distribution air comprimé				2	
tuyauterie amenée air comprimé				3	
Ensemble des 4 caissons		LOGE COTRELL	1988	3	Corrosion importante intérieure et extérieure - Plafond changé en 2012 - Trémies changées en 2013 - clapets changés en 2014
Manches	672 manches	TTL	2002	5	Changement complet des manches en 2018
Distribution basse fumées sales				2	
batterie de préchauffage				2	
ventilateur de préchauffage				3	
<b>Ventilateur de tirage L2</b>					
Ventilateur		VENT MECA	1988	3	
Moteur principal	90 kW Accouplement par courroies	SHORSSE		4	
Moteur de secours	11kW			4	
joint d'expansion amont				2	
gaine avale vers cheminée				2	
massif béton et châssis support				2	
<b>MIR FT N°1 L2</b>					
	MIR FT	ENV. SA	2014	5	
<b>MIR FT N°2 L2</b>					
	MIR FT	ENV. SA	2014	5	
<b>DURAG N°1 L2</b>					
		DURAG	2005	3	
<b>DURAG N°2 L2</b>					
		DURAG	2014	5	
<b>Sonde O2 L2</b>					
		ROSEMOUNT		4	
<b>Préparation Bicar L2</b>					
	Broyeur	GTS	2001	4	
<b>Dosage et injection dioxorb L2</b>					
			2005	4	
<b>DéNOx L2</b>					
	4 cannes par four	SPRAYING SYSTEM	2009	4	Buses changées régulièrement
<b>Cheminée L2</b>					
Cheminée	44 m		2001	4	
Paratonnerre			2001	4	
fixation et massif béton				3	
<b>Automatisme contrôle commande informatique</b>					
<b>SNCC (matériel)</b>					
	2 postes de supervision		2004	4	
<b>Supervision (soft)</b>					
	Version 7.11	In Touch	2004	5	
<b>Automates N°1, 2 et 3</b>					

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 : En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

		3 automates S7-400	SIEMENS	2004	5	
<b>Traitement signaux analyseurs</b>						
	PC DRIRE et WEX	2 PC titulaire et redondant		2014	5	
	SAM32	doublé		2005	5	
<b>Production/Distribution air comprimé</b>						
<b>Compresseur A</b>						
			Almig	2019	5	Changé en 2019
<b>Compresseur B</b>						
			Almig	2019	5	Changé en 2019
<b>Compresseur C</b>						
			Almig	2019	5	Changé en 2019
<b>Compresseur D</b>						
			Almig	2019	5	Changé en 2019
<b>Compresseurs brûleurs A</b>						
		Rollair 1500T	WORTHINGTON	2005	2	
<b>Compresseurs brûleurs B</b>						
		Rollair 1500T	WORTHINGTON	2005	2	
<b>Sécheurs</b>						
		2 Sécheurs		2019	5	Changés en 2019
<b>Cuves et réseau air comprimé</b>						
	Cuves	1 ballon de 2000 l		1988	4	Vérifié tous les 24 ou 40 mois (plus qu'une cuve)
	Réseau			1988	4	Vérifié tous les 24 ou 40 mois
	Ballon compresseurs brûleurs			2005	5	Vérifié tous les 24 ou 40 mois
<b>Equipement traitement des rejets liquides</b>						
<b>Réseau eau indus + bassin</b>						
				1988	4	
<b>Pluviales : tuy. + pompe</b>						
	Pompe			2005	5	
<b>Bassin eaux pluviales</b>						
	Bassin d'orage	240 m3	PARIETTI	2005	5	
<b>Séparateur d'hydrocarbures</b>						
				2005	5	
<b>Extraction des mâchefers</b>						
<b>Pont roulant mâchefers</b>						
	Pont roulant	2000 kg	LAM	1988	3	Corrosion apparente
	Chemin de roulement				4	bon état
	Guirlandes				3	état correct
<b>Grappin mâchefers</b>						
		Grappin hydraulique 500l	EUROBEN	2009	4	Remise en état en 2018
<b>Extracteur L1</b>						
		Type Mayfran	FRÖLICH		5	Cuve neuve en 2017
<b>Criblage L1</b>						
			SAETTLER	2013	5	tôle changée en 2019
<b>Convoyeurs sous chambre L1</b>						
		4 convoyeurs vibrants		2010	4	remis en état en 2019
<b>Extracteur L2</b>						

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 : En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

	Type Mayfran	FRÖLICH		3	Remis en état chaque année
<b>Criblage L2</b>		SAETTLER	2015	5	tôle changée en 2019
<b>Convoyeur sous chambre L2</b>	4 Convoyeurs vibrants		2010	3	remis en état en 2019
<b>Matériel roulant engins</b>					
<b>Chariot élévateur</b>		YALE	2010	4	Traces de corrosion
Location					
<b>Accueil/Pesée/ponts OM</b>					
<b>Pont bascule</b>					
Pont bascule	50 tonnes - pesons numériques	PRECIA MOLEN	2010	5	2 capteurs changés en 2015, étalonnés tous les 6 mois
Poste de pesage	LOGICIEL AGAP	VEOLIA	2010	5	Changement de la borne de pesée en 2019
<b>Détection radioactivité</b>					
Appareil de détection	Scintillement plastique	SAPHYMO	2005	4	Etalonné tous les ans
Barrière			2005	4	
<b>Grappin OM 1</b>					
	Benne hydraulique 5 griffes	EUROBEN	2009	5	grappin révisé en 2018
<b>Grappin OM 2</b>					
	Benne hydraulique 5 griffes	EUROBEN	2013	5	Grappin révisé en 2018
<b>Pont OM 1</b>					
Pont roulant	pont roulant bi poutres 4 500 kg	LAM	1988	3	Etat général moyen
Poste de commande				4	
Rail de roulement			2008	2	Mauvais état - remplacement en 2019
Systèmes de levage et de déplacement			2009	5	Mis sous variateurs en 2009
Guirlandes			2019	5	remplacées en 2019
Armoire de commande			2009	3	Etat moyen
<b>Pont OM 2</b>					
Pont roulant	pont roulant bi poutres 4 500 kg	LAM	1988	3	Etat général moyen
Poste de commande				4	
Rail de roulement			2008	3	Etat correct
Systèmes de levage et de déplacement			2009	5	Mis sous variateurs en 2009
Guirlandes			2019	5	remplacées en 2019
Armoire de commande			2009	4	Etat correct
<b>Traitement/Transport/Stockage Refiom</b>					
<b>Rechargement mobile</b>				0	Mis au rebus
<b>Vis sous filtre L1</b>		LODGE COTRELL	1988	2	Corrosion
<b>Sas et écluses rotatives L1</b>		LODGE COTRELL	1988	2	Corrosion
<b>Transport pneu. Fines L1</b>		LODGE COTRELL	1988	3	
<b>Transport pneu. Refiom L1</b>		LODGE COTRELL	1988	2	
<b>Cyclone refiom L1</b>					
cyclones et écluses				3	
ventilateurs				2	

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 :En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

	armoie électrique				2	
<b>Poste mise en big bag L1</b>						
		Stockage dans 2 silos tampons avant mise en big-bag		1988	2	Corrosion importante
	ensachage refiom				3	
	déplacement big-bag				2	
<b>Vis sous filtre L2</b>						
				1988	2	Corrosion
<b>Sas et écluses rotatives L2</b>						
			LODGE COTRELL	1988	2	Corrosion
<b>Transport pneu. Fines L2</b>						
			LODGE COTRELL	1988	3	
<b>Transport pneu. Refiom L2</b>						
			LODGE COTRELL	1988	2	
<b>Cyclone refiom L2</b>						
	cyclones et écluses				3	
	ventilateurs				2	
	armoie électrique				2	
<b>Poste mise en big bag L2</b>						
		Stockage dans 2 silos tampons avant mise en big-bag		1988	2	Corrosion importante
	ensachage refiom				3	
	déplacement big-bag				2	
<b>Valorisation thermique/réseau</b>						
<b>Réseau de chaleur</b>						
	Robinetterie		FW	2008	5	Changement en 2019 de toutes les vannes retour condensat
	Tuyauterie	1200 m de long	FW	2008	5	
	Système de vide		FW	2008	5	
<b>Echangeur ZUP 1</b>						
		5,1 MW		2012	5	
<b>Echangeur ZUP 2</b>						
		5,1 MW		2012	5	
<b>Compteur départ vapeur</b>						
		1 Débitmètre par échangeur	ACTARIS		5	
<b>Compteur retour condensât</b>						
		Débitmètre			5	
<b>Echangeur chauffage bâtiment</b>						
		Echangeur à épingles	HALLARD	2009	5	
<b>Systèmes auxiliaires</b>						
<b>Réseau intérieur téléphone</b>						
					5	
<b>Vidéo contrôle</b>						
	Report en salle de contrôle	Caméras + enregistreurs numériques	ESPACECOM	2015	5	
<b>Cuve eau recyclée</b>						
					5	
<b>Groupe froid</b>						
			CIAT	2007	5	

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 :En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état

<b>Pompe forage</b>			2010	5	
<b>Cuve eau de forage</b>				4	
<b>Aspiration centralisée</b>			1991	2	à refaire
<b>Cuve fuel et pompes</b>	20 000 litres			4	
<b>Réseau incendie</b>				2	
<b>RIA + rampes</b>	3 RIA dans le hall de déchargement			4	prévu en 2020
<b>Bornes incendie</b>	1 de chaque côté de l'usine			4	
<b>Equipements de détection incendie</b>					
<b>Arrivée et distrib. eau de ville</b>	2 arrivées (Belfort + Montbéliard)		1988	5	
<b>Disconnecteur</b>	1 sur chaque arrivée			5	Renouvelés en 2016

Notation : 1 : Hors service , 2 : Rempli sa fonction mais en mauvais état , 3 :En état moyen , 4 : En bon état , 5 : En très bon état





**Rapport d'activité 2019**  
*Volet financier*



## **SOMMAIRE**

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>Comptes sociaux de VALINEA</b>	<b>3</b>
<b>Compte d'exploitation annuel</b>	<b>3</b>
<b>Détail des dépenses GER</b>	<b>3</b>
<b>Personnel</b>	<b>3</b>
<b>Inventaire des équipements</b>	<b>3</b>
<b>Extrait KBIS</b>	<b>3</b>
<b>Apports extérieurs</b>	<b>3</b>
<b>Assurances</b>	<b>4</b>

## **Liste des Annexes**

- 1 : Liasse fiscale 2019**
- 2. Rapport du commissaire aux comptes 2019**
- 3 : Comptes d'exploitation 2019**
- 4 : Bilan des dépenses GER 2019**
- 5 : GER prévisionnel 2020**
- 6 : Personnel 2019**
- 7 : Extrait K-BIS 2020**
- 8 : Grille tarifaire 2019**
- 9 : Attestations d'assurance 2020**

## **1. Comptes sociaux de VALINEA**

Les comptes sociaux de l'exercice 2019 (bilans, comptes de résultats et annexes) sont présentés en forme CERFA via la liasse fiscale présentée en annexe 1 de ce document.

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de VALINEA est présenté en annexe 2.

## **2. Compte d'exploitation annuel**

Le compte d'exploitation annuel présente les différents postes de dépenses et de recettes de l'exercice 2019. Ce document est présenté en annexe 3.

## **3. Détail des dépenses GER**

Le détail des dépenses imputées dans le compte GER de l'année 2019 est présenté en annexe 4.

Les gros travaux imputés dans le cadre des dépenses GER prévues au titre de l'exercice 2020 sont détaillés en annexe 5.

## **4. Personnel**

Le détail des postes, anciennetés, salaires du personnel en 2019 est présenté en annexe 6.

## **5. Inventaire des équipements**

L'inventaire des biens et des ouvrages de l'usine est présent en annexe 7 du rapport annuel, volet technique.

## **6. Extrait KBIS**

Un extrait de KBIS récent est présent en annexe 7.

## **7. Apports extérieurs**

L'ensemble des apporteurs extérieurs ont signé une convention avec VALINEA dans laquelle sont fixées les rémunérations de VALINEA ainsi que la nature des déchets autorisés à entrer sur le site. Ces conventions sont renouvelées chaque année.

Les prix d'entrée des Déchets Industriels Banals sur l'usine sont fonction du tonnage annuel apporté. Ces prix sont consignés dans une grille tarifaire affichée sur site.

Cette grille tarifaire est présentée en annexe 8.

Les recettes liées aux apports extérieurs sont consignées dans le compte d'exploitation.

## **8. Assurances**

Les attestations d'assurance pour 2020 sont fournies en annexe 9.

**ANNEXE 1**  
*LIASSE FISCALE 2019*



**ANNEXE 2**  
*RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES 2019*



**ANNEXE 3**  
*COMPTES D'EXPLOITATION 2019*

COMPTE-RENDU ANNUEL UIOM 2019

En k€	REEL 2019
<b>STATISTIQUES</b>	
Tonnages reçus	
-Tonnages Apportés par PMA (T)	<b>38 975</b>
-Tonnages DMA des collectivités du Doubs (T)	<b>2 182</b>
-Tonnages DIB (T)	<b>6 445</b>
Tonnages incinérés (T)	<b>42 922</b>
Tonnages détournés (T)	<b>5 041</b>
Energie Thermique vendue (MWh)	<b>36 966</b>
<b>RECETTES</b>	
	<b>5 261</b>
Recettes client	<b>2 597</b>
- PMA	2 597
- EPCI	0
Recettes valorisation :	<b>1 122</b>
- Chaleur	1 078
- Ferreux	44
Recettes externes	<b>910</b>
TGAP	<b>569</b>
Recettes diverses	<b>63</b>
<b>DÉPENSES</b>	
	<b>- 5 829</b>
Redevance client	<b>- 52</b>
TGAP	<b>- 559</b>
Consommations utilité:	<b>- 211</b>
- Electricité	- 106
- Eau	- 40
- Combustibles	- 53
- Graisses	0
- Autres consommables	- 11
Consommations réactifs:	<b>- 258</b>
- Dont produits de traitement eau	- 44
- Dont produits de traitement fumées	- 215
Personnel :	<b>- 1 046</b>
- Frais de personnel (dont Intéressement)	- 931
- Intérim et personnel extérieur	- 70
- Autres coûts associés au personnel	- 44

COMPTE-RENDU ANNUEL UIOM 2019

- Participation	- 1
Dépenses GER	<b>- 1 033</b>
Evacuation des résidus et sous produits :	<b>- 897</b>
- Mâchefers	- 349
- REFIOM	7
- Détournés	- 555
Impôts et Taxes (Organic+CVAE+CFE)	<b>- 30</b>
-Dont CVAE et CFE	- 30
-Dont Organic	
Autres charges :	<b>- 822</b>
- Coûts location entretien et réparations courantes	- 491
- Contrôle réglementaire	- 58
- Assurances exploitation	- 205
- Divers / Sous-traitance	- 68
Dotations Aux Amortissements	<b>- 5</b>
Dotations Aux Provisions	<b>1</b>
Dépenses indirectes administratives :	<b>- 916</b>
- Dont honoraires	- 35
- Dont structures locales	- 206
- Dont structures centrales	- 675
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 569</b>
Résultat financier	- 1
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 570</b>
Impôt société	0
<b>Résultat net</b>	<b>- 570</b>

**ANNEXE 4**  
*BILAN DES DÉPENSES GER 2019*

# COMPTE-RENDU ANNUEL UIOM 2019

Groupe fonctionnel	Equipement	Descriptif de l'opération	Montant	
I-A	ALIMENTATION/TRAIEMENT AIR DE COMBUSTION	VENTILATEUR AIR PRIMAIRE L A	REPLACEMENT MOTEUR AIR COMBURANT	1 612,00
Total pour I-A			<b>1 612,00</b>	
I-B	BATIMENTS GENIE CIVIL	BATIMENT ADMINISTRATIF	CLOISON ET EVACUATION LOCAL MACHINE A LAVER LOC BUNGALOWS DOUCHE ARRET TECH 2019	1 895,80 1 240,00
		BATIMENT BICAR	mise en place passerelle bicar	1 680,00
		BATIMENT ENSACHAGE	MOTEUR POUSSIÈRE VEM IE 3 9KW ET 11KW	2 458,00
		BATIMENT FOSSE	02/VALINEA/IDMH/REPLACEMENT VITRE SALLE DEQUART REMISE EN ETAT BUTEE QUAU DE TRANSFERT	11 857,00 5 897,50
		BATIMENT FOURS	CONTROLE ELECTRQUE APAVE 2019 ELARGISSEMENT PORTE LOCAL COMPRESSEUR maçonnerie porte pour passage compresseur arret technique 2019	1 206,26 997,80 2 677,50
			NETTOYAGE USINE 1ER TRIMESTRE NETTOYAGE USINE SEMAINE 50 NETTOYAGE USINE TRIMESTRIEL NETTOYAGE USINE TRIMESTRIELLE SORTIE PIECES ARRET TECHNIQUE 2019	4 240,00 4 000,00 3 760,00 4 000,00 11 079,27
		VOIRIES	SOUS TRAITANCE MAINTENANCE AOUT 2019 REMISE EN ETAT ENROBES COUR	35 220,00 2 382,80
Total pour I-B			<b>94 591,93</b>	
I-C	PRODUCTION DE VAPEUR	BALLON CHAUDIERE L B	FUITE VANNE MAXFLO REMISE EN ETAT DES NIVEAUX A GLACE A ET B	1 384,87 4 100,00
		ECONOMISEUR L A	ECHAFAUDAGE CHAUDIERE LIGNE A FUITE ECONOMISEUR LIGNE A Intervention cnimm arret technique chaudiere a et b MESURE EPAISSEUR CHAUDIERE A ET B ARRET TECHNIQUE NETTOYAGE CHAUDIERE LIGNE A 31/10/19 REPLACEMENTS 3 EPINGLES CHAUDIERE A	3 875,23 3 560,00 56 526,00 12 378,00 1 470,00 15 820,00
		ECONOMISEUR L B	REPARATION ECONOMISEUR B	5 433,00
		GRENAILLAGE L A	Fuite sur raccord vis grenailage A. Moteur vis grenailage A HS NETTOYAGE DES BOUES LIGNE A remplacement moteur ventilateur chaise turbine gren Aet B TAMIS GRENAILLAGE PERCE	1 320,00 1 179,00 1 450,00 10 088,26 1 410,90
		GRENAILLAGE L B	Appro vis de granailage four B AUGE GRENAILLAGE LIGNE B	5 470,00 4 597,00
		SURCHAUFFEUR L A	reparation chaudiere A EPINGLE SURCHAUFFEUR	7 422,05
		SURCHAUFFEUR L B	REPARATION CNIM PANNEAU ECRAN LIGNE B	5 288,50
		TUYAUTERIE ET VANNES VAPEUR	LOT DE JOINT SPIRAL2 ET GRAPHITE POUR ARRET TECHNIQUE 2019 remplacement des 2 compensateurs reseaux dn80 et dn 150 REPLACEMENT LOT DE VANNES ARRET TECH 2019 REVISION DES VANNES SAMSON USINE SOUDURE COMPENSATEUR 150 ET MODIF EN METTANT BRIDE SUR DN 80 ET 150	1 952,00 4 076,00 29 514,00 21 611,23 3 524,00
Total pour I-C			<b>203 450,04</b>	
I-D	ALIMENTATION/TRAIEMENT D'EAU DE PROCESS	AEROCONDENSEUR	MOYEU AMOVIBLE ECO 2517-60 POUR ARRET TECH AERO	280,56
		POMPE ALIMENTAIRE N°1	FUITE VANNE POMPE ALIMENATIRE	3 424,00
Total pour I-D			<b>3 704,56</b>	
I-F	FOUR	BRULEUR ALLUMAGE L A	ENTRETIEN BRULEUR	3 853,00
		GALETS L A	Galet porteur four A HS REPLACEMENT GALETS A ET B	2 850,00 21 335,80
		GALETS L B	REPARATION GALETS	2 581,08
		GROUPE HYDRAULIQUE L B	Pompe extracteur B	2 235,00
		INCINERATEUR ROTATIF L A	brevint Réappro du stock LA APPRO POUR REPLACEMENT JOINT FOUR A ET B DEBOURRAGE FOUR A LKNET JOINTS SILICONE ROUGE POUR FOUR A ET B MISE A DISPO DE 3 TECHNICIENS PENDANT 3 SEMAINES PASSERELLE FOUR A COTE CELLULE REFRACTAIRE FOUR A ET B ARRET TECH 2019 REMISE EN ETAT SONDE TEMPERATURE	2 709,27 4 918,00 2 150,00 4 566,80 17 480,00 750,00 143 813,00 2 040,23
		INCINERATEUR ROTATIF L B	DEBOURRAGE CHAMBRE B DEBOURRAGE CHAMBRE B 21_22 MAI 2019 DEBOURRAGE CHAMBRE FOUR B ET A EMBASE GALET FOUR B ET AXE USINAGE MANCHETTE ET REMISE EN ETAT COLLECTEUR FOUR B remise en état systeme camot et ses plaques REPLACEMENT DES POUSSOIRS A ET B reprise tole four a et b	4 100,00 1 850,00 4 850,00 5 940,00 12 165,00 1 650,00 70 750,00 2 000,00
		SONDE 02 L B	remise en état sondes de temperature	1 968,86
		TREMIES SOUS CHAMBRE L A	NETTOYAGE FOUR LIGNE A	1 837,50
Total pour I-F			<b>318 393,55</b>	
I-G	TRAITEMENT DES FUMÉES	CHEMINEE L B	PRELEVEMENT ET ANALYSES DE SUBSTANCES A L EMISSION DANS L ATMOSPHERE	4 015,00
		DOSAGE ET INJECTION CHARBON ACTIF L A	Dévouteur charbon actif remplacment moyeu selecteur charbon	1 703,58 1 965,00
		DOSAGE ET INJECTION CHARBON ACTIF L B	Dévouteurs charbon actif	851,00
		DOSAGE ET INJECTION UREE LIGNE B	REPARATION UREE LIGNE B	1 801,32
		FILTRE A MANCHES L A	REPLACEMENT SURPRESSEUR A ET B	6 105,00
		FILTRE A MANCHES L B	ENTRETIEN TP SOUS FILTRE A ET B	6 935,00
		MIR 9000 N°2 L A	REPLACEMENT MANIFOLDS MIR FT A et B	6 271,56
		REACTEUR L A	ENTRETIEN REACTEUR A PANNE REACTEUR A	2 968,00 5 300,00
		REACTEUR L B	NETTOYAGE AUGES VIS REACTEUR B PMA	3 650,00
		VENTILATEUR DE TIRAGE L A	MAINTENANCE MOTEUR EXAURE A ET B TELLIER ARRET TECH 19 REPLACEMENT DES PETIT MOTEUR EXAURE A ET B	3 343,00 2 296,00
Total pour I-G			<b>47 204,46</b>	

## COMPTE-RENDU ANNUEL UIOM 2019

I-I	AUTOMATISME CONTROLE COMMANDE INFORMATIQUE	INSTRUMENTATION GENERALE USINE SUPERVISION (MATERIEL)	02/VALINEA/MAINTENANCEDES SYSTEME INFORMATIQUE ARRET TECH 19 intervention sdel supervision	2 100,00 7 500,00
<b>Total pour I-I</b>				<b>9 600,00</b>
I-K	PRODUCTION ET DISTRIBUTION AIR COMPRIME	COMPRESSEUR BOGE A  COMPRESSEUR BOGE C RESEAU AIR COMPRIME SECHEUR B	ENTRETIEN COMPRESSEUR A B C D remplacement compresseur air BOGE C à l'arrêt LOCATION COMPRESSEUR LOXAM ARRET TECHNIQUE 19 ENTRETIEN SECHEUR	10 693,31 122 224,83 7 353,12 4 780,22 1 706,31
<b>Total pour I-K</b>				<b>146 757,79</b>
I-M	TRAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS	CRIBLE MACHEFERS L A EXTRACTEUR MACHEFERS L B  PONT ROULANT MACHEFERS TRANSPORT VIBRANT SOUS CHAMBRE LIGNE A  TRANSPORT VIBRANT SOUS CHAMBRE LIGNE B	FAB ET MONTAGE TOLES CRIBBLES A ET B ENTRAINEMENT EXTRACTEUR B fabrication tremie extracteur coté b ENTRETIEN PONT MACHEFER ENTRETIEN VIBRANT remise en état des transporteurs vibrants VIBRANT LIGNE A REMISE EN ETAT TOLE DE FOND NEUVE VIBRANT B	4 240,00 1 340,00 6 800,00 5 750,00 15 802,68 3 267,10 6 188,00 1 680,00
<b>Total pour I-M</b>				<b>45 067,78</b>
I-P	ACCUEIL PESEE PONTS	PONT BASCULE  PONT OM 1	REPLACEMENT ONDULEUR SALLE DE QUART PONT BASCULE VERIFICATION PERIODIQUE DU PONT BASCULE ENTRETIENS PONTS pont om 1 câble de levage éffiloché REPLACEMENT CHARIOT GUIRLANDE PONT OM REPLACEMENT GUIRLANDE PONT REPLACEMENT VERINS OM TRANSPORT GRAPPIN EURO BEN	830,00 707,50 34 393,12 3 109,70 2 218,00 41 200,00 3 230,45 700,00
<b>Total pour I-P</b>				<b>86 388,77</b>
I-R	TRAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM	TRANSPORT PNEUMATIQUE FAM L A	NETTOYAGE SOUS REACTEUR A ET B	1 450,00
<b>Total pour I-R</b>				<b>1 450,00</b>
I-V	VALORISATION THERMIQUE	ECHANGEUR ZUP 1 RESEAU DE CHALEUR	Réparation échangeur ENTRETIEN RESEAU CHALEUR REMISE D UN TAMPON EGOUT VOIE CYCLISTE RESEAU remise en etat moteur vanne cigare reseau REPLACEMENT COFFRET PROTECTION CATHODIQUE RESEAU REPLACEMENT JOINT DIELECTRIQUE RESEAU Remplacement pompe réseaux TRAVAUX REPARATION CHAMBRE RESEAU DE CHALEUR USINAGE BRIDE ROBINNETERIE SERVICES	1 600,00 13 918,99 1 750,00 8 569,25 7 938,83 18 500,00 8 096,38 3 900,00 930,00
<b>Total pour I-V</b>				<b>65 203,45</b>
I-Z	SYSTEMES AUXILIAIRES	OUTILLAGÉ POMPE IMMERGEE RESEAU EAUX INDUSTRIELLES	controle et etalonnage transmetteur pression usine Pompe de relevage grenailage B ANALYSE EAU Pompes bassin alimentation bache de refroidissement	3 580,00 2 348,00 1 666,60 1 693,62
<b>Total pour I-Z</b>				<b>9 288,22</b>
<b>Total général</b>				<b>1 032 712,55</b>

Les sorties de stock de l'année 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous

COMPTE-RENDU ANNUEL UIOM 2019

Équipement	Pièce	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
TRANSPORT VIBRANT SOUS CHAMBRE L	Moteur	6188											
DOSAGE ET INJECTION CHARBON ACTIF	Moteur + reducteur	851											
POMPE ALIMENTAIRE N°1	Vanne bypass	3424											
INCINERATEUR ROTATIF L A	Fourreau					2040							
GRUPE HYDRAULIQUE L B	Moteur + accouplements						2235						
BATIMENT FOURS	Roulements + paliers + courroies								5472,1				
GRENAILLAGE L A	Motoreducteur								1179				
GALETS L A	Galet + palier								2850				
DOSAGE ET INJECTION CHARBON ACTIF	Moteurs										1703,6		
POMPE IMMERGEE	Pompe										2348		
SONDE 02 L B	Fourreau thermocouple											1969	
TRANSPORT VIBRANT SOUS CHAMBRE L	Bande étanchéité											3267	
RESEAU EAUX INDUSTRIELLES	Pompe												1594
VENTILATEUR AIR PRIMAIRE L A	Moteur												1612
ECONOMISEUR L A	Faisceau												3560
BALLON CHAUDIERE L B	Corps de vanne												1385
GRENAILLAGE L A	Tamis												1411
BRULEUR ALLUMAGE L A	Servomoteur												3853
GALETS L A	Patin + moteur + barreau + roulement												21336
GALETS L B	Roulements												2581
FILTRE A MANCHES L B	Vérin + vanne + pelle												6935
DOSAGE ET INJECTION UREE LIGNE B	Débimètre + pompe												1801
REACTEUR L A	Vis + diffuseur canne												2968
FILTRE A MANCHES L A	Surpresseur + ecluse cyclofiltre												6105
COMPRESSEUR BOGE A	Séparateur huile + courroie + divers												10693
SECHEUR B	Sac de 25 kg												1706
TRANSPORT VIBRANT SOUS CHAMBRE L	Moteur + lame d'attaque												15803
PONT ROULANT MACHEFERS	Vérin + guide câble												5750
EXTRACTEUR MACHEFERS L B	Tourteau entraînement												1340
PONT OM 1	Enrouleur câble grappin												12227
PONT OM 1	Ventilation auxiliaire												3071
PONT OM 1	Pompe												1284
PONT OM 1	Variateur moteur + reducteur												12244
PONT OM 1	Cable et guide câble												8677
RESEAU DE CHALEUR	Compensateur + purgeur												13919
RESEAU EAUX INDUSTRIELLES	Sonde PH												1667
GRENAILLAGE L A	Raccord												1320
Sorties totales par mois		10463	0	0	0	0	2040	2235	0	9501	0	4052	5236
													144941
													178468 €

**ANNEXE 5**  
*GER PRÉVISIONNEL 2020*

COMPTE-RENDU ANNUEL UIOM 2019

Ligne	Equipement	Action prévue	Budget approximatif
A	Chaudière	Remplacement 26 épingles économiseur	150 k€
A	Four + chambre	Réfection réfractaire	100 k€
B	Four + chambre	Réfection réfractaire	100 k€
A et B	Poussoirs	Remise en état glissière et patins	30 k€
A et B	Extracteurs	Remise en état glissière	30 k€
Réseau	Vanne réseau	Remplacement de vannes	15 k€
A	Grenailage	vis de grenailage+auge	15 k€
Divers	Usine	Dépenses diverses	440 k€
<b>Total</b>			<b>850 k€</b>

**ANNEXE 6**  
*PERSONNEL 2019*

COMPTE-RENDU ANNUEL UIOM 2019

PERSONNEL UIOM MONTEBLIARD 2019					
	POSTE	ANCIENN ETE	SALAIRE BRUT ANNUEL	CONVENTION	NIVEAU
A	EXPLOITATION	2	9658,16	FEDENE	OUVRIER
B	MAINTENANCE	1	20513,31	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
C	EXPLOITATION	2	26879,3	FEDENE	OUVRIER
D	CADRE	0	9029,99	CCNAD	CADRE
E	ADMINISTRATIF	28	18260,88	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
F	EXPLOITATION	30	38081,39	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
G	MAINTENANCE	6	40586,13	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
H	CADRE	1	29767,23	CCNAD	CADRE
I	MAINTENANCE	31	43211,05	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
J	EXPLOITATION	6	34816,56	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
K	EXPLOITATION	30	47184,43	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
L	CADRE	20	60125,3	CCNAD	CADRE
M	EXPLOITATION	14	36624,33	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
N	EXPLOITATION	32	37550,36	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
O	MAINTENANCE	2	29419,2	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
P	EXPLOITATION	1	13899,72	FEDENE	OUVRIER
Q	EXPLOITATION	34	38597,65	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
R	EXPLOITATION	11	40688,94	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
S	EXPLOITATION	9	34672,42	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
T	EXPLOITATION	19	38889,94	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
U	EXPLOITATION	31	38128,82	FEDENE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE
V	CADRE	6	60258,47	CCNAD	CADRE

Les salariés suivants ont quitté la société en 2019 : B, D, F, H et L

Les salariés suivants ont rejoint la société en 2019 : D, P

**ANNEXE 7**  
*EXTRAIT KBIS 2020*

# COMPTE-RENDU ANNUEL UIOM 2019

## Greffes du Tribunal de Commerce de Belfort

SITE DE L'ESPERANCE  
1 RUE DE MORIMONT  
90000 BELFORT

Code de vérification : W9NvI4r7mT  
<https://www.infogreffe.fr/controler>



N° de gestion 2009B00351

### Extrait Kbis

## EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 31 mars 2020

### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	507 666 311 R.C.S. Belfort
<i>Date d'immatriculation</i>	13/08/2009
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Nanterre
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>VALINEA</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	50 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Rue du Champ du Cerf 25200 Montbéliard
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 13/08/2107
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

### GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

#### Président

<i>Nom, prénoms</i>	PENEAU Hervé
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/09/1963 à Annecy-le-Vieux (74)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	51 Rue de Sully 69006 Lyon 6e Arrondissement

#### Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	DURY Guillaume
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 02/07/1985 à Auxerre (89)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	10 Rue des Alouettes 69890 La Tour-de-Salvagny

#### Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	3 Cours du Triangle 6 Immeuble Le Palatin Nanterre 92939 Puteaux Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre

#### Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	CABINET SALUSTRO REYDEL SA
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme à conseil d'administration
<i>Adresse</i>	Immeuble le Palatin 3 Cours du Triangle 92939 Paris la Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	652 044 371 RCS Nanterre

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Rue du Champ du Cerf 25200 Montbéliard
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exploitation de l'unité de traitement des déchets ménagers et assimilés et de valorisation énergétique
<i>Date de commencement d'activité</i>	27/03/2009
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Transfert de siège (origine hors ressort) sis précédemment à NANTERRE 92000 - 169 avenue Georges Clémenceau à compter du 27.03.2009
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe



**ANNEXE 8**  
*GRILLE TARIFAIRE 2019*

**VALINEA  
TARIFS 2019**

Code	Prestations réalisées et type de déchets	TARIF UNITAIRE *	
		de 0 à 2 000 t/an	au delà de 2 000 t/an
Catégorie 1	Déchets Industriels Banals	141,27 € HT/tonne	nous consulter

\* Le minimum de facturation est de 1 tonne

**CONDITIONS GENERALES**

- 1 - Ce tarif annule et remplace tout autre tarif antérieur.
- 2 - Les tarifs pourront être revus en fonction de la spécificité du déchet.
- 3 - Prix unitaire en euros hors taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).  
La TGAP et la TVA aux taux en vigueur seront ajoutées à notre facture.
- 4 - Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, compte tenu notamment des évolutions législatives ou réglementaires.
- 5 - Préalablement à tout apport de déchets, la procédure d'acceptation en vigueur sur le site devra être respectée.
- 6 - Tout déchet non conforme aux exigences réglementaires ou environnementales sera refusé.  
Les frais éventuels liés à ce refus seront à la charge du producteur.
- 7 - Pour tout déchet spécifique non répertorié dans cette grille, nous consulter.
- 8 - Forfait déclenchement radioactivité à l'entrée du site : 1000 €HT/déclenchement - ce forfait comprend la gestion de l'événement lors de sa survenue et ne comprend pas les éventuelles recherches complémentaires, le stockage temporaire et l'élimination (transport, traitement) du déchet radioactif.

**Ce tarif prend effet au 01/01/2019**

**ANNEXE 9**

*ATTESTATIONS D'ASSURANCE 2020*

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GRAS SAVOYE**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton  
92800 PUTEAUX,  
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société :

**VEOLIA PROPLETE**  
21 rue la Boétie  
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros 2020/FR/PDBI/001 par CODEVE Insurance Company DAC, Elm Park, Merrion Road, Dublin 4 , Ireland ; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **XFR0065675PR** et **XFR0066375PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessus.

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

**VALINEA**  
rue du Champ du Cerf  
25280 MONTBELIARD

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er janvier 2020** jusqu'au **31 décembre 2020**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE

Fait à Puteaux, le 6 Février 2020



**Attestation d'Assurance**

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissent tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

**VALINEA**  
Rue du Champ du Cerf  
25200 MONTBELIARD  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218420** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

**Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 15 000 000 EUR Par sinistre

**Responsabilité Civile Après-Livraison, Après Réception et Responsabilité Civile Professionnelle**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 15 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

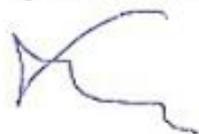
Période d'assurance du 01/01/2020 au 31/12/2020

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 09/12/2019

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



**Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux**

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

**VALINEA**  
Rue du Champ du Cerf  
25200 MONTBELIARD  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218520** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **15 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

**GARANTIES DE BASE :**

**RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT :**

Engagement annuel maximum de l'Assureur, toutes garanties confondues : **15 000 000 EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

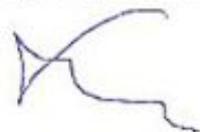
Période de la police du 01/01/2020 au 31/12/2020 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 10/12/2019

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : VALINEA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0000 Rue du Champ du Cerf 25200 MONTBELIARD		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 0 7 6 6 6 3 1 1 0 0 0 2 6		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2019					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 171	0	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	39 300	21 999	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	35 709	33 747	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	9 679	2 656	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	35 616	35 616	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	124 475	30 457	94 018	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	379 802	379 802	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 495 317	251 840	1 243 477
		Autres créances (3)	BZ	CA	662 570		662 570
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	0		0	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	2 537 689	251 840	2 285 849	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>		2 662 163	282 297	2 379 867
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>VALINEA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 50 000.....)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	
	Report à nouveau	DH	85 453
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-569 555
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	198 058
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	656 143
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 006 473
	Dettes fiscales et sociales	DY	395 066
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	549 228	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 000
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 610 910
	Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 379 867
RENYVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 609 828	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 121 577	FB		FC	1 121 577	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	4 160 834	FH		FI	4 160 834	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	5 282 412	FK		FL	5 282 412	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	14 801	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	5 297 215
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	54 078	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 083 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	577 156	
	Salaires et traitements*					FY	777 086	
	Charges sociales (10)					FZ	294 056	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	5 372
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	21 882	
	Autres charges (12)					GE	52 273	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	5 864 903	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	-567 688	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	833	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	833	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 716	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	1 716	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-883	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	-568 571	

Désignation de l'entreprise <u>VALINEA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ 984	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	5 298 048	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	5 867 603	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN -569 555	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK 1 676
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 1 610
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
			Charges exceptionnelles      Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures      Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise VALINEA										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD	4 171	KE		KF	0
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	17 398
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	21 902	KQ		KR	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	32 081
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 295	KW		KX	0
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 210	LC		LD	1 174	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	3 628	LI		LJ	0
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	<b>TOTAL III</b>					LN	34 035	LO		LP	50 652
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	35 616	
<b>TOTAL IV</b>					LQ		LR		LS	35 616	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	38 206	ØH		ØJ	86 268	
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					IO		LV	4 171	LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	17 398	MB	MC
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	MF
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	21 902	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	-3 628	MJ	35 709	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	2 295	MN	MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	7 384	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY	3 628	MZ		NA	NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
<b>TOTAL III</b>					IY	0	NG	84 688	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	35 616	2F	2G
	<b>TOTAL IV</b>					I3		NJ	35 616	NK	2H
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					I4	0	ØK	124 475	ØL	ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : VALINEA

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>VALINEA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
<b>Frais d'établissement et de développement</b>		<b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM			
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		<b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG			
		4 171				0		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions		PM		PN		PO		PQ			
Sur sol propre				584				584			
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
		14 526		2 191				16 717			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
				1 962				1 962			
Autres immobilisations		QD		QE		QF		QG			
Inst. générales., agencements, aménagement divers		178		424				601			
corporelles		QH		QI		QJ		QK			
Matériel de transport											
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO			
		6 210		211				6 422			
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX			
		20 914		5 372				26 286			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR			
		25 085		5 372				30 457			
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO				
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>VALINEA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	UH	
	– financières	UG	UH	UH	
	– exceptionnelles	UJ	UK	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	35 616	UV	35 616	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 495 317		1 495 317					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 672		2 672					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 437		1 437					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	266 216		266 216				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	156 005		156 005				
		Divers		VP	37 533		37 533				
	Groupe et associés (2)		VC	47 666		47 666					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	151 042		151 042					
	Charges constatées d'avance		VS	0		0					
	<b>TOTAUX</b>			VT	2 193 503	VU	2 193 503	VV			
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	113 387		112 306		1 082				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 006 473		1 006 473						
Personnel et comptes rattachés		8C	105 721		105 721						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	80 373		80 373						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	207 242		207 242					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 729		1 729					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	542 755		542 755						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	549 228		549 228						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	4 000		4 000						
<b>TOTAUX</b>			VY	2 610 910	VZ	2 609 828		1 082			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 553	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 858	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : VALINEA		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
						WB	
						0	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	458	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	21 145	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	0	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	
					21 603		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
						12 793	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation <input type="text" value="2A"/> )						XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		1 808
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD		
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					TOTAL II	XH	
					584 156		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	
				déficit (II moins I)			
				0		XJ	
				562 553			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	
				562 553		XO	



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ  
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : VALINEA

N° SIRET : 50766631100026

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE IFU6  
0008 rue Courtois  
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant \*

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	21 603
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	21 603
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	569 555
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	14 601
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	584 156
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		562 553
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		562 553

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>VALINEA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour charges de retraite	8X	21 145	8Y 12 546
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
Provision sur créances clients	9D		9E 247
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	21 145	YO 12 793
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS**  
**ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME**  
**COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis**  
**2020**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : VALINEA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE IFU6  
 0008 rue Courtois  
 93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

<b>I - SUIVI DES DÉFICITS *</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	311 815
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	311 815
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	562 553
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>H9</b>	<b>874 368</b>

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

<b>II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME</b>						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0		(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise VALINEA										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	502 470	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-417 017		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF							
				Report à nouveau		ZG		85 453						
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH		85 453						
	<b>TOTAL I</b>	0F	85 453	<b>TOTAL II</b>										
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance							YT	1 810 602					
	Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8	64 143		XQ	64 143					
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU	96 993					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	57 867					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV						
	Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST	2 053 395					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	4 083 000		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	29 906					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS			9Z	547 250					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	577 156		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY	770 654					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	745 863					
DIVERS	Montant brut des salaires *							0B	746 844					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	0,50	%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-562 553	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0					
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS**  
**ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME**  
**POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES**  
**ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

**N° 2058 FC**  
**2020**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : VALINEA

N° SIRET : 50766631100026

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE IFU6

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5	0	0	0
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		-562 553	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		-562 553	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : VALINEA

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : VALINEA Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> ) du CGI ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : VALINEA	Néant <input type="checkbox"/> *
---------------------------------------	----------------------------------

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>VALINEA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
Exercice ouvert le : .....01/01/2019..... et clos le : .....31/12/2019.....										Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>						
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>																
Effectifs moyens du personnel										YP	17					
Dont apprentis										YF						
Dont handicapés										YG						
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL						
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>																
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	5 282 412					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK						
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT						
TOTAL 1										OX	5 282 412					
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	3					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE						
Subventions d'exploitation reçues										OF						
Variation positive des stocks										OD						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	1 610					
Retractions sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT						
TOTAL 2										OM	1 613					
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																
Achats										ON	0					
Variation négative des stocks										OQ	54 078					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	4 018 857					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS	0					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	559 427					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	52 273					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY						
TOTAL 3										OJ	4 684 636					
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>																
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	599 389			
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	599 389					
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>																
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>																
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX						
Effectifs au sens de la CVAE										EY						
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX						
Période de référence			GY		/		/			GZ		/		/		
Date de cessation										HR		/		/		

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

Adresse

Numéro SIRET

VALINEA

31/12/2019

0000 Rue du Champ du Cerf

25200 MONTBELIARD

50766631100026

### I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	0
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
<b>Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = <math>a - i</math> (si <math>j &lt; 150\,000 \text{ €}</math> indiquer 0)</b>	j	0

### II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**  
**Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément**

Dénomination de l'entreprise

Adresse

Numéro SIRET

VALINEA

31/12/2019

0000 Rue du Champ du Cerf

25200 MONTBELIARD

50766631100026

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
<b>STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = <math>a1 + b1 - c1</math></b>		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	
<b>PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = <math>h1 - e1</math> (3)</b>		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
<b>INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = <math>i1 - j1</math> (4)</b>		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
<b>STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = <math>d1 - j1 - k1 + l1</math></b>		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 5 0 7 6 6 6 3 1 1 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

VALINEA

ADRESSE (voie) 0000 Rue du Champ du Cerf

CODE POSTAL 25200

VILLE

MONTBELIARD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays